DEC 10 1969

Universitas
BIBLIOTHECA

Coll. spéc.

MÉMOIRES
HISTORIQUES
ET ÉCONOMIQUES
SUR LE
BEAUJOLOIS.

MÉMOIRES HISTORIQUES ET ÉCONOMIQUES SUR LE BEAUJOLOIS,

OU

RECHERCHES ET OBSERVATIONS sur les Princes de BEAUJEU, la Nobleſſe, l'Hiſtoire Naturelle & les principales branches d'Agriculture, de Commerce & d'Induſtrie du Beaujolois.

Par M. BRISSON, *de l'Académie de Villefranche, de la Société Économique de Berne, des Bureaux d'Agriculture de Beauvais & de Lyon, Inſpecteur du Commerce & des Manufactures de la Généralité de Lyon.*

Malheur à ces cœurs durs & nés pour les forfaits,
Que *les beſoins* d'autrui n'attendriſſent jamais.

A AVIGNON,

Et ſe vend A LYON,

Chez V. REGUILLIAT, Libraire, place Louis le Grand.

M. DCC. LXX.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

DC
611
.B38 B7
1770

Coll. spec.

PRÉFACE.

Le Beaujolois ne tient aucun rang dans l'Hiſtoire Ancienne. Il n'en peut pas tenir un conſidérable dans l'Hiſtoire Moderne, ni par ſa poſition, ni par ſon étendue, ni par ſa fertilité ; mais c'eſt la patrie ou la demeure de cent mille perſonnes.

La connoiſſance de leurs beſoins, de leurs travaux, de leurs reſſources doit exciter quelqu'intérêt, & peut leur procurer des ſecours, des récompenſes, des encouragements. Si les Mémoires que j'écris y contribuoient, je me féliciterois d'a-

voir rempli une partie des devoirs de la place qui m'eſt confiée. M. Colbert, dans l'inſtruction qu'il donna, de l'Ordre exprès du Roi, aux Inſpecteurs des Manufactures, les à chargé d'examiner les EAUX, LES VÉGÉTAUX, LES TERRES, LE NOMBRE, L'INDUSTRIE & LES INCLINATIONS DU PEUPLE, LES MOYENS D'OCCUPER LES PAUVRES, LES FAINÉANTS, DE LES AIDER, &c. *Voyez les recueils des Réglements généraux des Manufactures.*

Les Mémoires que je publie ſont Hiſtoriques & Economiques. Les premiers n'avoient d'abord été deſtinés qu'à l'Académie dans laquelle j'ai eu l'honneur d'être reçu. A préſent, on doit les regarder comme des matériaux offerts ſans aucune prétention à qui voudra les employer avec plus d'appareil pour

l'agrément, ou pour l'utilité du public.

Les éloges par les faits, étant un des resſorts les plus capables d'exciter l'émulation des ames ſenſibles, & de les monter au degré de perfection où elles peuvent atteindre, je me ſuis appliqué à citer, entre les choſes que j'ai ſçues avec certitude, celles qui m'ont paru devoir être agréables ou honorables aux familles, & aux particuliers de diverſes conditions.

Dans la ſeconde Section de cet ouvrage, mes obſervations ſur l'Hiſtoire Naturelle & ſur l'Economie rurale ſont rédigées d'après ce que j'ai vu, ou d'après les inſtructions de diverſes perſonnes que j'ai ſoigneuſement conſultées. Ma confiance en elles ne m'a pas empêché d'examiner leurs rapports, & de les

comparer à ce que je voyois, avec autant de ſoin que mes foibles lumieres me l'ont permis.

J'ai parlé un peu plus d'après moi ſeul dans la partie du Commerce & de l'Induſtrie, parce que dix neuf années révolues d'application à cet objét, m'ont dû procurer des connoiſſances plus certaines de cette ſeconde ſource de biens.

En donnant un ouvrage ſemblable à celui-ci ſur *le Lyonnois*, & un autre ſur *le Forez*, j'aurai ſoin d'employer les remarques utiles qu'on voudra bien me communiquer, & d'annoncer de qui je les aurai reçues. Je me félicite d'en devoir pluſieurs à l'Abbé Chatelain d'Eſſertines, mon ami & mon confrere à l'Académie de Villefranche (1).

(1) Il eſt Chantre en dignité de la Collégiale de la même Ville.

Je ne m'excuſerai pas d'avoir paru adopter quelques opinions fort éloignées de celles qui ſont reçues le plus généralement, parce que dès le moment où j'ai ſenti la crainte d'être dans l'erreur, j'ai dû chercher à en ſortir. On n'en ſort gueres par les diſcuſſions de converſation. Il paroîtra ſans doute étonnant à beaucoup de lecteurs attentifs, qu'un verre d'eau bu, après quelques prieres, puiſſe être un remede eſtimé contre la rage, (*voyez la p,* 85.) Cependant, je peux aſſurer qu'il a un très-grand nombre de partiſans que j'ai vu s'élever fortement contre le premier ſoupçon que l'on oſoit former, & leur nombre s'augmentoit par leur bruit. Les vérités ainſi que les eaux s'épurent dans le repos.

A cet exemple j'en pourrois join-

dre plusieurs autres. Montagne dit, *livre 3, chap.* 11. „ Je révassois pré„ sentement, comme je fais sou„ vent, sur ce combien l'humaine „ raison est un instrument libre & „ vague. Je vois ordinairement que „ les hommes, aux faits qu'on leur „ propose, s'amusent plus volontiers „ à en chercher la raison, qu'à en „ chercher la vérité. Ils passent par„ dessus les suppositions, mais ils „ examinent curieusement les con„ séquences. Ils laissent les choses „ & courent aux causes. Plaisants „ causeurs ! Ils commencent ordi„ nairement ainsi : *Comment cela se „ fait il ?* Mais, *cela se fait-il ?* fau„ droit-il dire. Je trouve quasi par„ tout qu'il faudroit dire : *Il n'en „ est rien.*

Le manuscrit de ces Mémoires étoit à l'impression, lorsqu'il a paru un ou-

vrage intéressant sous le titre de VOYAGE AU MONT-PILA, en Lyonnois; *les grandes connoissances de l'Auteur en l'Histoire Naturelle, feroient desirer qu'il voulût s'engager à publier ses observations dans les autres parties de la Généralité de Lyon. S'il l'eût entrepris pour le Beaujolois, j'aurois cru devoir me taire, ou le copier.*

D'une autre part, j'ai su que M. l'Abbé Rozier, a entrepris la nomenclature des seps de vigne, demandée à la p. 105. *Les couronnes qu'il a remportées à Marseille & à Limoges sur des matieres analogues, doivent faire bien espérer de son travail.*

Utinam naturalistæ non simplici curiositati, uti plerumque solent, sed humani generis commodis litarent! *Deliciæ, Erudit. Tom.* 1. *p.* 108.

Corrections Essentielles.

Pag. 44. *lig.* 27. *lis.* domaines. Avant.
45. *lig.* 2. *lis.* disponible.
60. *lig.* 2 & 3. *lis.* Beaujeu. Cet arrangement, consommé après bien des traverses le 6.
67. note (1) *lis.* 1751.
70. *lig.* 10. *Clergie. lig.* 23. s'armoit.
79. *lig.* 14. *lis.* de retourner de Thizy chez eux.
80. *lig.* 7. *lis.* Poulle.
87. *lig.* 9. *lis.* s'est appliqué.
80. *lig.* 21. *lis.* tant de.
131. *lig.* 25. *lis.* en friches, & affermer leurs prés, plutôt.
149. note (1) *lig.* 7. *lis.* de France, au grand Prieuré de.
206. *lig.* 17. *lis.* s'il les passoit.

ERRATA.

Pag. 31. *lig.* 4. *lis.* Guichard, envoyé.
41. *lig.* 3. *lis.* Commines.
49. *lig.* 17. Roannès. *id.* p. 101.
50. *lig.* 16. *lis.* Paradin.
52. *lig.* 1. *lis.* au, *lig.* 22. *lis.* Sirvinges.
73. *lig.* 10. *lis.* Justitiæ, invenient.
78. *lig.* 27. *lis.* Vougy.
105. note (1) *lis.* multæ.
108. note (1) *lis.* Monspey.
189. *lig.* 14. *lis.* ils remplissent.
242. *lig.* 27. Effac. ou *lis.* des.
243. *lig.* 4. effac. ou *lis.* des

INDICATION

DES PAGES,

Où les principaux objets de ces Mémoires ſont traités.

A

AGRICULTURE, pag. 67, & ſuiv.
Amplepuys, 34, 53.

B

Beaujeu, (Château de) 15 & ſuiv. Chapitre, 50. Hôpital, 63.
Beaujolois, Etat ancien, 9, 12. Saiſi, 44. Rendu, 46. N'eſt point Pairie, 47.
Belleville, 18, 63, 66, 78.
Blanchiſſeries, 238, & ſuiv.
Brulis ou Dérompés, 121, & ſuiv.

C

Calandre, 239, 244.
Canal, 79, & ſuiv.
Chanvre, 150.

Charbon de Pierre, 95, & ſuiv.
Charrois, avantages & inconvénients, 258.
Charrues, 132.
Chemin, 67, 69.
Colzat, 151.
Commerce, 248, & ſuiv.
Cordeliers, 31, 32, 60, 69.
Corſins, 28, 29.
Coton, 218, 223, & ſuiv.

D

Dépenſes du peuple, 268.
Droits des cinq groſſes Fermes, 250, & ſuiv.

F

Fiefs, 27.

G

Granit, 82.
Gryphites, 89.

I

Induſtrie, 203, & ſuiv.

J

Joux, 34, 94.
Juifs, 20, 28.

L

Lai, 64, 95.
Leſtra, 87, 88.

M

Maladies, 148, 183.
Moucherie, 143, & ſuiv. 162.
Mouches à miel, 195, & ſuiv.
Moutons, 189, & ſuiv.
Mûriers, avantages & inconvénients, 107, & ſuiv.

N

Noyers, 152.

O

Orléans, (Maiſon d') 46, 57, 64.
Oxis, 167.

P

Pain, 143, 144.
Papeteries, 256, & ſuiv.
Péages, 19.
Pénitents, 61.
Perreux, 34 63, note (1).
Population, 263.
Plantes indigenes, 154, & ſuiv.
Poulle, 77, 80.

Q

Quartz, 84, & ſuiv.

R

Ranchal, 77, 144, 209.

S

Semoirs, 134.
Sol, (idée Phyſique du) 126, & précéd.

T

Tanneries, 256.
Tarturis, 171.
Ternand, 14, 15, 92.
Thizy, 26, 45, 52, 63, 68, 90, 214.
Toiles, 213, 218, 234, & ſuiv.
Tournoi, 37.
Truffes, avantages & inconvénients, 139, & ſuiv.

V

Vers à ſoie, *voy.* Mûriers.

Vignes, vins, 101, & ſuiv.
Villefranche, fondation, 18. Statuts, 21, & ſuiv. Baillage, Election, 48. Officiers des Eaux & Forêts, 56. Juriſdiction Municipale, 56, 218. Académie 57. Chapitre, 59. Jeux d'Arc & d'Arquebuſe, 58. Hôpitaux, 62. Monaſteres, 60, 62. Fabricants, 215.

MÉMOIRES

MÉMOIRES
HISTORIQUES
ET ÉCONOMIQUES
SUR
LE BEAUJOLOIS.

LE BEAUJOLOIS eſt une Province de France avec titre de Baronnie, appartenante à S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Orléans. Cette Province fait partie du Gouvernement & de la Généralité de Lyon; elle eſt bornée au nord par le Gouvernement de Bourgogne, à l'orient par la Saône, au midi par le Lyonnois, & à l'occident par la Loire & par le Forez.

En réduiſant à des lignes droites les ſinuoſités des limites du Beaujolois, & ayant égard à ce que les montagnes donnent une ſurface plus grande, quant au toiſé, que quant aux productions (1), il paroît que l'étendue produiſante de cette Province peut être eſtimée, d'après les meilleures cartes, environ à quatre-vingt lieues quarrées, de trois mille pas géométriques, ou deux mille cinq cents toiſes chacune.

Telle eſt l'étendue & telle eſt la poſition du territoire auquel les recherches & les obſervations ſuivantes ſont relatives : elles ſeront diviſées, comme je l'ai déja dit, en deux ſections principales ; l'une, purement hiſtorique ; l'autre, toute économique, & deſtinée à la deſcription des objets que l'on peut comprendre ſous la dénomination générale *de forces de la Province.*

---

(1) Quelle que ſoit la hauteur d'une montagne, & même ſa forme, il eſt certain que les végétaux s'élevant verticalement, il n'en peut croître ſur la totalité de la ſurface qu'autant qu'il en pourroit croître ſur le terrein qui lui ſert de baſe. *Voyez la démonſt. dans les Inſt. de Géom. par la Chapelle, tom. 2, chap. 1, p. 59 & ſuiv. édit. de 1746.*

PREMIERE SECTION.

De l'Hiſtoire du Beaujolois.

IL pourroit ſuffire de commencer l'hiſtoire de cette Province au quinzieme ſiecle, lorſqu'elle paſſa aux Princes de la Maiſon de Bourbon. Juſqu'à cette époque, il n'y a eu aucun événement bien mémorable. Des faits principaux ſont enveloppés dans l'incertitude la plus difficile à fixer, & il ne pourroit être que bien rarement eſſentiel de connoître les actes antérieurs.

Souvent leurs expreſſions anciennes & ambiguës produiſent ces prétentions litigieuſes, dont la confirmation exige tant de dépenſes & tant de ſoins, qu'en l'obtenant même on peut regretter de l'avoir ſollicitée. Souvent la vétuſté de ces mêmes actes produit une des plus ridicules erreurs dont les hommes puiſſent s'enivrer; c'eſt cette eſpece de vanité qu'un particulier puiſe dans l'antiquité de ſa Ville, de ſon Egliſe, de

ſon Monaſtere. Ce ſentiment ſtérile eſt bien différent de ceux de généroſité, de franchiſe, de patriotiſme que doivent inſpirer à de jeunes Gentilhommes des ſuites d'aïeux célebres par des ſacrifices en tout genre offerts à la Nation, au Roi & à l'honneur.

Ainſi l'on auroit peut-être dû ſe diſpenſer de rien rapporter ſur les Maiſons éteintes des Princes de Beaujeu, ſur les événements de leur temps, ni ſur le ſort de leur pays avant l'an 1400; mais il eſt ſi naturel de deſirer de connoître les principaux traits de l'hiſtoire de la Province que l'on habite, ou dont on examine l'état phyſique, qu'il a paru convenable de joindre aux détails d'hiſtoire naturelle & économique un léger eſſai de l'hiſtoire civile. Ce foible abrégé ſera précédé d'une chronologie de tous les Princes Seigneurs du Beaujolois.

Je ſuivrai en partie celle qu'on voit dans Moréry, ſans diſſimuler néanmoins qu'elle peut être ſuſpecte juſques vers Humbert II, quoique l'ordre des ſucceſſions, ſelon cet Auteur, ſe trouve être conſtamment celui des générations.

Au ſurplus, cette partie de notre hiſtoire eſt à peu près conjecturale, & auſſi épineuſe qu'inutile à diſcuter.

CHRONOLOGIE

DES PRINCES DE BEAUJEU.

Premiere Maiſon du nom de Beaujeu.

BERAUD, mort en 967.
GUICHARD I.
HUMBERT I.
GUICHARD II, vivant en 1023.
HUMBERT II, vivant en 1096.
GUICHARD III, mort en 1137.
HUMBERT III, vivant en 1174.
HUMBERT IV, mort en 1189.
GUICHARD IV, mort en 1216.
HUMBERT V, mort en 1250.
GUICHARD V, mort en 1265 ſans poſtérité.

Iſabeau, l'ainée des filles d'Humbert V, hérita de ſon frere Guichard V; elle avoit épouſé Renaud de Forez en 1247 : après avoir poſſédé le Beaujolois, ils le laiſſerent à Louis, leur fils puîné, qui prit le nom & les armes de Beaujeu.

Seconde Maiſon du nom de Beaujeu.

LOUIS, mort vers l'an 1294.

GUICHARD VI, ſurnommé le Grand, vivoit encore en 1331.

EDOUARD I, mort en 1352.

ANTOINE, mort en 1374 ſans enfants ; ſon ſucceſſeur fut Edouard II, ſon couſin germain, fils de Guichard de Beaujeu, ſouche de la branche des Seigneurs de Perreux, lequel Guichard étoit un des fils puînés de Guichard le Grand.

EDOUARD II mourut en 1400 ſans enfants ; peu avant ſa mort, il avoit donné le Beaujolois au Duc de Bourbon.

Maiſon de Bourbon.

LOUIS II (1), mort en 1410.

JEAN I, mort en 1433.

CHARLES I, mort en 1456.

---

(1) Les nombres ajoutés aux noms de ces Princes, ne doivent plus être conſidérés ſelon l'ordre de la ſucceſſion au Beaujolois, mais ſelon celui de leur ſucceſſion au Bourbonnois, qui étoit leur principale terre.

PIERRE II; son quatrieme fils porta le nom de Beaujeu depuis l'enfance jusqu'à la mort de son fils ainé, qu'il prit celui de Bourbon. Il vécut jusqu'en 1503, & laissa une fille unique.

SUSANNE DE BOURBON, morte en 1521; elle avoit épousé Charles III de Bourbon Montpensier.

Premiere branche de Bourbon Montpensier.

CHARLES III, tué devant Rome en 1527 sans laisser d'enfants. Ce Prince est le fameux Connétable de Bourbon: en lui finit sa branche, formée par un des fils de Jean I. Susanne son épouse, étant morte dès 1521 sans enfants, comme il vient d'être dit, Madame d'Angoulême, mere de François I, prétendit à cette succession, qui lui fut adjugée par le Parlement. Le Connétable quitta le Royaume bientôt après, & ses biens furent mis en la main du Roi.

En 1560, LOUIS II, Duc de Montpensier, entra en possession du Beaujolois par l'effet d'une transaction entre

le Roi François II & lui. Il étoit fils d'une sœur du Connétable & de Louis I, souche de la branche de la Roche-sur-Yon, issue de la branche de Vendôme, laquelle étoit issue de celle de la Marche, qui commença par Jacques de Bourbon, arriere petit-fils de St. Louis, & mort à Lyon des blessures qu'il avoit reçues à Brignais.

Seconde branche de Bourbon Montpensier, Princes de la Roche-sur-Yon.

LOUIS II, mort en 1582.

FRANÇOIS, mort en 1592.

HENRY, mort en 1608, laissant une fille unique.

MARIE, morte en 1627; elle avoit épousé Gaston, frere de Louis XIII, dont elle n'eut qu'une fille.

ANNE-MARIE-LOUISE, morte sans alliance en 1693. Cette Princesse, connue dans l'histoire sous le nom de Mademoiselle, donna le Beaujolois à l'illustre Maison d'Orléans.

Maison d'Orléans.

PHILIPPE DE FRANCE, second fils de Louis XIV, mort en 1701.

PHILIPPE, Régent de France, mort en 1723.

LOUIS I, mort en 1752.

LOUIS II, Monſeigneur le Duc d'Orléans.

Dans les temps les plus éloignés qu'on puiſſe connoître, le territoire du Beaujolois faiſoit partie de celui des Ségufiens, & peut-être un peu de celui des *Brannovii*, qui étoient vraiſemblablement les habitants du Briennois. Selon Samſon, ces peuples étoient dans la Cité des Æduens. *Voyez ſa carte de l'ancienne Gaule, & les remarques qu'il y a jointes à la tête des Commentaires de Céſar de d'Ablancourt, édition in-4°. de 1650.*

Les Romains, devenus paiſibles poſſeſſeurs des Gaules, les diviſerent en Provinces ou Cités, *Civitates*, *Pagi*. Avant eux, elles l'étoient déja, ſuivant Samſon, *loc. cit.* Il dit que ſous les Gaulois, les Pays *Pagi* faiſoient partie des Cités *Civitates*, & que les Cités répondent aux Dioceſes; cependant il ajoute que ces deux expreſſions ont été

ſouvent confondues, & il paroît que cette eſpece de confuſion a encore été plus fréquente ſous les Romains.

Ils établirent à Lyon un Gouverneur général des Gaules, *Præfectus Prætorio Galliarum*. Sous ſes ordres, il avoit différents Gouverneurs particuliers diſtribués dans les Gaules, avec divers degrés d'autorité, ſelon leſquels ces Officiers étoient ſubordonnés les uns aux autres.

Le Plan de cette Hiérarchie civile a ſervi de modele à celle que les ſucceſſeurs des Apôtres ont formée à meſure qu'ils ont vu proſpérer leurs travaux évangéliques. M. l'Abbé Fleury, citant le quatrieme Canon du Concile de Nicée (liv. 11. tom. 3. p. 145 de ſon Hiſt. Eccl. in-4°.) dit: » on voit ici la » diviſion des Provinces établies, & le » nom de Métropolitain, donné dès-» lors à l'Evêque de la Capitale, que les » Grecs nomment Métropole, comme » qui diroit, *mere Ville*, *& ces Pro-» vinces étoient réglées ſuivant la divi-» ſion de l'Empire Romain.*

Lyon, Chef-lieu d'un Gouvernement

général civil, devint le Chef-lieu d'un Gouvernement général eccléſiaſtique, c'eſt-à-dire d'un Archevêché. Mâcon, Ville de moindre importance, fut un Evêché; Moulins, qui n'étoit rien dans l'ordre civil, ne fut rien dans l'ordre eccléſiaſtique.

D'après ces remarques, dont on va voir tout à l'heure l'application, il paroît que la diviſion actuelle eccléſiaſtique du Royaume nous indique encore aujourd'hui, avec aſſez de juſteſſe, le plan que les Romains avoient établi dans les Gaules pour aſſurer leur domination.

Si on excepte les changements que les beſoins de l'Egliſe, ou un petit nombre d'autres circonſtances, ont pu apporter depuis quinze à ſeize ſiecles, les bornes des diſtricts des Préfectures qui n'exiſtent plus, ſont demeuré marquées par les bornes des territoires des Evêchés, dont l'exiſtence, ſoumiſe à une autre autorité, n'a pas ſouffert les mêmes révolutions.

Ainſi notre petite riviere de Rheins, à peu près également éloignée de Lyon

& de Mâcon dans la plus grande partie de ſon cours, faiſoit une barriere naturelle aux Juriſdictions des Préfets de ces deux Villes, & nous voyons qu'elle fait en partie la barriere des Juriſdictions Diocéſaines de leurs Prélats.

De cette ſeule circonſtance, on doit conclure, ſelon les principes poſés ci-deſſus, que ſous l'Empire Romain, le Beaujolois ne formoit point un pays particulier; il appartenoit en partie à la Cité de Lyon, & en partie à la Cité de Mâcon; il n'exiſte même aucun ancien monument que l'on puiſſe regarder comme propre au Beaujolois.

Notre territoire fut enlevé aux Romains par les Francs, à ceux-ci par les Bourguignons, & repris par les Francs. Nul Hiſtorien, de ces conquêtes, n'a nommé le Beaujolois.

» Vers la fin de la ſeconde race, (*Abrég. chron. de l'Hiſt. de Fr. par M. le Préſident Hénault, tom. 1, pag. 112, édit. de 1762*) » les Gouverneurs des Provinces & des Villes, » & les Officiers d'un ordre inférieur, » profitant de l'affoibliſſement de l'au-

„ torité royale, rendirent héréditaires » dans leurs maiſons des titres, que » juſques-là ils n'avoient poſſedés qu'à » vie, & ayant également uſurpé les » Terres & les Juſtices, ils s'érigerent » eux-mêmes en Seigneurs proprié- » taires des lieux, dont ils n'étoient » que les Magiſtrats Militaires ou » civils. »

Ce n'eſt pas ainſi que le Beaujolois eſt devenu une Province particuliere, autant que l'on puiſſe le préſumer. Le 15 Octobre 879, Bozon ſe fit couronner à Lyon Roi d'Arles & de Provence: vingt-trois Evêques de ſon parti lui donnerent le Lyonnois, le Mâconnois, &c. L'acte qu'ils en ſignerent ne fait nulle mention du Beaujolois, parce que ſans doute, il n'exiſtoit pas; c'eſt-à-dire, que ce Pays étoit encore alors compris dans ces deux autres Provinces de Lyonnois & de Mâconnois dont il a été démembré, & qu'il ſépare aujourd'hui. L'uſurpation de Bozon n'eut point un long ſuccès, & il eſt certain qu'en 955, notre vaillant infortuné Roi Lothaire, étoit paiſible poſſeſſeur du Lyonnois.

Il le donna cette même année en dot à Mathilde ſa ſœur, qui épouſoit Conrad Roi de Bourgogne. Leur fils Burchard Archevêque de Lyon, eut en héritage le Lyonnois, dont il fit, vers l'an 1030, hommage à l'Empereur. C'étoit préférer la protection de ce Prince à celle du Roi de France, & ce fut peut-être une des ſources des guerres cruelles dont la ville de Lyon, & le Lyonnois ont été les théâtres.

Déja s'étoit élevée en Forez une maiſon puiſſante, dont les prétentions ſur le Lyonnois furent vraiſemblablement appuyées par la Cour de France, contre l'Archevêque devenu, par ſon propre choix, vaſſal de l'Empereur. Arthaud III^e. du nom, Comte de Forez, entre en Lyonnois les armes à la main, chaſſe l'Archevêque de ſa ville, & ne ſe retire qu'en obtenant la ceſſion de pluſieurs Seigneuries.

Anſe, Ternand & Tarare devenus, ſur une même ligne tirée du levant au couchant, les limites du Lyonnois, quant au Civil, ſemblent indiquer que

dans la fâcheuſe conjoncture où ſe trouvoit le Prélat, il parvint du moins à ne céder que des terres de peu de valeur, ou fort éloignées de lui. Aux environs d'Anſe, c'étoient des terreins bien ſouvent ſubmergés. Plus loin, le terroir n'étoit que ſable ; les côteaux étoient couverts de bois, & de bruyeres.

Au delà de Ternand, c'étoient des montagnes roides, ſerrées & preſque ſtériles. Anſe & Ternand ont eu quelques fortifications dont les veſtiges ſe détruiſent tous les jours.

Au delà de Tararè, les paſſages étoient défendus par la nature du terrein & ſouvent même par le climat. Il falloit traverſer des montagnes encore plus hautes & plus difficiles que celles de Ternand, & les redoutables Comtes de Forez avoient des poſſeſſions très-voiſines.

Ces Seigneurs réunirent leurs nouvelles conquêtes au château de Beaujeu, ſoit qu'il fût déja dans leurs maiſons ; ſoit que les Seigneurs particuliers de ce château & de ſes premieres dépendances aient traité ou ſe ſoient

alliés avec les Comtes de Forez. La forme & l'époque précise de la réunion de ces diverses propriétés sont ignorées; mais elle a dû se faire vers la fin du 11e. siecle au plus tard, & il s'en forma la Seigneurie actuelle du Beaujolois. Il paroît impossible de mettre jamais ce point de notre Histoire dans un grand jour. M. Poullin de Lumina, qui paroît avoir fait les recherches les plus profondes & les plus exactes sur l'Histoire de Lyon, dit (*p. 41. de l'Abrégé Chronologique de l'Histoire de Lyon*) qu'on ne sait pas même le sort de cette Ville en certains temps. Dès son origine notre Province dut être une Baronie, parce que le titre de Baron étoit le plus relatif à la qualité de ses premiers Seigneurs. Cette Baronie reçut son nom de celui de son chef-lieu, considérable alors *par sa noblesse*, suivant l'expression de Pierre le Vénérable; cela vouloit dire par ses fortifications. (*Voy. la descript. de la France, par l'Abbé de Longuerue, 1ere. part. liv. 3. p. 274.*

La sagacité des Antiquaires est demeurée en défaut sur l'étymologie du nom

nom de Beaujeu, parce que le château de Beaujeu eſt fort laid, ainſi que la ville qui eſt au-deſſous, & tout l'entour de la partie des montagnes où ils ſont ſitués.

Les noms Latins *Bellijocum*, *Bellus jocus*, *Belli* ou *Bellojovium*, préſentoient des idées plus favorables; mais ces Savants n'ont pas été plus heureux, parce que l'on ignore ſi le nom latin a préexiſté au nom François.

Le premier Prince de la premiere maiſon de Beaujeu a été, ſuivant Moréry, Beraud qui vivoit vers l'an 960. Il eut pour ſucceſſeur Guichard, dont la poſtérité ſubſiſta trois cents ans. Selon des titres du Domaine du Lyonnois, Louis le Gros donna *au Sire de Beaujeu ſon couſin* l'inveſtiture de l'Abbaye de Savigny : il en dépouilloit un Comte de Forez, qui n'avoit point voulu marcher avec lui contre deux de ces fiers Vaſſaux, que ce Roi courageux eut toujours à combattre. La qualité de *couſin* donnée au Seigneur de Beaujeu eſt plus remarquable encore ici, ce me ſemble, que celle de *Sire*, que

de foibles Seigneurs ont portée. Elle prouve que nos Princes n'avoient pas démenti la nobleſſe d'une haute origine.

Ce Sire de Beaujeu, couſin du Roi, étoit Humbert III, qui ne méritoit guere une Abbaye. Il fut débauché, brave & dévot à la maniere de ſon temps. Il ſe croiſa, partit pour la Terre Sainte, & ſe fit même Templier pour ne plus vivre avec ſa femme; mais elle ſut le rappeller à ſes devoirs en le forçant à revenir auprès d'elle. Par ſurcroît de pénitence, les Eccléſiaſtiques le condamnerent à faire une fondation pieuſe, qu'il acquitta en bâtiſſant à Belleville une Collégiale qui eſt devenue une Abbaye. Enfin, toujours entraînée par l'eſprit de ſon ſiecle, il mourut Moine à Cluny.

Vers l'an 1159, il avoit jeté les fondements de Villefranche, que ſon fils acheva; & ce dernier même en a été regardé comme le fondateur. Voici les termes du préambule des franchiſes & libertés de Villefranche: *Dominus Humbertus Pater quondam Dominus Bellijoci qui fundator extitit Villæ-*

franchæ...... Dominus vero Guichardus, qui prædicto Domino Humberto successit, &c. On désigne sans doute ici Humbert IV, prédécesseur immédiat de Guichard ; cependant quelques Auteurs ayant avancé que Villefranche a été fondée par Humbert III, j'ai tâché de concilier ces autorités, dont l'opposition m'a fait dire ci-dessus, que la chronologie de nos Princes étoit incertaine jusques à Humbert II, qu'il ne faut peut-être compter que Humbert premier.

Aux lieux où l'on bâtit Villefranche, on percevoit déjà un Péage sur les Voyageurs. C'étoit en général dans chaque Province, ou plutôt même dans chaque terre considérable, l'indemnité que le Seigneur exigeoit des frais qu'il étoit censé faire pour entretenir la sûreté des chemins, depuis le lever du soleil jusques au coucher, & il devenoit garant des vols qui s'y commettoient. Les Seigneurs du Beaujolois jouissent encore, tant sur cette route, que sur celle de Tarare à Roanne, d'un Péage assez léger sur certaines denrées,

& ſur certains beſtiaux. Des fermiers avides veulent étendre ce droit ſur les Juifs, ainſi que cela étoit approuvé dans des temps où l'on avoit, plus politiquement peut-être encore que religieuſement, horreur de ces *abominables retaillés*, comme quelques-uns les appelloient alors. On ſent le ridicule de la rixe qui arrive entre le Péager qui s'acharne ſur un paſſant qu'il prétend être Juif, & celui-ci quand il s'en défend. Il eût été digne de la premiere Loi, fondement de cette perception, d'ordonner ici la preuve par témoins.

En conſtruiſant Villefranche, on eût ſans doute profité davantage de la proximité de la Saône, ſi on l'avoit pu ; mais on a dû en être empêché par la nature du terrein. Il étoit plus bas encore qu'aujourd'hui, parce que les alluvions ſucceſſives de cette riviere n'ont pu que le hauſſer. Le défaut de digues, de canaux & de chauſſée devoit le tenir jadis dans une ſubmerſion preſque continuelle, auſſi nuiſible à la ſalubrité de l'air qu'à la facilité des communications. A préſent encore, malgré

de grandes dépenſes publiques, on éprouve en certains temps une partie de ces inconvénients dans des maiſons agréables, qui dominent un peu les terres & la prairie qu'on a laiſſées entre Villefranche & la Saône.

Les fondateurs de Villefranche, contemporains de ceux de nos Rois qui donnerent la liberté à tant de ſerfs par l'établiſſement des Communes, déclarerent que les habitants de leur nouvelle ville ſeroient francs & libres. Indépendamment des coutumes de la terre de Beaujolois, ſous leſquelles ils devoient vivre, ces Bourgeois jouirent encore, par la conceſſion de leurs Seigneurs, de pluſieurs immunités, franchiſes & libertés, dont les plus importantes furent auſſi accordées en d'autres lieux du Beaujolois.

Ces libertés, ces loix de Villefranche, reçurent leur premiere ſanction de la bouche du Prince qui jura de les conſerver : (*jure jurando firmaverit & promiſerit. Préambule des Statuts de Villefranche.*) Le ſimple ſerment d'Humbert le fondateur avoit ſuffi.

Guichard fit le ſien ſur l'Evangile, & vingt Gentilshommes jurerent avec lui; *cum viginti militibus, tactis Dei Evangeliis, ibidem.* C'étoit un cortege & une garantie vraiment reſpectables, & dignes d'un grand Seigneur. Sous ſon fils on écrivit ces loix que la Tradition orale pouvoit altérer; mais le ſceau du Prince ſuffiſoit pour que l'on fût aſſuré de leur éxécution: *francheſiam prædictam redactam in litteris inſtrumento ſuo confirmaverit, ibidem.* Peut-être doit-on ſeulement entendre ici que ce Prince confirma par un acte particulier, ce qui avoit été précédemment écrit. Le mot *inſtrumentum* en baſſe latinité a ſouvent ſignifié acte. (*Voyez* du Cange.)

Quoiqu'il en ſoit, la confiance diminua bientôt, & on éxigea plus de formalités. Il fallut qu'avec l'appoſition de ſon ſceau le Prince s'engageât par un ſerment.

Cette nouvelle formalité fut exigée lorſque le Beaujolois paſſa dans la maiſon de Forez, en 1265. Les nouveaux Seigneurs dûrent s'y prêter avec d'au-

tant plus de facilité, que les Vassaux qu'ils acqueroient pouvoient demeurer affectionnés à la premiere Maison de Beaujeu. Il en existoit encore des Princes guerriers, (1) qui auroient pu tenter de rentrer dans ce fief de leur branche aînée.

Louis chef de la seconde Maison de Beaujeu, vit le premier assurer, & pour ainsi dire, cautionner son serment & son sceau par le sceau de l'Officialité de Lyon, (*sigilli Officialatus Lugdunensis munimine.*) Le peuple opposoit ainsi, tant qu'il pouvoit, la puissance ecclésiastique à la puissance féodale, en faisant concourir leurs autorités. Cependant Guichard le grand, & Edouard premier son fils, voulurent que leurs serments & leurs sceaux fussent les seuls garants de leurs promesses. Mais lorsqu'Antoine fils de ce dernier, renouvella le 8 Janvier 1369, les assurances de pro-

(1) Guichard de Beaujeu Montpensier croisé en 1269, étoit compté parmi les plus grands Seigneurs, Humbert de Beaujeu son fils, fut Connétable en 1274. *Voyez Mezerai, p. 267. & 293. du 2. vol. de l'édit. in-fol.*

tection données par ses prédécesseurs, ce ne fut plus sous le noble gage de sa foi, & de celle de ses premiers vassaux; ce fut sous la vile & inutile obligation de ses meubles & immeubles : *sub obligatione omnium bonorum suorum mobilium & immobilium*, *ibid.* En outre, il fallut joindre au sceau de sa jurisdiction ceux de l'Officialité de Lyon, & du Bailliage de Mâcon. C'étoit, comme on le sait, un des quatre grands Bailliages royaux établis pour diminuer l'autorité des Seigneurs. (*Voy. tous les Historiens, & particuliérement l'Abrégé de M. le P. de Henault*, édit. de 1756, p. 895.

Dans cet état de méfiance du peuple & de foiblesse du Seigneur, il falloit que ce dernier reprît fortement ses droits, ou que les abus allassent jusqu'au ridicule, & ils y vinrent. Edouard successeur d'Antoine, & encore plus foible, se soumit aux mêmes clauses que lui; il y en laissa même ajouter d'autres dont le nombre & la sévérité insultante annoncent le mépris le plus décidé de sa personne, & de son autorité. Ses Officiers assemblés

avec des Bourgeois de Villefranche dans un cabaret, *in domo abbergariæ ad ſignum mutonis*, *ibid.* ſignerent cet acte de légiſlation au nom de leur Prince le 22 Décembre 1376. Toute la conduite poſtérieure d'Edouard a bien juſtifié l'irrévérence de ſes Vaſſaux.

On doit s'attendre à trouver dans le Code de ces immunités, franchiſes, privileges & coutumes un fond de raiſon & d'équité, comme dans toutes ces ſortes de conventions; mais l'eſprit de leur temps, la bizarrerie & l'ignorance y percent ſouvent. On en va rapporter quelques articles pris en différents genres.

» Une maiſon ou un emplacement
» (Peda) dans Villefranche, don-
» né à l'Egliſe ou à un Prêtre,
» devoit être revendu dans l'année
» à un Bourgeois.

On peut regarder cette loi comme un germe de l'Edit de 1749, ſur les acquiſitions des Gens de main-morte. Il eſt expliqué dans un article de ces privileges, que le *Peda* eſt de quatre

toiſes de face ſur la rue. La même explication ſe trouve dans les privileges de Thizy, où ce mot latin eſt traduit par Pie ou Piece.

» Le Prince promettoit de ſolliciter la liberté de ceux qui pourroient être arrêtés, après avoir demeuré un an & un jour dans la ville.

C'étoit un moyen ſûr & prompt d'enlever des ſerfs aux Seigneurs voiſins.

„ Un Bourgeois ne pouvoit pas ſaiſir pour dettes le cheval que montoit un Gentilhomme.

„ Un Chevalier ou Ecuyer, & même un ſimple Damoiſeau, ou Dameret, *miles ſive domicellus*, ne pouvoit pas avoir de maiſon dans Villefranche.

D'autres articles accordent une protection déclarée à la Bourgeoiſie contre la Nobleſſe, c'eſt-à-dire, au foible contre le puiſſant. Les Ecuyers ou Chevaliers, dont il s'agit ici, & dont la préſence intimidoit le Bourgeois, n'étoient pas de ceux dont un de nos Princes diſoit que c'étoit aſſez d'une épée pour

dix Gentilshommes de cette ſorte. Le Damoiſeau étoit un Militaire dans le troiſieme ordre de la Nobleſſe, *Baro*, *Miles*, *Domicellus*, poſſeſſeur de fief, & en cours d'acquérir de plus hauts titres par ſes ſervices perſonnels : je ne ſais ſi les Damoiſeaux étoient alors fort communs en Beaujolois, mais les fiefs le ſont devenus exceſſivement, du moins les biens que l'on a qualifiés de ce nom. Chez les Germains nos aïeux, tout pouvoit devenir fief, des armes, un cheval, un repas ; ce vieux temps ſemble vouloir revenir chez nous : il y a des fiefs ſans juſtice, ſans droits honorifiques, ſans territoire, ſans redevance féodale : quelques-uns même ſont grevés de cens & ſervis. Cependant les Seigneurs de ces fiefs ont prêté foi & hommage, comme de hauts-juſticiers. Cette diſtinction ceſſera d'en être une, ſi on ne la borne pas. Ne pourroit-on pas la fixer aux propriétaires de ce que l'on appelloit jadis, *Maiſon forte* ?

» Un Débiteur pouvoit fréquenter
» les Marchés, ſans crainte d'être
» arrêté.

C'étoit favoriſer la mauvaiſe foi.

» Les adulteres étoient condamnés
» à faire une courſe dans la ville,
» tout nuds, ou à s'en racheter à
» la diſcrétion du Seigneur.

» On regloit la maniere d'acheter le
» poiſſon.

» Dans un autre article on fixoit le
» prix du vin.

Eſt-ce que l'on pouvoit alors preſcrire à la vigne la quantité qu'elle en devoit produire ?

» Il étoit permis aux maris de bat-
» tre leurs femmes juſques à la
» mort excluſivement, ſans que
» le Seigneur pût les en punir.

L'homme foible ſe venge en ſecret, quand on lui refuſe juſtice & protection contre ſon offenſeur.

» Les Juifs, les *Corionarii* & les
» *Corſins*, ne devoient reſter dans
» la Ville qu'avec la permiſſion du
» Prince & des Bourgeois.

Les *Corionarii* nous ſont abſolument inconnus. Ce mot eſt peut-être forgé par le mauvais Grammairien qui a écrit ces loix en latin. On

ne trouve *Corionarii*, ni dans Robert-Etienne, ni dans du Cange. Je soupçonnerois qu'il signifie ici quelques apprêteurs de cuirs. (1)

Les Corsins, que d'autres écrivent Caorsins, étoient des especes de frippiers ou de brocanteurs, originaires d'Italie, & que différents Princes chasserent de leurs Etats. Quand ils y rentroient on les enlevoit, & delà, dit-on, est venu le Proverbe, *enlever comme un Corsin.*

Par les faveurs accordées aux habitants de Villefranche, les Princes de Beaujeu renoncerent à différents droits féodaux, dont ni le détail, ni la discussion ne sont point de l'objet de ces Mémoires.

Les loix générales du Royaume ont successivement abrogé la plupart de toutes ces institutions particulieres, &

(1) L'odeur du *degras* des huiles est insupportable. Un Arrêt du Conseil du 9 Juillet 1751, a défendu de faire dans la ville de Beauvais, le débouilli des huiles qui ont servi à faire le Chamois. M. de la Lande, en a fait mention dans sa description de *l'Art du Chamoiseur.* C'est un des cahiers du travail admirable entrepris & suivi par l'Académie des Sciences.

le Code Juſtinien eſt devenu la principale loi du Beaujolois. Tous les peres y uſent du pouvoir que leur donne le Droit Écrit, de faire l'un de leurs enfants héritier en réduiſant les autres à la légitime rigoureuſe, & ordinairement on uſe de tous les moyens poſſibles de diminuer encore cette portion. C'eſt tellement une ſorte de paſſion d'inſtituer un héritier, que des malheureux qui ont à peine dix écus de part légitimaire à laiſſer à leurs cadets, ne ſe refuſent pas la ſatisfaction de faire un teſtament. Et l'ancien uſage de ne point mourir ſans laiſſer quelque choſe à l'Egliſe, eſt toujours aſſez univerſellement ſuivi. Souvent les Payſans lui léguent une ſomme plus forte qu'une des légitimes de leurs enfants. Mais il eſt temps de reprendre le fil des anecdotes hiſtoriques.

Vers l'an 1206, la premiere maiſon de Beaujeu floriſſant, Guichard IV fit hommage au Duc de Bourgogne, & cela prouve encore que le Beaujolois étoit, comme on l'a dit ci-deſſus, démembré en partie du Mâconnois,

dont les Ducs de Bourgogne, jadis Seigneurs Suzerains, étoient devenus Seigneurs directs.

Ce même Guicharde, nvoyé en ambassade à Rome, amena & établit en Beaujolois les premiers Cordeliers qu'on ait vus en France. Jacques Fodere, religieux & Historien de cet Ordre célebre, donne plus de détails de leur établissement à Villefranche, (*pag. 324. de son édition françoise.*) Il parle avec transport de la piété du Seigneur & des habitants de la ville. Pour en mieux juger, il faudroit savoir ce qu'en a écrit l'Historien des Religieux, à la place desquels on mit les Cordeliers. Sans doute, on ne fit que prêter la maison à ceux-ci. Saint François exigeoit une pauvreté absolue, ainsi ses disciples étoient incapables de propriété. Dans cette conviction plusieurs d'entr'eux allerent jusqu'à soutenir qu'ils n'avoient pas même la propriété de leur potage. Enfin, ils ne reçurent qu'à titre de prêt la premiere maison qu'ils aient occupée à Paris. Leur premier Ministre ou Gardien, fut le frere Pacifique, qui

avoit été Trouvere, (1), & que la vie exemplaire de Saint François avoit converti à la suite d'une extase. Il fut enterré dans le Couvent de Villefranche. L'un des Cordeliers de cette maison crut voir une nuit ses confreres au réfectoire, & les entendre crier qu'ils étoient damnés pour avoir rompu leurs principaux vœux. *Rerum proprietas, propria voluntas & nimia mulierum consortia nos duxerunt ad tartara.* Après avoir répété trois fois cette confession, ils s'anéantirent, & le Cordelier qui en avoit la vision demeura évanoui. On trouveroit des anecdotes semblables dans l'histoire de tous les Monasteres anciens. Le Pere de Colonia, pieux & savant Jésuite, passionné pour l'élégance du latin, suspectoit, dit-on, la vérité de cette vision, parce que *Tartara* ne lui paroissoit pas le mot propre dans la circonstance.

---

(1) *Histoire Ecclésiast. de M. Fleury, liv.* 77. Les Trouveres ou Tourbadours furent les premiers Poëtes qui aient fait sentir les agréments de la rime. *Voy. le* 1 *vol. du Théatre François de Mrs. Parfait.*

Le fils de Guichard IV, Humbert V, fut Connétable de France, (*Mezerai in-fol. édit. de 1685, tom. 2, p. 245*) Louis VIII lui confia en 1226, le gouvernement des conquêtes que ce Roi venoit de faire sur les Albigeois (1), & l'année suivante, après la mort de ce Prince, Humbert acheva de soumettre le Comte de Toulouze. Il n'eut qu'un enfant mâle qui lui succéda, mais qui mourut sans postérité en 1265. L'ainée de ses filles porta le Beaujolois dans la maison de Forez, dont un cadet nommé Louis prit le nom & les armes de Beaujeu, & forma une seconde lignée de Princes de Beaujeu qui finit en 1400.

Le fils de Louis, Guichard VI, fut surnommé le Grand: il servit avec distinction sous quatre de nos Rois, que la mort moissonna de son temps. Il eut beaucoup d'enfants, légitimes ou bâtards, & il divisa le Beaujolois entre

(1) C'étoient des hérétiques divisés en plusieurs sectes, dont il y en avoit qui croyoient que l'homme ne pouvoit pécher depuis la ceinture jusques en bas, *Hist. de France, de Vely, tom. 3, p. 430 & suiv.*

quelques-uns des premiers. Les Seigneuries de Perreux, d'Amplepuys & de Joux, furent le partage des puînés ; mais le château de Beaujeu, le lieu de sa Cour, du Tribunal de sa Justice, & généralement la Seigneurie du Beaujolois resterent à l'aîné qui devint Maréchal de France, & fut tué au rude combat d'Ardres en 1352, *Mezer. tom. 2, p. 430, édit. de 1685, in-fol.*

En 1368, il arriva une chose fort singuliere au Beaujolois, & peu commune dans l'histoire des fiefs. Antoine jouissoit depuis seize ans de cette Province, comme ses prédécesseurs avoient fait ; Charles V ordonna qu'elle ne releveroit plus directement de sa Couronne ; mais qu'il en seroit fait hommage au Duc de Berry son frere, tant qu'il auroit le Comté de Mâcon. L'acte émané de l'autorité royale pour ce changement momentané de mouvance, est curieux à lire. Le Roi y déclare que le Beaujolois est une des plus anciennes Baronnies du Royaume, que ses prérogatives subsisteront, & qu'après la mort du Duc de Berry, cette Province

retournera dans la mouvance de la Couronne ſans pouvoir jamais en ſortir, &c. *Voyez le Recueil des Ordonnances de nos Rois, par M. Secouſſe, tome 5, p. 212.*

Edouard II, hérita en 1374, de la Baronnie du Beaujolois. Il fut le dernier des Seigneurs de ſa maiſon qui l'aient poſſedé. Nous avons vu à quel point il s'étoit laiſſé avilir, même en faiſant un acte de protection. Le rapt d'une Bourgeoiſe, & le meurtre d'un Huiſſier le firent décréter de priſe de corps par le Parlement de Paris. Malgré les déſordres du temps, ce Tribunal ſuprême faiſoit régner les loix. On enleva le Prince, & on le traduiſit dans les priſons de la Conciergerie.

Il avoit épouſé la niece du Pape. Cependant il auroit péri ſous le glaive de la juſtice, ſans les efforts que fit en ſa faveur Louis II, Duc de Bourbon. Edouard mourut après quelques mois de liberté. Le Duc de Bourbon à qui il avoit donné le Beaujolois, entra en poſſeſſion de cette Province qui a été dès-lors, juſques à préſent, privée de

l'avantage d'être le ſéjour de ſes Seigneurs. Un événement ſi important pour elle ſe paſſa en 1400.

Cette même année, le Prince, qui étoit déja Comte de Forez du chef de ſon épouſe, confirma les libertés & franchiſes accordées aux habitants de Villefranche, par les Princes ſes prédéceſſeurs en Beaujolois. L'acte fut paſſé à Montbriſon, dans une forme décente avec des expreſſions convenables à l'importance de l'objet, & à la dignité du nouveau Seigneur.

Il étoit vertueux, & le Beaujolois en ſouffrit. Son neveu le Roi Charles VI, devenu incapable de régner par lui-même, ne pouvoit arrêter les excès d'Iſabeau de Baviere, ni les crimes du Duc de Bourgogne, avec lequel le Duc de Bourbon ne put jamais ſe concilier. Celui-ci, ſe trouvant ſans crédit à une Cour corrompue, ſe retira en Bourbonnois dans ſes principales terres, & on ne craignit point de l'offenſer.

Dès 1409, Amé Viry, Capitaine Bourguignon vint ravager le Beaujolois. *C'étoit*, dit Monſtrelet, *un pauvre ſac-*

quement au regard du Duc de Bourbon, & il se sauva dès que ce Prince vint pour le combattre. (*Chronique de Bourgogne, tom. 1, p. 409, verso*) Viry s'enfuit en Bresse dans les terres du Duc de Savoie, qui le livra au Duc de Bourbon sous la condition qu'il auroit la vie sauve. Il fut relâché au bout de quelque temps.

Monstrelet avance que le Duc de Savoie prétendoit qu'on lui fit hommage du Beaujolois. On ne voit pas sur quel titre il se fondoit; mais il auroit pu prétendre à la propriété de cette terre du chef de Marguerite de Beaujeu, fille d'Edouard premier, mariée dans la maison de Savoie en 1362, si par un acte de 1375, elle n'eût pas vendu ses droits.

Jean, Duc de Bourbonnois & Seigneur de Beaujeu, fils de Louis, publia en 1414, des Lettres de défi de Tournoi, & se voua pour l'accomplir à porter, ainsi que seize autres Chevaliers & Ecuyers, chacun un fer de prisonnier à la jambe pendant deux ans, tous les Dimanches, jusqu'à ce que pareil nom-

bre de Preux ſe fût préſenté pour les combattre.

Le préambule des Lettres de ce défi porte: *Nous Jean Duc de Bourbonnois, &c. Seigneur de Beaujeu, &c. deſirant échiver oiſiveté, & explecter notre perſonne en avançant notre honneur par le métier des armes, penſant y acquérir bonne renommée & la grace très-belle, de qui nous ſommes ſerviteurs, avons voué, &c.*

La liſte que Moréry, (*au mot Tournoi*) a conſervée des noms des Tenants, ne contient aucun de ceux de notre ancienne Nobleſſe. Il eſt aſſez vraiſemblable que nos Gentilshommes n'avoient pas encore pu plaire, ni même ſe faire connoître à des Princes, qui ne demeuroient plus parmi eux, & dont ils n'étoient Vaſſaux que depuis peu de temps.

Les eſpérances du Duc Jean furent bien trompées. Son défi principalement adreſſé aux Anglois, ne fut point accepté ; mais l'année ſuivante, il fut pris à la malheureuſe journée d'Azincourt, & conduit en Angleterre où il

mourut après dix-neuf ans de captivité.

M. Villaret, (*hist. de France, tom. 14, p. 289,*) dit que Toulongeon, Maréchal de Bourgogne, voulant en 1423, s'emparer de la Bussiere en Beaujolois, fut enveloppé. *Mezerai le dit aussi, p. 612, du 2e. vol. in-fol.*

Il y a deux châteaux de ce nom en Beaujolois ; mais, selon Monstrelet, ce n'est auprès d'aucun des deux qu'est arrivé cet événement, c'est auprès du château de la Buisserie, entre Tournus & Mâcon. (*Chroniq. de Bourgogne, tome 2, p. 8.*)

Charles premier du nom, fils de Jean, fut en guerre ouverte avec le Duc de Bourgogne, dont les troupes supérieures en forces tinrent la campagne, & vinrent insulter Villefranche & prendre Belleville.

Jean Second, fils ainé de Charles, ne lui succéda point au Beaujolois. Cette Seigneurie fut l'appanage de Pierre son frere puîné, qui est toujours nommé dans notre histoire Seigneur de Beaujeu, jusqu'à ce que Jean son ainé

étant mort ſans enfants, il prit le nom & le rang de Duc de Bourbon. Pierre avoit aidé ſon frere dans ſa guerre contre Louis XI, en 1465. Mezerai dit qu'il leva des troupes en Franche-Comté, & ne parle point du Beaujolois, qui, ne devant pas être fort peuplé, ne pouvoit pas en fournir beaucoup. (*Mez. édit. de 1685, tom. 2, p. 763, in-fol.*

Pierre, devint enſuite tellement le favori de Louis XI, que, quoique cadet & fort endetté, ce Roi lui donna en mariage ſa fille Anne de France, que l'on appella Madame de Beaujeu. Par ſon teſtament, ce même Roi leur laiſſa pendant la minorité de ſon fils la régence du Royaume, avec des inſtructions conformes à la conduite qu'il avoit tenue.

Ils éleverent Charles VIII dans les plaiſirs, afin de l'éloigner des affaires, & la Princeſſe ſe rendit particuliérement odieuſe aux Grands. Le jeune Monarque ayant paru ſouhaiter d'être retiré de ſes mains, quelques Seigneurs en formerent le projet. Madame de

Beaujeu les découvrit & les punit. Elle fit enfermer pendant huit mois dans une cage de fer, Philippe de Commis, l'Auteur des Mémoires de son nom.

Lorsque Pierre de Beaujeu se maria, il se laissa, dit Mezerai (*tom. 2, in-fol. p. 934, édit. de 1685*), persuader au rusé Louis XI, moyennant cent mille écus d'argent comptant, de consentir dans son Contrat de mariage, *qu'entant qu'il le touchoit ou pourroit toucher*, tous les Duchés, Comtés & Vicomtés de la maison de Bourbon iroient à la Couronne, s'il n'avoit point d'enfants mâles. Ce cas arriva comme Louis XI l'avoit prévu. Pierre hérita des biens de son frere ainé, & n'eut qu'une fille qui en demeuroit privée par la clause fatale que l'on vient de rapporter. Pour l'éluder, il imagina de les donner à son cousin-germain, Gilbert de Bourbon Montpensier. Cependant le bon Roi Louis XII renonça au bénéfice de la clause du Contrat de mariage de notre Prince de Beaujeu, & consentit que tous ses biens passassent à Suzanne sa fille unique, en sui-

vant la loi naturelle des ſucceſſions. Elle ſe les vit diſputer, en vertu de la donation que ſon propre pere en avoit faite, par Charles III, fils de Gilbert; mais Louis XII, toujours bienfaiſant, leva encore cette difficulté en les mariant enſemble. Par leur Contrat de mariage qui fut ſinguliérement authentique, Charles fut reconnu héritier à l'excluſion de Suzanne; mais les deux parties ſe firent une ſubſtitution mutuelle.

Malgré des diſpoſitions ſi claires, cimentées par le concours des formalités les plus reſpectables, Suzanne étant morte ſans laiſſer d'enfants, Madame d'Angoulême, mere du Roi régnant, prétendit à cette ſucceſſion, comme étant fille de Marguerite de Bourbon ſœur du pere de Suzanne, de laquelle par conſéquent elle ſe trouvoit la couſine-germaine, & la plus proche héritiere. Quant aux terres qui ne pouvoient lui revenir, elle prétendit qu'elles étoient reverſibles à la Couronne, par l'effet de la fameuſe clauſe rapportée ci-deſſus. Son unique objet, étoit de

perſécuter le Seigneur de notre Province, Charles III, ce fameux & infortuné Connétable qu'elle aimoit, qu'elle avoit voulu épouſer, depuis qu'il étoit veuf, & de qui elle avoit été refuſée avec des railleries. Elle l'empêcha d'obtenir Madame Renée, fille de Louis XII. Elle gagna ſon procès contre lui.

D'autres circonſtances aigrirent encore ce héros. Il ne mit plus de bornes à ſon reſſentiment. Il traita avec Charles-Quint le rival de François premier, & fut trompé. Cependant, il commanda les troupes de cet Empereur avec les plus grands ſuccès, contre celles de ſa patrie. Il n'en devint que plus odieux, même aux Eſpagnols, dont l'un eut la noble fermeté de dire à Charles-Quint, que ſi le Connétable logeoit dans ſa maiſon, il la brûleroit enſuite, plutôt que d'y rentrer. Bourbon déchiré de remords écrivit au Roi : *Naples vous donnera des preuves de ma répentance, & juſtifiera ma faute.* Devenu ſuſpect aux Impériaux, on le chargea de faire le ſiege de Rome, & il ſe fit tuer au pied des murailles en 1527. Peu de

temps après ſon évaſion ſes biens avoient été ſaiſis pour la cauſe de félonie. Dans cette ſaiſie, on ne dût pas comprendre ceux dont la propriété lui avoit été enlevée par l'Arrêt de 1523, & le Beaujolois en faiſoit partie, puiſqu'il venoit du chef de Suzanne. Cependant l'Auteur de *l'Abrégé chronologique de l'hiſtoire des grands fiefs de la Couronne, dit page 405*, que le Beaujolois fut compris dans la ſaiſie que le Roi fit faire des poſſeſſions du Connétable, & que cette Province fut réunie à la Couronne. Des Juriſconſultes prétendent que cette réunion ne ſauroit avoir lieu, ſans une déclaration formelle. C'eſt un moyen qui a été victorieuſement employé par des Seigneurs de la terre d'Anet, autrefois confiſquée ſur Charles le mauvais Roi de Navarre, & dont ils ſoutinrent que le Roi avoit pu diſpoſer. *Voyez les récréations hiſtor. tom.* 2, *p. 226*. Je crois devoir citer ſur cette matiere importante les propres expreſſions de M. le Préſid. Hénault. « Voici dit-il, les principes concernant les domaines avant

» l'Ordonnance de 1566, tout ce qui » n'étoit pas réuni étoit diſpaſſible ; » mais du moment de la réunion, il » devenoit inaliénable ; & depuis l'Or- » donnance de 1566, les Domaines libres » de nos Rois, adminiſtrés par les Rece- » veurs publics, ſont devenus partie du » Domaine royal, au bout de dix ans de » poſſeſſion, ſans qu'il ſoit beſoin d'acte » de réunion. (*Abrégé de l'hiſt. de Fr. édit. de 1756, p. 904.*)

Si le Beaujolois avoit été réuni à la Couronne, il s'enſuivroit, conformément au principe reçu de l'inaliénabilité du Domaine, que la propriété de pluſieurs terres de cette Province pourra être un jour conteſtée. On a même nouvellement formé une demande de cette eſpece ſur la terre de Thizy ; mais elle n'a pas été ſuivie. Elle paroiſſoit d'autant moins fondée, que c'eſt une des Seigneuries que le Connétable avoit aliénées avant ſon évaſion, & que par conſéquent elle ne fut point compriſe dans la ſaiſie. Son acquéreur Philibert de Beaujeu de Lignieres, & ſes héritiers en diſpoſerent librement, ainſi

que de leurs autres terres, même avant que François II eut bien voulu fixer l'incertitude existante sur la propriété du Beaujolois.

C'est ce Roi qui en 1560, par une transaction que Charles IX a ratifiée, mit Louis II, Duc de Montpensier & héritier naturel du Connétable, en possession de notre Province du Beaujolois. Elle est devenue partie de l'immense succession échue en 1627, à l'arriere-petite fille de Louis II, Mademoiselle; cette Princesse l'a donnée à la maison d'Orléans aujourd'hui glorieusement subsistante.

Les vies des Princes de ce nom & de ceux de Montpensier, sont trop connues pour pouvoir en citer aucun trait qui soit ignoré, & pour se flatter par conséquent d'augmenter le respect & l'amour qu'inspirent ceux qui vivent, ou la vénération qu'on a pour la mémoire de ceux qui sont morts. Ainsi nous ne parlerons plus des événements auxquels ils ont eu part, si nous ne connoissons que la Province y soit particuliérement intéressée.

Elle fut tenue en Pairie par les Ducs de Bourbonnois, si on en croit Moréry, (*au mot Pairie*,) cependant il n'y a pas d'autre autorité bien connue de cette prétendue illustration. Le Bourbonnois étoit Pairie dès l'an 1329 ; & lorsque le Beaujolois passa aux Ducs de Bourbonnois qui étoient déja Pairs, il est vraisemblable que, dans quelques-uns des actes où ils ont paru, on les a qualifiés de Ducs & Pairs de Bourbonnois, Beaujolois & de toutes les terres qu'ils possédoient. Delà semble être venue la cause de la légere inadvertance, où il paroît que Moréry est tombé. Quoiqu'il en soit, il est certain que notre Province a, comme les Pairies, l'avantage de ne relever que de la Couronne. Et nous avons vu ci-dessus, *pag. 34*, que son sort à cet égard ne doit plus changer.

Elle a un siege d'Election qui lui est particulier, c'est un des premiers gages qu'elle reçut de la protection de Louis II, Duc de Bourbon à son événement en 1400. Cette Province étoit jusques-là demeurée confon-

due en partie avec le Mâconnois, quant aux impoſitions, & il l'en fit diſtraire en 1401, par Ordonnance de Charles VI.

Les affaires civiles étoient portées en premier reſſort ou par appel, ſelon les cas, en la Cour du Seigneur de Beaujeu, qui avoit un Bailli & un Juge d'Appeaux. Ces places étoient remplies par des Gentilshommes dont la poſtérité ſubſiſte encore, ſoit dans des deſcendants du même nom en Beaujolois, ſoit dans les maiſons où les leurs ſe ſont éteintes, ſoit enfin dans les Provinces voiſines. Les Thelis, les d'Albon, les Ste. Colombe, les Nagu, les Damas & les Degleteins ſont fréquemment cités dans les actes les plus anciens. A ce Tribunal a ſuccédé le Bailliage royal établi à Villefranche en 1532, ſon reſſort s'étend ſur toute la Province, comme celui du ſiege de l'Election.

Ils ſouffrent l'un & l'autre une exception aſſez ſinguliere dans la Paroiſſe de Regny, dont la juſtice appartient à l'Ordre de Cluny. Cette terre eſt toute enclavée dans le Beaujolois, cependant les appels ſont relevés à Lyon, & les impoſitions

impositions se paient à Roanne. On présume dans le pays, & feu M. Desvernay, Juge du lieu, homme respectable, mort il y a 15 ans dans un âge très-avancé, me l'a rapporté comme une tradition, que des Princes de Beaujeu, peu religieux, vexoient les Bénédictins qui étoient à Regny, & que ceux-ci, ne pouvant avoir de satisfaction à la Cour de leurs Seigneurs, parvinrent à être distraits de leur mouvance pour être mis sous celle du Roi. (1) La crainte qu'on les traitât ensuite trop rigoureusement, eux ou leurs gens & justiciables, dans la répartition des impôts du Beaujolois, a dû décider à réunir ce canton avec le Roannois, quant à la partie des finances, attendu que Lyon étoit trop éloigné.

Cette espece de punition, résultante d'une distraction de ressort judiciaire, n'est pas sans exemple en Beaujolois. En 1543, les Officiers de Guillaume

(1) Voyez ce que fit Louis le jeune au Comte de Châlons qui ravageoit Cluny. (*Hist. de France, de Vely, tom. 3, p. 217.*)

Barjot, qui avoit acquis la justice de Beaujeu, ayant fait conduire scandaleusement en prison un Chanoine de cette ville, le Chapitre fut déclaré exempt de leur jurisdiction, aussi longtemps que Beaujeu appartiendroit à ce particulier, & les causes venoient à Villefranche.

Dans ce Chapitre, presqu'aussi ancien que la Seigneurie du Beaujolois, il y a eu dès les premieres années de sa fondation des Montd'or, des Thelis, c'est assez annoncer que dans ce temps même, il étoit bien composé. Il a eu aussi des Chanoines qui se sont fait des réputations personnelles. Les freres Paradan, Ecrivains laborieux du seizieme siecle, étoient Chanoines de Beaujeu.

On voit sur l'extérieur d'une des portes latérales de l'Eglise du Chapitre dont nous parlons, une pierre sur laquelle est la représentation d'un sacrifice des anciens; mais il ne paroît pas qu'on en puisse tirer aucune lumiere pour l'Histoire du Beaujolois.

Beaujeu, qui est la plus ancienne Ville de cette Province, paroît avoir

été pendant long-temps la plus considérable. En 1556, ſes Artiſans demanderent à être réunis en Communautés. Cela ſe voit dans une Ordonnance du mois de Décembre 1587.

Vers 1589, au temps de cette ligue fameuſe & aujourd'hui ſi déteſtée, on ne fut pas plus modéré à Beaujeu qu'on ne l'étoit en mille autres endroits de la France. La Ville & le Château firent un Acte d'union contre les Partiſans de la tyrannie & de l'héréſie. On ſait que ſous ces noms odieux, on vouloit particuliérement déſigner Henri le Grand, l'objet actuel de la plus juſte vénération. Et l'on voit de ſimples particuliers s'étonner encore quand la calomnie cherche à les noircir de ſon ſoufle impur! Les ennemis des Moines ne peuvent leur imputer cet Acte de fanatiſme, puiſque ceux-ci n'ont eu aucun établiſſement à Beaujeu avant 1627, que les Picpus ou Religieux du Tiers-Ordre de S. François, y acquirent une maiſon. La démarche des habitants de Beaujeu ne doit être attribuée qu'aux circonſtances de ces mal-

heureux temps, qu'au ſentiment de leurs forces & à cet eſprit d'erreur, qui s'empare ſi ſouvent de la multitude, à la honte de la raiſon humaine.

Tout le Beaujolois n'étoit point dans le parti de la ligue. Thizy, fondé comme Villefranche par un Prince de Beaujeu, & favoriſé de privileges à-peu-près ſemblables, confirmés par le dernier Edouard, au mois de Décembre 1374. Thizy tenoit pour le parti du Roi. Les Troupes des ligueurs commandées par M. de Chevrieres, & envoyées par le Marquis de S. Sorlin, Gouverneur du Lyonnois en l'abſence du Duc de Nemours ſon frere, vinrent aſſiéger le Château de Thizy en 1590. Il étoit poſſédé & défendu par un Rébé qui, forcé de ſe rendre, capitula & donna pour ôtages ſon fils, avec deux Officiers, l'un nommé du Vouldy, & l'autre Sirvinger. Des Gentilshommes de ce dernier nom poſſedent depuis long-temps la terre de Sevelinges aux environs de Thizy. Une Dame, du nom du Vouldy, a fait à Thizy une excellente fondation, comme

je le dirai ci-après. La maison de Rebé est éteinte, du moins en Beaujolois. Elle avoit produit l'Archevêque de Narbonne loué dans les mémoires du Cardinal de Richelieu. Le Château considérable qu'il avoit fait bâtir près d'Amplepuys, a passé avec une partie des terres en dépendantes à M. du Sauzey, sous le nom duquel le Roi a érigé le tout en Marquisat, au mois de Septembre 1751. C'est le même qui est aujourd'hui Major du Régiment des Gardes-Françoises : Sans penser à louer les personnes vivantes, il est difficile de se refuser au plaisir de citer les places de distinction qu'elles remplissent.

Dans ces temps de trouble & d'anarchie qu'on vient de rappeller, il y eut un Ordre de fortifier les Eglises. On en voit quelques-unes encore dont les clochers sont des tours quarrées assez fortes; d'autres ont des restes de galleries extérieures d'où l'on pouvoit tirer sur les assaillants. Quand les Calvinistes cherchoient à se venger des cruautés qu'on exerçoit contr'eux, les Paysans

Catholiques ſe raſſembloient dans les Egliſes fortifiées & s'y défendoient. On ſait que ſouvent ces malheureux y ont été brûlés. Peut-être eſt-ce du danger que couroient alors les Tabernacles dans les Egliſes peu ſûres, qu'eſt venue la poſſeſſion où ſe maintient la maiſon de Sarron, d'avoir toujours le S. Sacrement dans la Chapelle de ſon Château des Forges. Les Gentilshommes de ce nom ſont fort anciens, & poſſedent entr'autres terres, une moitié de celle de Fourneaux, dont l'autre partie appartient depuis long-temps à Mrs. de l'Aubepin, cadets de la Maiſon de Sainte-Colombe. Preſque tous les deſcendants de leur branche, excepté ceux en bas âge, ont ſervi ou ſervent encore. L'un d'eux, le Chevalier de l'Aubepin, Officier de Vaiſſeau, montoit l'Achille en 1755, & périt vers le banc de Terre-neuve, du premier coup de canon que les Anglois ont tiré dans leur derniere guerre contre nous. MM. de Sarron & de l'Aubepin, dont les noms ſont plus d'une fois anciennement conſignés dans les

Annales du Comté de Lyon & de l'Ordre de Malthe, ont la gloire utile & bien refpectable d'avoir de tout temps vécu dans une étroite intelligence. Cette union a été cimentée différentes fois par des Actes qui expriment, auffi énergiquement qu'il eft poffible, une forte de paffion qu'avoient leurs aïeux, de faire fubfifter leur concorde à jamais. Elle ajoute au luftre de chaque maifon, en même-temps qu'elle en eft un gage certain, puifqu'elle fuppofe néceffairement une perpétuelle égalité de confidération dans la Province.

Si notre Province, où la Religion proteftante n'a point fait de progrès, fut un peu expofée aux guerres de Religion, elle n'en fouffrit pas long-temps, & il ne paroît pas que la Capitale s'en foit beaucoup reffentie.

Affez bien fortifiée pour réfifter plufieurs jours aux petits corps de troupes qui tenoient la campagne, fituée de maniere à pouvoir être évitée dans les marches, à ne protéger aucun paffage, & à ne pas gêner les communications; Villefranche pouvoit être une

place dont la priſe étoit à la fois trop difficile & trop peu importante. Ses Fauxbourgs furent quelquefois pillés. A la porte, dite de Belleville, il y avoit un Hôpital que les Huguenots détruiſirent en 1562; mais l'intérieur de la Ville ne paroît pas avoir éprouvé jamais les dernieres fureurs de la guerre, & ſon Hiſtoire n'offre que des événements tranquilles. La Juriſdiction municipale de Villefranche eſt très-ancienne. Jean, Duc de Bourbonnois, lui a donné une fois le droit d'aſſembler les trois Etats de la Province. Elle reçut par Lettres-patentes de 1566, le pouvoir d'élire des notables Bourgeois pour juger du fait des marchandiſes: c'étoit un Tribunal Conſulaire, mais il n'exiſte pas. Elle jouit de l'attribution générale des cauſes relatives à l'exécution des Réglements des Manufactures, conformément à l'Edit commun de 1669, & cette attribution s'eſt étendue dans tout le Beaujolois.

C'eſt à Villefranche auſſi que ſiegent les Officiers de S. A. S. pour les Eaux & Forêts.

A la fin du Siecle passé, quelques-uns des principaux Citoyens se réunirent pour faire des lectures & des conférences sur des sujets de Littérature. Ils eurent permission de s'assembler, & proposerent des prix d'éloquence : leur nombre s'accrut. Cette Société obtint en 1716, des Lettres-patentes qui l'érigerent en une Académie, dont Monseigneur le Régent voulut bien se déclarer le Protecteur ; titre qu'ont successivement accepté les augustes Princes, ses fils & petit-fils. MM. Mignot & Bottu, Magistrats distingués, dont les aïeux & les descendants sont comptés parmi notre Noblesse, furent les plus ardents Promoteurs de cet établissement dans leur patrie. Il paroît y avoir entretenu, même animé le goût des lettres & embelli les connoissances utiles. Le Barreau de Villefranche passe pour être fort instruit ; & plusieurs particuliers y ont des collections de livres plus nombreuses & plus consultées, qu'il n'arrive ordinairement dans les petites Villes où la richesse & l'exemple de l'amour de l'étude manquant à la fois, il n'y

a nul motif d'émulation. Cet établiſſement ſera dans la poſtérité un monument de notre amour pour les Lettres, comme les compagnies des jeux de l'Arquebuſe & de l'Arc, ſont des veſtiges du goût de nos peres pour les exercices Militaires.

Lorſque par l'établiſſement des Communes, la Bourgeoiſie commença à former un corps dans l'Etat, nos Rois l'exciterent à s'aguerrir, & l'on peut voir dans le grand recueil d'Ordonnances commencé par M. Secouſſe, la variété des moyens employés par les Miniſtres de ces temps. Je ne citerai qu'une de ces Ordonnances. (*Tom. 5. p. 172.*) En 1369, Charles V défendit les jeux de hazard & autres; ordonne à *ſes Sujets d'eux exercer & habiliter en fait de traits d'Arc ou d'Arbalête*, & permit d'établir des prix pour les plus adroits. D'autres Princes ont accordé des exemptions générales, que le temps & même la ſageſſe du Gouvernement ont anéanties, ou réduites au chef de ces Compagnies, ou à celui des Chevaliers qui a remporté

le prix. A Villefranche, le Chevalier de l'Arc (1) & celui de l'Arquebuſe qui ont abattu, chacun dans ſa Compagnie, l'oiſeau expoſé à un jour convenu du mois de Mai, ſont exempts pendant l'année de toutes tailles & ſubſides, en vertu de Loix formelles de Charles IX, Henry III, & de Louis XV, glorieuſement régnant. Les Officiers Municipaux ſont toujours invités dans ces fêtes annuelles à tirer le premier coup.

L'Egliſe Paroiſſiale de Villefranche, eſt en même-temps une Collégiale, érigée à la fin du Siecle dernier, tant ſur les fonds d'une Société de Prêtres anciennement exiſtante, que ſur les revenus des biens que deux Eccléſiaſtiques, (*N. Chaillard, Curé de Villefranche, & N. Noyel, Curé de Beligny,*) donnerent à cet effet. Dès l'année 1687, on projetta de réunir au nouveau Chapitre de Villefranche, l'Abbaye de Jouxdieu, fondée au commencement

(1) On a conſervé exactement l'Arc. L'Arquebuſe eſt le fuſil ordinaire.

du douzieme Siecle par la Maiſon de Beaujeu, après bien des traverſes. Cet arrangement conſommé le 6 Septembre 1742, par la priſe de poſſeſſion de l'Abbaye, a donné à la Capitale du Beaujolois un Chapitre composé d'un Doyen à la nomination du Roi, d'un Chantre en dignité à la nomination de M. l'Archevêque de Lyon, d'un Sacriſtain-Curé de Villefranche, à la nomination du Prieur de Sales, & enfin de onze Chanoines, tous à la nomination du Chapitre. Une des conditions de cet établiſſement, eſt que ce Chapitre ne choiſira que des perſonnes nées à Villefranche, ou qui en ſoient originaires.

On a parlé ci-devant des Cordeliers. Ils ont plus d'une fois donné à Villefranche, dans leurs aſſemblées Provinciales, des exemples publics de leur application aux ſciences, dans leſquelles ils ſe diſtinguoient déja peu après leur établiſſement dans le Royaume. Les Capucins furent appellés en 1615, par des motifs qui leur ſont honorables.

Vers 1620 à 1623, les Pénitents

noirs du S. Crucifix érigerent leur Congrégation avec la permiſſion de l'Ordinaire & l'approbation du S. Siege. Ils obtinrent une Bulle de Gregoire XV, en 1622 : viſiter les priſonniers, les conſoler, leur porter toutes ſortes de ſecours temporels & même ſpirituels, ſont des obligations ſaintes & reſpectables qu'ils rempliſſent avec un zele bien ſoutenu, comme le font ailleurs par obligation ſpéciale, les Pénitents de la Miſéricorde. Il y a quelqu'autres confrairies ſemblables dans les Provinces circonvoiſines. Toutes ont adopté un habillement qui ne répond pas à la dignité des devoirs qu'elles ſe ſont impoſées. Les Pénitents blancs de S. Sacrement, protégés par les mêmes autorités, ſur-tout par Paul V, prédéceſſeur de Gregoire XV, établis dans le même temps, habillés de même à la couleur près, ont autant de piété ſans s'être voués aux mêmes œuvres. Le 7e. & le 10e. Articles de leurs Réglements, approuvés par M. de Marquemont, Archevêque de Lyon, le 28 Décembre 1621, preſcrivirent aux Confreres de ſe

viſiter dans leurs maladies, & d'éteindre les procès qui pourroient s'élever entr'eux.

Les Urſulines furent reçues avec plaiſir en 1632 ; mais les Religieuſes de la Viſitation qui vinrent l'année d'après, eurent beſoin de l'autorité de la Reine pour vaincre les difficultés qu'elles éprouverent. Tel eſt ſouvent le ſort des inſtitutions dont on a le plus enſuite à ſe féliciter.

Diverſes circonſtances ayant ſucceſſivement anéanti les Hôpitaux établis dans les Fauxbourgs & dans la Ville, un digne Paſteur du lieu, (*N. Gay*) donna en 1643, preſque tout ſon bien pour la conſtruction d'une maiſon de charité. D'autres bienfaiteurs, tels que *N. Corbin*, Elu en 1650, & *N. Dubois*, Juge d'Amplepuys en 1710, contribuerent principalement à augmenter cet Hôpital. Les malades n'y étoient d'abord ſervis que par des perſonnes que la charité ſeule uniſſoit. On ſentit bientôt la néceſſité de donner encore plus de conſiſtance à cette forme d'adminiſtration intérieure. Dès 1666, on envoya des députés de la Ville à Châlons ſur Saône pour obtenir quelques-

unes des Hôpitalieres, *Augustines de la Congrégation de Ste. Marthe* (1), qui y étoient établies. Heureusement nos Députés réussirent dans leur mission, & la sœur Claude-Maire fut nommée Supérieure à Villefranche le 1 Septembre 1666. Les Recteurs de cet Hôpital sont pris dans les principaux corps Ecclésiastiques & Laïques de la Ville, comme on le pratique ailleurs. Pour le bonheur de l'humanité pauvre & souffrante, on a confié à ces mêmes Hôpitalieres des maisons de charité à Beaujeu en 1704, à Belleville en 1733, à Chagny, à Toissey, &c.

En 1682, Madame Clapisson, née du Vouldy, a fondé à Thizy une maison pour deux *Sœurs de la Charité servantes des pauvres malades*, plus connues sous nom de *Sœurs grises* de S. Lazare (2). Depuis quelques années

---

(1) Voyez la page 24. du Dictionnaire portatif des Ordres Religieux. Ce temps fut heureux pour les Hôpitaux; le 15 Mai 1667, Claude Dubois, Ecuyer, fonda celui de Perreux pour dix pauvres malades.

(2) On les a appellées aussi, *Sœurs du Pot, de la Marmite*, dénominations qu'ennoblissent toutes les

elles y ont fondé elles-mêmes une troisieme place. Rien n'est si digne de pitié qu'un pauvre journalier qui est malade ; & il seroit bien à souhaiter que pour le soulagement des habitants des montagnes on pût y multiplier les maisons de ces pieuses filles qui, dans l'hyver dernier (de 1769 à 1770) ont eu à Thizy de fréquentes occasions de se livrer à tout leur zele, & l'ont fait avec succès.

Feu Monseigneur le Duc d'Orléans a établi à Lay, en 1746, une communauté de filles de Ste. Genevieve, qui réunissent à l'obligation de soigner les malades, celle d'instruire les enfants, & les remplissent toutes deux.

L'aridité du terroir de la Province n'a pas pu procurer aux Moines les moyens d'y former beaucoup d'établissements. Les Princes des deux maisons de Beaujeu ne paroissent pas avoir été absolument dans le goût ni même en

vertus Chrétiennes & Morales, dont elles expriment l'exercice. Voyez pour l'institution de cette infiniment utile Congrégation, la pag. 135 du Dictionnaire portatif des Ordres Religieux.

en état de faire de riches fondations. Cependant les Bénédictins de la Congrégation de Cluny, bâtirent dans les ſiecles de ferveur quelques Egliſes. Ils ſe ſont ſucceſſivement tous retirés en conſervant la nomination aux Cures, des dîmes, des rentes féodales & peu de biens fonds.

Pluſieurs familles du Beaujolois nomment à des prébendes fondées par leurs Auteurs. Ce ſont des bénéfices ſimples, extrêmement médiocres pour la plupart. Ils paroiſſent prouver à la fois & la miſere générale du Pays & le goût du peuple à imiter les grands Seigneurs.

Cette forme de dons avoit cela d'avantageux que la propriété des fonds demeurant dans la famille, l'uſufruit y reſtoit ſouvent auſſi, parce qu'on nommoit à la Prébende un enfant de la maiſon. Le laps du temps fait un peu perdre de vue les intentions des fondateurs; & chaque jour détruit quelque titre, ou quelque partie de ces donations.

Ce qui reſte de remarquable à citer dans l'Etat eccléſiaſtique du Beaujo-

lois, c'eſt le petit Chapitre d'Aigueperſe, fondé en 1288, des revenus d'un Hôpital abandonné. Jadis on a vu ſouvent qu'un Seigneur fondateur n'a fait que paſſer les biens d'une maiſon qu'il détruiſoit à une autre, ſur les régiſtres de laquelle on lui donnoit les titres les plus flatteurs. Ainſi, l'exercice trop ſouvent coupable, du pouvoir arbitraire, eſt le plus ſouvent comblé d'éloges exceſſifs que l'on n'accorde gueres à l'exercice judicieux du pouvoir régulier.

Nous avons encore le Prieuré de Salles, dont les Religieuſes ſont ordinairement des filles de condition, ſans qu'il y ait néanmoins d'excluſion légale pour les autres. La fondation de l'Abbaye de Belleville, rapportée ci-deſſus, eſt actuellement deſſervie par des Chanoines réguliers de la Congrégation de France. Belleville eſt dans un Canton fertile, les rues en ſont larges & droites. Nous n'avons pas de Ville plus voiſine des bords de la Saône, & elle en profite peu. Le grand chemin que l'on y fait actuellemenr y excitera peut-

être l'induſtrie, & fera naître quelque branche de commerce d'entrepôt ou de commiſſion; mais quant à préſent, elle ne renferme aucune choſe qui mérite d'être remarquée.

Ce qui doit l'être dans ces Mémoires, principalement conſacrés à l'utilité publique, c'eſt que la conſtruction de ce chemin néceſſaire, a été déterminée par les ſoins éclairés du deſcendant d'une noble & ancienne maiſon du Beaujolois: M. de Nagu, Officier des Mouſquetaires, qui vient de quitter notre Province pour s'établir en Normandie. L'un de ſes aïeux, Jean de Nagu, avoit acquis en 1360, la Châtellenie de Chamelet, qu'Edouard II oſa néanmoins vendre au Maréchal de Sancerre; mais il fut obligé de ſatisfaire le premier poſſeſſeur (1). Le Connétable de Bourbon céda la haute Juſtice de Quincié à Hugues de Nagu, dont un deſcendant fut député de la

(1) Cette terre étoit revenue à la Maiſon d'Orléans, qui en 1681, l'a aliénée à M. Guiguet, Tréſorier de France à Lyon.

Nobleſſe du Beaujolois aux Etats de Blois ; une autre fut décoré de l'Ordre du S. Eſprit en 1633. Cette maiſon ne poſſede plus rien dans la Province, où il y a eu quelques hommes célebres, dont les noms doivent trouver place ici.

Barthelemy Faye, Préſident aux Enquêtes en 1580, étoit né à Thizy, où il exiſte encore une Prébende fondée par ſa famille, & tombée dans celle de Gacier. Son pere & ſon aïeul avoient été Capitaines du Château de Thizy. Leur généalogie ſe trouve dans l'Ouvrage de Blanchard, ſur les Préſidents à Mortier, (p. 321, Edit. de 1647). Barthelemy Faye, fut pere de Jacques Faye, auſſi Préſident au Parlement, grand Magiſtrat, habile Négociateur & brave Guerrier. Il ſervit utilement en ces trois parties Henry III & Henry IV. On peut voir dans l'Hiſtoire de ce temps la fermeté avec laquelle il ſoutint les droits du Roi & du Royaume aux Etats de Blois de 1588.

Le Cardinal de la Grange eſt, ſelon pluſieurs Auteurs, né en Beaujolois,

d'une famille qui ne subsiste plus. Il fut Ministre de Charles V, ce Roi sage qui dut en partie la gloire de son regne à son habileté dans le choix des hommes qu'il employoit. Le Cardinal de la Grange mourut en 1402, *haï du peuple & des Princes*, *selon Gaguin*; *mais peut-être sans raison*, ajoute Mézerai. Son frere, Président au Parlement de Paris, eut une réputation intacte, & fut estimé de Charles le sage, au point qu'il le nomma un de ses exécuteurs testamentaires. Il ne faut pas néanmoins taire ici que Duchêne dans son Histoire des Cardinaux, Tom. II. liv. 2. p. 645. & Tom. I. p. 467. dit & prouve assez bien, que le Cardinal de la Grange étoit Bourguignon.

Vers ce même temps, le Cordelier Jean de Roquetaillade ne fut point brûlé à Avignon, comme on le lit dans le 3e. volume de l'Histoire anonyme des Papes, imprimée à la Haye en 1733, mais enterré à Villefranche dans le Couvent de son Ordre. (*Voyez Fodere, l'Historien des Cordeliers de la Province de S. Bonaventure*). Il fut célebre

par ſa vertu dans le Cloître, ſes progrès dans la Scholaſtique, ſa hardieſſe en chaire & ſa conſtance dans les priſons. Il ſe crut inſpiré, & le perſuada à quelques perſonnes; ſes Supérieurs & enſuite le Pape le firent enfermer; mais il ne ſe taiſoit pas : Voici ce que Froiſſard en dit :

En ce temps, un frere mineur plein de grande énergie & de grand entendement en la cité d'Avignon, étoit qu'on appelloit frere Jean de la Roquetaillade, lequel le Pape faiſoit tenir en priſon. . . . . Moult, ſouvent les Cardinaux en étoient ébahis, & volontiers l'euſſent condamné à mort, ſi nulle juſte cauſe puſſent avoir trouvé. Si . . . ne l'oſoient mettre hors de priſon; car il propoſoit ces choſes ſi parfond, & alloit querir tant de hautes écritures, que par aventure il eût fait le monde errer . . . . les preuves véritables dont il ſlarmoit le ſauverent de non être ars (1). La Roquetaillade n'étoit pas le ſeul

(1) *Vol.* 1. *Chap.* 211. *p.* 241. *vol.* 3. *Chap.* 24. *p.* 84. *&* 85. *de l'Edit. de* 1560.

Religieux de ſon Ordre que le zele emportât peut-être un peu trop loin. Il déclamoit vivement contre les vices du Clergé ; expliquoit l'Apocalypſe, annonçoit l'Antechriſt, la fin du monde, &c. Il faiſoit des prédictions & débitoit un apologue, dont le ſens étoit, que les Princes qui ont le plus enrichi l'Egliſe Romaine, la rameneront à ſon ancienne pauvreté. Les Chymiſtes n'oublient pas qu'ils doivent à la Roquetaillade la deſcription du fourneau qu'ils nomment Athanor, inventé par Raimond Lulle, qu'il avoit pu connoître. (*Voyez l'Encyclopédie au mot Chymie*).

Villefranche a donné le jour en 1583, à Jean-Baptiſte Morin : ſavant, ſingulier, bizarre ; il fut, à cauſe de l'Aſtrologie judiciaire qu'il profeſſoit, favoriſé de Richelieu, même de Mazarin qui en étoit moins affecté. Dans un autre temps, à cauſe de cette même Aſtrologie, il eût été mépriſé. Ses connoiſſances en Mathématiques l'auroient dans tous les temps rendu digne de quelque protection.

Ozanam Mathématicien, plus mo-

derne & plus ſage, a été élevé au College de Villefranche.

Claude Guillaud, ſavant Docteur de Sorbonne au XVI^e. Siecle, eſt né dans cette Ville. L'Auteur d'un petit in-4°. intitulé, *Mémoires ſur ce qu'il y a de plus remarquable à Villefranche, 1671.* dit, qu'elle eſt le berceau de la maiſon de Villard, ſi illuſtrée depuis cette date par le vainqueur de Denain; mais il en donne des preuves ſi légeres, que ſon opinion n'a point été adoptée.

Papyre Maſſon a étudié dans cette Ville.

Le Brun de la Rochette, Juriſconſulte célebre, y eſt né.

C'eſt auſſi la patrie de Claude Bourdelin, Chymiſte & membre de l'Académie des Sciences, mort en 1699. Le fils admis pareillement dans cette illuſtre Société, pour la partie de la Chymie, eſt célebre par ſa réfutation du ſyſtême de Stahl, ſur la formation des ſels alcalis. (*Voyez les Mémoires de l'Académie des Sciences, pour l'année 1728. p. 384.*) Peut-être conoîtra-t-on un jour un plus grand nombre de

ces hommes eſtimables, ſi les recherches que faiſoit à ce ſujet, feu M. Jacques Guillaume Trollieur de la Vaupierre, viennent à être publiées: bon Citoyen, bon ami, Magiſtrat integre, Académicien zélé, il aimoit la gloire des Lettres, les actions vertueuſes & tout ce qui étoit bien. Il eſt mort le 29 Septembre 1760.

Cui.... Juſtitia ſoror
Incorrupta fides, Nudaque veritas,
Quando ullum inveniem parem ?
Horat. in Quint.

Ces triſtes réflexions termineront mes notes ſur les Gens de lettres & ſur les gens de qualité du Beaujolois, que je réunis ici ſans les confondre. Une énumération plus longue pourroit m'impoſer la loi de ne faire aucune omiſſion. Cet Ouvrage d'ailleurs, n'eſt rien moins qu'un Nobiliaire de la Province, & je trouverai dans la ſuite de ces Mémoires des occaſions de nommer quelques-unes des maiſons conſidérables dont elle s'honore; en général, on peut être aſſuré que je ne connoîtrai en

Beaujolois aucun événement qui puiſſe être d'un bon exemple, que je ne m'empreſſe de le citer, dans la ſeule conſidération des heureux effets qui peuvent en réſulter.

SECONDE SECTION.

Des Forces du Beaujolois.

L'AGRICULTURE, l'Induſtrie & la Population compoſent eſſentiellement les forces d'une Province ; mais on ne doit pas eſpérer de les connoître avec une certaine préciſion. Les recherches trop exactes que l'on en feroit, pourroient alarmer le peuple ; & l'on a vu les meilleurs Citoyens renoncer à prendre tous les éclairciſſements néceſſaires à l'exécution de leurs vues de bienfaiſance, plutôt que de riſquer d'exciter la moindre inquiétude. C'eſt dans ces ſentiments que les obſervations ſuivantes ont été rédigées, & doivent être lues. Elles ſont l'eſquiſſe d'un tableau, dont les traits foiblement prononcés, ne peuvent être jugés reſſemblants, que par les perſonnes qui connoiſſent déja l'objet à peindre. Il eſt donc juſte que le lecteur ſe prêtant aux circonſtances, accorde autant d'indulgence ici que d'attention.

§. I. *Agriculture.*

L'Agriculture eſt par-tout ſubordonnée au climat & au ſol ; l'un & l'autre ſont très-ſenſiblement variés en Beaujolois. La température de l'air eſt beaucoup plus douce près de Roanne & de Villefranche, que dans l'intérieur de la Province, où les montagnes roides & ſerrées refroidiſſent l'air, & rendent le temps fort inconſtant. La chaîne de ces montagnes s'étend du Nord au Midi bien au-delà du Beaujolois ; mais elle s'abaiſſe inſenſiblement à l'Orient & à l'Occident, & termine par des plaines arroſées ici par la Loire, & là par la Saône. Dans cette variété d'expoſitions & d'inclinaiſons, il eſt aiſé de préſumer que la qualité du ſol varie beaucoup. Le long de la Saône, ce ſont des prairies d'un excellent rapport quand la riviere ne les a pas inondées trop long-temps, & à l'approche des fenaiſons.

Au-deſſus, il y a vers le Midi des terres excellentes ; d'où eſt venu ce proverbe, cité par quelques Géographes,

que la *meilleure lieue de France est celle de Villefranche à Anse.* Vers le Nord, & toujours à la même distance de la Saône, aux environs de S. George de Reneins, & de S. Jean d'Ardiere, il y a beaucoup de sable & quelques communes; par conséquent des terres en friche, ou tout au plus en mauvaise pâture.

Plus haut, ce sont des côteaux chargés de vignes jusqu'au pied des montagnes, qui commencent à deux lieues de distance environ de la riviere. La traversée de ces montagnes est de 6 à 9 lieues; après lesquelles on retrouve d'autres vignes & d'autres terres en pente jusqu'à la Loire.

Il y a dans cette étendue trois rivieres principales, le Rheins, l'Azergue, l'Ardiere & plusieurs ruisseaux, qui sont quelquefois des torrents fougueux, & qui sont quelquefois à sec.

Le Rheins & l'Azergue, prennent leur source dans les montagnes de Ranchal & de Poulle. Le premier va se jeter dans la Loire; le second dans la Saône, ainsi que l'Ardiere, & le ruisseau de

Morgon ſur lequel Villefranche eſt bâtie. Ceux de Melas, Ranſonnet, Trambouze & Gand, tombent dans le Rheins. Toutes ces eaux ſont employées à divers uſages utiles, des ſcies à eau, des moulins de diverſes eſpeces, des papeteries & des blancheries de toiles; mais aucune de ces rivieres n'eſt navigable. La Province n'a pour la communication intérieure, ainſi que pour le tranſport des denrées, d'autres facilités que celles des grands chemins. Les deux principaux ſont ceux qui conduiſent de Paris à Lyon, l'un paſſant par la Bourgogne, l'autre par le Bourbonnois, & tous deux traverſant le Beaujolois dans un intervalle variant depuis dix lieues juſqu'à cinq. On fait un grand chemin dans un autre ſens : c'eſt celui dont il a été parlé ci-deſſus, & qui doit conduire de la Saône à la Loire, par Belleville, Beaujeu, Charlieu & Pouilly (1). On en a demandé un de

(1) Pouilly ſous Charlieu, ci devant à S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Orléans, a été aliéné en 1766, à M. *Michon de la Farge, Chevalier de S. Louis*, Meſtre-de-Camp de Cavalerie. Sa terre de Vougey a

Villefranche à Roanne par Thizy, pour la facilité du commerce des Toiles. Quelques personnes ont objecté que les Toiles peuvent être transportées à dos de mulet; mais on répond que la facilité du commerce, comprend le transport des marchands, ainsi que celui des marchandises; & que la plupart d'entr'eux ne peuvent pas voyager dans ces temps & dans ces lieux difficiles qu'un muletier ne craint pas. Au mois de Février de cette année 1770, des Négociants de Villefranche furent obligés de retourner chez eux par Lyon, à cause de la neige qui avoit comblé nos mauvais chemins de traverse. C'est un détour de neuf lieues; ils en firent quinze au lieu de six (1).

On a proposé différentes fois de joindre la Saône à la Loire par un canal avec écluses, dont le point de partage

---

dont Pouilly fait partie, a été érigée dans le même temps en Comté.

(1) Des personnes instruites paroissent convaincues, que les désagréments des voyages dans l'intérieur de l'Espagne y doivent retarder le progrès de l'industrie, en empêchant la multiplication des correspondances.

ſe devoit trouver vers le milieu des montagnes. M d'Herbigny, dans ſon Mémoire ſur la Généralité de Lyon. (*Voyez l'Etat de la France, par le Comte de Boulainvilliers*), dit, qu'on avoit déſigné à cet effet le grand étang de Pouilly, qui eſt aujourd'hui détruit. On employoit pour ce canal l'Azergue, le Rheins & une partie des ruiſſeaux qui s'y jettent. Les difficultés qu'on a prévues dans le méchaniſme du travail, ont arrêté l'exécution de ce projet, qui n'eſt peut-être pas rejeté pour toujours. Il eſt certain qu'un Miniſtre s'en occupoit en 1768. C'eſt ici le lieu d'obſerver que la conſtruction de ce canal ſeroit prodigieuſement coûteuſe dans la montagne, que les crues d'eau ſubites & violentes l'expoſeroient à beaucoup de dégradations; que pendant l'été l'eau pourroit y manquer en certaines années; que pendant l'hyver il ſeroit long-temps glacé; & qu'enfin la plupart des frais de paſſage tomberoient ſur les ſeules marchandiſes qui deſcendroient la Loire; puiſqu'on la remonte rarement juſqu'à Roanne pour des objets

objets un peu considérables. On pourroit à la vérité, charger sur le canal à Roanne les marchandises qui viennent d'Orléans ou de Paris, à la destination de Lyon, par la route du Bourbonnois ; mais les rouliers ne trouvant pas à charger à Roanne en retour, seroient plus chers qu'actuellement dans le prix du roulage. Si l'on taxe les frais ou droits de passage du canal assez haut pour les Entrepreneurs, ils le seront peut-être trop pour les Commerçants. Enfin, ceux-ci pourront très-raisonnablement craindre de voir fréquemment & long-temps leurs marchandises arrêtées par des gelées au milieu du canal, pendant les cinq mois à passer de la Toussaint à la fin de Mars. Toutes ces considérations doivent être mûrement pesées par ceux qui voudroient hazarder cette entreprise.

Ces montagnes, que l'on a dit qui en rendroient l'exécution si dispendieuse & le succès si difficile, sont remplies de rochers que l'on peut diviser en deux genres principaux.

Le premier comprend diverses especes.

1°. Un granit aſſez beau, la couleur intérieure eſt ordinairement gris de fer, & quelquefois rougeâtre brun. La ſurface expoſée à l'air libre, tombe en une ſorte d'effloreſcence, blanchit & ſe charge d'une terre bolaire, ſur laquelle il croît aſſez volontiers des lichens. Ce granit paroît compoſé de beaucoup de quartz, de quelques parties micacées, & d'autres ſilicées ou caillouteuſes. C'eſt, ſans doute, de la décompoſition de ces dernieres, que ſe forme la couche de terre blanchâtre & argilleuſe, plus ou moins épaiſſe, dont cette eſpece de pierre ſe recouvre, comme je l'ai dit. On trouve ce granit en blocs très-gros, près de S. Symphorien ſur le grand chemin, vers la Piney & Chatein, à Ronno, &c. Plus ſouvent ces blocs ſont diviſés par des fentes en tous ſens. La dureté de cette pierre la rend bien difficile à tailler, & on ſe contente de la parer groſſiérement. Si vous la mettez dans le feu, le *gluten* qui en unit les parties ſe diſſipe; elle ſe fend & s'égraine, ſi l'on peut ſe ſervir de ce terme, au

point que vous ne trouverez plus que des miettes. C'eſt la meilleure de nos pierres à bâtir ; elle ne donne aucune priſe à l'eau.

2°. Une roche compoſée de terre, de gravier & de mica. On la trouve fréquemment dans toutes nos montagnes. Elle eſt d'un brun jaune, humide ordinairement de l'eau qui s'y eſt filtrée de toutes parts, & dont ſes molécules terreuſes ſe ſont abreuvées, au point qu'elles ſont diviſibles facilement. Elle ſe durcit beaucoup au feu. Ses parties ſemblent y acquérir l'adhérence de l'argille cuite, le mica y eſt alors bien plus ſenſible. Dans l'état naturel de cette pierre, les chocs, les preſſions & les pluies lui ôtent toute ſa conſiſtance, ainſi qu'on l'éprouve journellement quand on l'emploie dans les chemins ou dans les cours ; elle ne tarde pas à y être réduite en pouſſiere. Dans les montagnes vers la Saône, cette roche eſt plus remplie de particules micacées, comme on peut s'en convaincre en montant depuis les dernieres vignes de Coigny, juſques vers

Bon-air. Cette même pierre plus détrempée, & par conséquent plus désunie, fait ce que le peuple appelle du roc pourri. Celui-ci encore plus délavé, mais seché, fait *le gore*, si le gravier y domine. *Le gore* est ce que l'on emploie dans le pays, au défaut de meilleur sable, pour faire le mortier.

3°. Une roche quartzeuse par blocs prodigieux, avec des fentes en divers sens, quelquefois perpendiculaires; on en voit sur-tout près de S. Victor. Plusieurs de ces masses énormes sont isolées, nues & détachées de toute autre, latéralement.

4°. Une pierre plus composée d'argille que de quartz, se levant par feuillets ou couches de 6 à 15 ou 20 lignes d'épaisseur, & presque toujours refendus, tant en longueur qu'en largeur, de sorte qu'on n'en voit gueres que des morceaux de plus de 3 à 4 pouces de quarré. Il y en a une carriere, près du château de M. de Chavane de Baugrand, dans la Paroisse de S. Jean de la Bussiere.

Le second genre de pierre est le Quartz. Aux environs de Regny, sur

la droite du chemin, venant de Thizy, dans la chaîne de montagnes qui court du Nordest à l'Ouest, on voit une très-belle carriere de quartz, d'où l'on tire des lits de moulins; c'est-à-dire, cette pierre inférieure sur laquelle le grain est posé, quand la meule l'écrase. Ce quartz est fort dur & chargé de jolis fluors crystallins. Si l'on traverse le Rheins, qui est au pied de cette carriere, & que l'on passe par la blanchisserie voisine, jusqu'à la colline parallele, on y trouve encore du quartz. Si la présence de ce fossile indique des métaux, comme plusieurs Naturalistes l'ont écrit, cette indication est fréquemment répétée en Beaujolois. Elle l'est dans la partie de la Paroisse de Naux, qui est sur la rive gauche de la petite riviere de Gand (1). Elle l'est

(1) Un très-honnête homme de cette même Paroisse de Naux, administroit contre la rage un remede dont j'ai donné quelques détails dans le Journal économique du mois de Septembre 1757. Voici succinctement en quoi il consiste. Je dois dire d'abord, qu'il s'administre gratuitement, & avec toute la piété & la charité possibles.

Le malade étant à genoux, & tenant dans la main

beaucoup dans la Paroiſſe d'Amplepuys ; aux environs du château de Rochefort. On y voit des blocs de quartz énormes, ſouvent colorés en

un verre d'eau, où l'on a mis un petit *gloſſopetre*, ou dent de poiſſon trouvée à Malthe ; le ſieur Tiſſier propriétaire du remede, comme héritier de ſes peres, récite l'Oraiſon ſuivante.

O N S. & R. J. C. qui, envoyant prêcher votre S. Evangile par vos Apôtres & Diſciples, leur donnâtes pouvoir à eux & à leurs ſucceſſeurs, qui feront confeſſion de votre S. nom, puiſſance ſur les démons & de guérir toutes ſortes de maladies, & qui avez à la ſupplication de S. Patrice, exempté la Province d'Irlande, de l'habitation ou infection de toutes bêtes venimeuſes (a) ; *& donné ſanté à pluſieurs perſonnes qui auroient été mordues & bleſſées de ſerpents, viperes, chiens, loups enragés & autres animaux venimeux. Plaiſe à vous, par les prieres & mérites dud. S. Patrice, d'envoyer ſanté & guériſon à votre ſerviteur N. qui a été mordu, N. & que la morſure ou bleſſure ne lui puiſſe non plus faire de mal ni nuire, que la bleſſure d'une vipere à S Paul, Prédicateur de votre S. Evangile en l'iſle de Malthe* (b), *lorſqu'il étoit mené priſonnier à Rome, pour la confeſſion de votre S nom & par les mérites de votre mort & paſſion : Qui vivez & régnez, &c.*

(a) Des Géographes antérieurs à S. Patrice, ont écrit qu'il n'y avoit point de bêtes venimeuſes en Irlande.

(b) Dans la préface du petit Dict. Géographique de Vosgien, qu'on dit être de l'Abbé Ladvocat, Docteur & Bibliothécaire de Sorbonne, on prouve aſſez bien que S. Paul ne debarqua point à Malthe; mais à Mélite en Dalmatie.

traits rouges ; cette pierre eſt quelquefois chargée de mouſſes, qui s'implantent dans des gerçures & des petits trous qui ſe ſont remplis de terre. Le quartz eſt très-peu ſujet à ſe couvrir de lichen ou de byſſus, & ce n'eſt qu'autant qu'il s'en applique à ſa ſurface, ou dans une multitude de ſes petites cavités, des terres étrangeres. On en voit ſur la colline de Cher, près de Villefranche, d'aſſez tendre, & dont les cryſtaux ne ſont ni durs ni brillants. Ce foſſile eſt encore aſſez commun dans les Paroiſſes de Leſtra, Chamelet, Claveyſolle & S. Etienne la Varenne. Ces blocs & ces carrieres de quartz, forment une grande exception à ce qu'on lit dans une theſe ſur l'économie de la nature, ſoutenue en 1749, à Upſal, ſous la Préſidence de M. Lynnæus, par M. Biberg, §. 4. *Quartzum vix alicubi reperies, niſi in illis lapidibus qui aquam particulis lapideis inquinatam, aliquandiu intra rimas ſuas retinuerunt.* Cependant, il eſt très-vrai que, conformément au ſentiment du grand naturaliſte Suédois

ſur le quartz, nous en voyons ſouvent des filets étroits, ou veines qui paroiſſent devoir leur origine à une ſorte de filtration. Et de plus, les parties dont certains morceaux ſont compoſés, ne ſont viſiblement unies que par *juxtà* poſition. Leurs faces contigues ſont liſſes naturellement. Si on fait rougir ces morceaux, & que ſur le champ on les plonge à moitié dans l'eau, ces parties s'écartent & ſe ſéparent, avec un bruit ſourd ſingulier, dans le ſens de leurs faces. Enfin, pour derniere remarque, j'obſerverai que ces parties, ainſi terminées par des ſurfaces unies, affectent preſque toujours, au moins dans un de leurs côtés, de ſuivre un angle droit. En général, on peut obſerver que le quartz eſt plus rare & a moins de ſolidités dans les montagnes qui regardent la Saône; mais elles offrent peut-être de plus grands ſujets d'étude & d'admiration.

Dès le ſommet de quelques-unes, telles que les hauteurs de Leſtra & de Ville, au pied de celles de Coigny, Saint Cyr, &c. Vers Rivolet & Denecé, dans la colline de

Buiſante, & dans divers Cantons de Lymas & de Pomiers, on voit une quantité innombrable de coquillages. Ce ſont des Bélenmites, des Trochites, plus ſouvent des empreintes de cornes d'Ammon, mais rien n'égale la quantité des Gryphites. Il y en a des bancs entiers incruſtrés dans un dur rocher; d'autres dans une ſorte de pierre jaune, qui ſe leve par couches comme dans le village de Coigny & aux environs; d'autres enfin, dans une terre griſe, fine, extrêmement durcie en conſiſtance de pierre, & percée de petits trous vermiculaires. Si ce ne ſont pas des veſtiges d'une ancienne immerſion, il n'en faut reconnoître nulle part.

En même-temps que ces Cantons de notre Province offrent tant de dépouilles d'animaux marins, ou du moins dans des corps hétérogenes, il eſt bien digne de remarque qu'il n'y ait plus rien de ſemblable, dans tout le ſurplus de la Province. Ni les quartz, ni les granits, ni les rochers, ni les terres, ni les glaiſes de nos montagnes n'ont jamais paru renfermer rien qui ne ſoit

homogene à leurs parties conſtituantes. Notre marbre même, dans les lits qu'on attaque aujourd'hui, préſente rarement quelques veſtiges de coquillages bien diſtincts. Ce marbre eſt noir, veiné de blanc & la ſeule pierre à chaux que fourniſſent les montagnes de l'intérieur de la province.

A Thizy, en deſcendant du château vers le Bourg & dans la Paroiſſe de S. Symphorien de Lay vers Régny, on en trouve des carrieres aſſez conſidérables. Celle qui eſt à l'extrêmité ſeptentrionale de la Paroiſſe de S. Symphorien, traverſe le Rheins, Régny & s'étend à l'Oueſt, vers Nacone & à l'Eſt vers le quartz dont j'ai parlé. Elle eſt par tables ou lits, de ſix à dix ou onze pouces d'épaiſſeur, ſouvent refendus par des veines blanches. Ces lits ſont inclinés du levant au couchant, ſous un angle d'environ 35 degrés. Ce marbre eſt ſuſceptible d'un beau poli, mais il eſt dur, caſſant, peſant, triſte à la vue; il ne conviendroit gueres qu'à faire des mauſolées; à l'air, il s'écaille ou ſe fend; cependant au défaut d'au-

tres pierres de taille, on l'emploie à tous les uſages de la maçonnerie, même en parements de murailles & jambages de croiſées, que l'on ſe contente de boucharder, après avoir taillé les bordures au ciſeau.

Au-deſſous du château de Montmelas (1), vers Plantigny (2), ſe trouve une carriere de pierres jaunes rougeâtres, aſſez tendres, ſouvent chargées de linéaments noirs, ou exhalaiſons métalliques, entre leſquelles on trouve quelquefois des formes d'arboriſations.

Nous n'avons encore obſervé dans notre Province aucune marne, aucune

---

(1) La maiſon d'Arod qui poſſede la Terre de Montmelas depuis 200 ans, eſt, dit-on, originaire de Normandie. Elle eſt aujourd'hui diviſée dans notre Province en deux branches, le chef de l'une eſt Colonel aux Grenadiers de France. Le chef de l'autre a été Chevalier de Malthe; l'Abbé de St. Romain employé ſous le dernier regne en diverſes négociations importantes, étoit de cette maiſon.

(2) Plantigny étoit le château natal du feu M[is]. de Prohingues, Capitaine des cent Suiſſes du Roi Auguſte de Pologne, très-conſidéré des Maréchaux de Saxe & de Lowhendahl, & exécuteur teſtamentaire du premier. *Voy. pag. 319, du tom. 2, de l'hiſtoire du Maréchal de Saxe, 1758. in-12.*

terres cretacées, & point du tout le vrai caillou, *le ſilex*.

On n'a encore reconnu juſqu'à préſent en Beaujolois nul veſtige de volcans. Si l'on en doit ſoupçonner quelque part, ce ſeroit peut-être ſur les limites de la Province, vers le point où les Paroiſſes de Ternand, Dieme & Chamelet ſe touchent aux environs de la Roche St. Martin. En allant de ce lieu, qui eſt aſſez élevé vers Ternand, on rencontre des pierres brunes, & comme vitrifiées en forme de machefer. Une ſeule cauſe naturelle a-t-elle pu produire tant d'effets ſi différents? ſi pluſieurs ont concouru, quelle eſt donc la premiere? N'aurions-nous plus aucunes montagnes primitives?

Quelles que ſoient nos montagnes, occupons-nous des biens que nous pouvons en retirer. Elles renferment des minéraux. Suivant des notices recueillies par feu M. de la Vaupierre, le territoire de Claveyſolle, paſſoit pour être très-abondant en mines : on y trouvoit *du fer en ochre ou en couperoſe*. On connoiſſoit une mine de plomb dans

la Paroiſſe de Propiere, une autre de même métal dans la Paroiſſe d'Odenas, & une de cuivre dans celle de Juillié, du charbon de pierre en plusieurs endroits, ſur-tout près de Saint Cyr de Chatoux & de St. Symphorien de Lay.

Enfin, ce qui doit faire préſumer que l'exploitation des mines du Beaujolois, pouvoit être jadis d'un aſſez grand rapport, c'eſt que les anciens Seigneurs du Beaujolois avoient des Officiers particuliers pour cet objet, ſous le nom de Gardes des Mines.

Selon les mémoires de M. Dherbigny, Intendant de Lyon en 1698, le travail de la mine de Claveyſolle n'a diſcontinué que dans le ſiecle où il écrivoit, non pas à cauſe de l'épuiſement du minéral; mais par la méſintelligence des Entrepreneurs. La propriété du fonds eſt tombée dans des mains expérimentées, capables d'en tirer le plus grand avantage. On trouve quelques marcaſſites de cuivre dans la Paroiſſe de St. Victor, dépendante de la terre de Thizy.

On connoît des indices de Galene, ou mine de ce plomb commun, propre à vernir la poterie, dans la montagne qui domine le château de Julienas, appartenant à M. Collabau, Conseiller honoraire à la Cour des Monnoies de Lyon.

Sous celui de Letrette, à M. Delaunay Commissaire des Guerres, Paroisse de Lestra, on est assuré qu'il y a une mine de cuivre, & on l'a même attaquée pendant quelque temps. Elle a été aussi ouverte vis-à-vis des premiers travaux sur la rive droite de l'Azergue, presqu'à fleur d'eau.

Si l'on en croit une tradition du pays, il y a dans divers cantons de la Paroisse de Joux (1) des mines de

(1) La terre de Joux appartenoit à la maison de Villeneuve, qui vient de s'éteindre par la mort du Baron de Joux, dont le pere avoit été tenu sur les Fonts par Mlle. de Montpensier, (*tom.* 4, *des Mémoires de cette Princesse.*) Cette maison ancienne & considérée en Beaujolois, a donné en 1505, un premier Président au Parlement de Grenoble. (*Voyez les Mém. de Mr. Dherbigny.*) La terre de Joux a passé à Mde. N. de Pomey, Douairiere du Baron de Joux, & sa parente.

plomb & argent, cuivre & or, ſur-tout dans la partie qui approche S. Cyr & Reſſy.

M. Hellot, dans ſon Traité de la fonte des Mines, (*p. 34*), cite une mine de plomb de la montagne de Tarare dont il a examiné des échantillons, & il en a réſulté qu'elle ne contenoit que huit livres de plomb, & trente grains d'argent par quintal de matiere.

Là même, on aſſure qu'il y a du charbon de pierre, & en effet on y apperçoit des pierres ſchiſteuſes & noires; mais à Lay & à St. Symphorien on a preſque des certitudes. Il y a quelques années, que l'on a fait des fouilles à cinquante pas des murs de Lay vers le Nord-Oueſt. Elles donnoient quelques eſpérances, & feu M. Jars de l'Académie des Sciences, qu'une mort prématurée a ravi à la minéralogie qu'il avoit étudié avec le plus grand ſuccès, encourageoit ces travaux, lorſque l'affluence des eaux les a fait diſcontinuer. Cet obſtacle devoit être inattendu, le puits étant encore peu profond, & ayant été ouvert aſſez près du ſommet

de la monticule presqu'isolée sur laquelle Lay est bâti. L'écoulement de ces eaux paroîtroit assez facile, au moyen d'une gallerie à percer, un peu au dessus du niveau de la surface du ruisseau d'Ecouron vers le domaine Dottoré, & en la dirigeant sous le puits commencé. La crainte, qui est peut-être bien fondée, de ne pas trouver le dédommagement des frais de ces travaux, a empêché de les entreprendre, & le puits est fermé.

A mille pas ou environ delà, près de St. Symphorien, & toujours à la même exposition du Nord-Ouest, on a ouvert différents puits sur les bords du ruisseau des bois de Marigny, appartenant à M. Grumel de Montgalland, Conseiller à la Cour des Monnoies de Lyon. D'autres personnes en ont fait ouvrir plus bas. Malgré des recherches assez opiniâtres, beaucoup d'apparences extérieures, quelques filons assez bons qui semblent annoncer un corps de Minieres considérable, & quoique l'on ait sondé à quarante & cinquante pieds de profondeur, on n'a fait

fait encore aucune découverte heureuse. On a eu du charbon qui chauffe, qui rougit; mais qui brûle mal, & on n'a sujet d'être content ni de la qualité, ni de la quantité.

L'aisance, le goût, les lumieres en ce genre & l'espoir de retirer un juste profit des premiers sacrifices, pourront se réunir un jour, & décider quelques Propriétaires à suivre ces entreprises avec persévérance, & à ne pas redouter la construction des galleries, ou des machines hydrauliques nécessaires pour les épuisements des eaux. Des spéculations d'utilité en ce genre, pourroient être d'autant mieux fondées, que le bois devient rare en Beaujolois.

Il est déja trop cher pour les Blanchisseurs même de la montagne, & ils emploient du charbon de pierre autant qu'ils le peuvent tirer de Roanne. Dans la plaine presque tout le bois de moule ou de charpente se tire de la Bourgogne.

On ne peut pas regarder notre Province comme un pays de bois. Il y a peu de chênes, d'assez beaux hêtres.

Les ſapins, & les pins ſur tout y ſont plus communs; mais en général aſſez minces, ſi l'on en excepte un petit nombre de cantons. On ne tire de ces pins & ſapins, ni réſine, ni goudron, ni térébenthine. Cependant il y a dans les forêts de Pramenou (1) & de Joux, des parties où il doit être impoſſible d'exploiter utilement les arbres. Ceux que l'on peut traîner ou charier hors des bois, ſont débités en poutres & en planches, par des ſcies à eau.

Une de ces machines fait le travail de 6 à 8 hommes (2). Cette économie eſt un peu diminuée, par les frais de voiture, pour conduire les tiges d'arbres juſqu'à ces moulins, quelquefois aſſez éloignés, & par la perte que l'on fait ſur le bois. Ces ſcies ſont en gé-

---

(1) La terre de Pramenou eſt tombée ſucceſſivement par les femmes, dans les maiſons de la Queuille & de Langheac. Perſonne en France n'ignore qu'elles ſont d'Auvergne.

(2) Je trouve dans l'excellent ouvrage de Cantillon, (*Eſſai ſur la nature du commerce*, p. 320.) que chaque moulin à ſcier le bois en Hollande, épargne journellement le travail de quatre-vingts hommes. Ce ſont des moulins à vent.

néral très-épaiſſes. On eſtime qu'elles conſomment 4 à 5 pour cent, plus que les ſcies à bras. M. Duhamel, que l'on conſulte toujours utilement ; M. Duhamel, dis-je, dans la ſeconde partie de ſon ouvrage ſur l'*exploitation des bois*, loue les moulins à ſcie des Hollandois, & les ouvrages qui s'y font avec autant de délicateſſe que de préciſion. En outre, il expoſe l'avantage de refendre en certaines occaſions les bois, dans le ſens qu'il appelle ſur la maille. Ce ne ſeroit donc pas un petit ſervice à rendre aux propriétaires des bois, que de perfectionner l'uſage des ſcies à eau. En leur donnant un mouvement plus vif, on pourroit, ſans retarder leur travail, les faire plus courtes & en même-temps plus fines ; mais il ſeroit à craindre que venant à s'échauffer, ſur-tout dans les nœuds du bois, par la précipitation des frottements, leurs dents devinſſent mouſſes & moins mordantes. Pour prévenir cet inconvénient, il faudroit redoubler d'attention, à chaſſer fréquemment le coin qui doit donner plus de largeur

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

de voie à l'inſtrument. Ne pourroit-on pas diriger ces ſcies en ligne courbe, de façon, qu'au lieu de ſcier toujours en ligne droite, on leur fît couper les bois en portions de cercle, ſelon le beſoin, comme pour les jantes des roues.

Nos bois groſſiérement façonnés, ſont les ſeules productions naturelles que l'on exporte des montagnes, & ne forment pas un objet conſidérable, les côteaux & la plaine n'en ont preſque pas; mais les prairies & bien plus notablement encore, les vignes donnent en Beaujolois deux genres de productions importantes.

Indépendamment de la quantité de foin qui ſe conſomme dans les paſſages fréquents ſur les deux routes de Paris, ce qui fait une ſorte d'exportation; les ſeuls bords de la Saône en produiſent aſſez pour que l'on en puiſſe vendre, année commune à Lyon, dix à douze mille quintaux.

Les vins ſont une richeſſe de toute autre conſidération, & que la montagne ne partage point. Nous avons à-

peu-près, quarante Paroiſſes de vignoble; c'eſt-à-dire, où la culture des vignes fait la plus grande reſſource des habitants.

Les côteaux de la partie occidentale du Beaujolois fourniſſent moins de vins, & des vins en général, moins eſtimés que ceux de la partie orientale. Ils ne ſont pas même ordinairement qualifiés de vins de Beaujolois. On les vend, on les tranſporte, & on les paſſe à Paris avec les vins du Roannois.

Ceux qu'on appelle par excellence vins de Beaujolois, ſont de Jullienas, Chenas (1), Fleurie, Villée, Lantigné, Quincié, S. Lager, Charentay & leur enceinte. D'autres Paroiſſes en fourniſſent auſſi de très-bon; mais plus on s'éloigne de ces Cantons en venant vers Coigny & Jarnioſt, plus la qualité dégénere, ſans que la quantité dédommage les propriétaires, ni

(1) Chenas appartient à M. Charrier, Préſident à la Cour des Monnoies de Lyon, où ſes ancêtres ont occupé les premieres places de la Magiſtrature, depuis près de deux ſiecles qu'ils ſont venus s'y établir. C'étoient des Gentilshommes originaires d'Auvergne.

les cultivateurs qui n'y ſont pas moins intéreſſés ; l'exploitation des vignes ſe faiſant dans cette Province, toute aux frais du vigneron, qui partage enſuite par moitié avec ſon maître le vin qu'on a recueilli.

Les frais, les grêles & tous les accidents qui rendent ces récoltes ſi caſuelles, plongent ſouvent les cultivateurs dans la miſere. Un bon Citoyen, touché des malheurs fréquents de ces vignerons qui, après les travaux aſſidus de toute l'année, ſont ruinés à l'inſtant par la grêle, & demeurent expoſés à tout ce que les pauvres éprouvent d'accablant ; un bon Citoyen, dis-je, qui a voulu garder l'anonyme, a publié (1) un projet, dont une des vues principales eſt d'adoucir le ſort des malheureux. Il veut faire des fonds pour ſatisfaire leurs créanciers & leurs beſoins les plus preſſants. La baſe de ſon projet, eſt une aſſociation entre les poſſeſſeurs de vignes, dans les principaux Cantons.

---

(1) *Le commerce des vins réformé, &c. à Lyon, chez Berthoud*, 1769.

Il se plaint des Commissionnaires qui font les achats de nos vins pour Paris; il voudroit établir une régie telle, que le vendeur & le consommateur pussent traiter un peu plus directement, sans que l'un puisse être lézé par l'autre.

Il est rare que les compagnies nombreuses de commerce aient un certain succès. Celle-ci, à la vérité, seroit exempte de la plupart des dangers ordinaires des spéculations; mais il y a peu de particuliers qui ne croient traiter leurs affaires plus avantageusement par eux-mêmes, que par des agents; &, en général, ils ont raison.

Observons que le débit qu'il s'agit de faire ici est intérieur: Il n'y a point de transports en pays étrangers, par conséquent point de risques de mer, d'hostilité, &c. chacun peut avoir à Paris, à Lyon, dans le Royaume, avec les principaux marchands de vin, les Commissionnaires & même les consommateurs, des liaisons personnelles qui lui promettent une vente plus favorable, que tout ce qu'on lui feroit espérer dans une autre maniere de se gouverner.

Les droits que paient les vins dans leur transport jusqu'à Paris, & à l'entrée dans Lyon, deviennent de plus en plus onéreux. C'est, il est vrai, un principe assez constant, que toute marchandise paie ses frais aux dépens de celui qui la consomme; mais on sait bien se réduire dans la consommation quand elle devient trop dispendieuse, & alors tout le monde y perd; le produit de la perception du droit même, ne suit pas la proportion de l'augmentation ordonnée: En langage des Douanes, disent la Théorie & l'expérience, *un & un, ne sont pas toujours deux.*

Personne n'ignore combien la qualité des vins dépend des circonstances physiques, & que des vignes très-voisines, travaillées avec le même soin, donneront des vins très-différents, quoique recueillis & faits avec les mêmes précautions. Personne ne doute aussi, que ce présent de la nature ne puisse être augmenté & perfectionné par la taille & les façons de la vigne, l'attention aux vendanges, l'art de faire le vin & celui d'en développer & conserver tous les meilleurs

principes, par les ſoins que l'on en prend dans les tonneaux.

Il y a dans la culture de la vigne un objet, dont la parfaite connoiſſance feroit très-utile à acquérir, & que l'on ne peut attendre que des meilleurs botaniſtes. C'eſt une nomenclature, ou plutôt une concordance exacte des noms populaires des variétés infinies des ſeps, au moins dans un certain arrondiſſement comme la Généralité de Lyon. Les noms de ces variétés changent pour ainſi dire, d'une Paroiſſe à l'autre, de ſorte qu'il eſt preſqu'impoſſible de s'entendre, ſi l'on n'a pas actuellement ſous les yeux les ſeps même dont on veut parler (1). Les mépriſes ſont faciles entre deux vignerons éloignés; elles peuvent cauſer ſouvent des frais inutiles, & la perte irréparable de pluſieurs années, après leſquelles il faudroit arracher un plan mal choiſi, quant à la

(1) Cette incommode multiplicité de noms eſt de tous les pays. Elle eſt peut-être auſſi de tous les temps; *Virgile* dit :

Sed neque quam multa ſpecies, nec nomina quæ ſint,
Eſt numerus.... Georg. Lib. II. Verſ. 103.

nature, ou quant à l'exposition du terrein.

Quelques personnes prétendent qu'en Beaujolois on cultive mal les vignes; mais cette critique hazardée dans la conversation ne peut être d'aucun poids, jusqu'à ce qu'elle ait été justifiée par des détails, des raisonnements & sur-tout par des faits d'une expérience assurée. J'ai vu des hommes très-instruits en ce genre, faire un grand éloge de la culture des vignes à Jullienas, &c. D'habiles cultivateurs louent beaucoup la méthode d'espacer tellement les files des seps, que l'on puisse à certains intervalles, faire avant l'hyver, des tranchées assez profondes pour recevoir tous les débris des vignes; on les recouvre au printemps, & il en résulte un engrais d'autant meilleur qu'il est plus conforme à la marche de la nature. C'est avec de tels amendements qu'elle entretient les plus beaux arbres des forêts.

Les parties les plus basses des paroisses de nos meilleurs vignobles sont remplies d'une multitude de haies épaisses. On

croit que ces haies pourroient être formées en châtaigners, dont les tiges refendues, ou même les branches, fourniroient des échalas ſupérieurs à ceux de chêne ou de ſaule, que l'on tire de Bourgogne. Cependant, il faut faire attention que les châtaigners paroiſſent ſe plaire particuliérement dans les expoſitions froides.

Les Auteurs économiques diſent que les pays favorables aux vignes le ſont auſſi aux mûriers, & l'expérience le confirme ; mais nous n'exhorterons pas les vignerons du Beaujolois à en planter. Cet arbre pouſſe des racines prodigieuſes en étendue, & très-nuiſibles à toutes celles des végétaux utiles. L'aveu d'Olivier de Serres, ſur cela eſt remarquable. Il avoit été employé par Henry IV, à l'établiſſement de ces arbres dans le Royaume ; & il promettoit de *mettre en évidence des millions d'or cachés dans nos terres, (Théatre d'Agriculture, p. 412. Edit. de 1663) ; mais, en parlant du terroir propre aux mûriers, (p. 417.) il dit, deſquels l'importunité eſt très-grande, opprimant*

par les racines & branches presque toutes sortes de semences qu'on pourroit loger auprès. On a, ce me semble, quelque difficulté à comprendre comment tant de richesses eussent pu être les fruits d'un arbre si destructeur.

Il y en a des plantations assez considérables aux environs de Villefranche vers la Saône & à S. George de Reneins, dans la terre de Valliere (1). On y a employé des terreins sablonneux, où l'arbre, sans être beau, donne une feuille succulente, qui fait produire aux vers des soies de la meilleure qualité. C'est un excellent emploi d'un mauvais terroir. Auprès du beau château de Laye, dans la même Paroisse, M. Depiney a fait faire des plantations de mûriers, qui doivent fournir quel-

(1) La maison de Mompay de Valliere secrétement cherie des muses, plus connue par ses services militaires, vient de donner au Chapitre de Remiremont, les premieres Dames du Beaujolois qui y soient entrées. On sait qu'il y faut faire des preuves très-rigoureuses d'une noblesse ancienne, même maternelle. L'héritier des nom & armes de Mompey est exempt des Gardes du Roi; son frere puîné est Chevalier de Malthe.

que jour une matiere immenſe de travail. Une bonne partie de nos arbres eſt greffée, l'autre eſt demeurée en ſauvageons.

Ce n'eſt pas ſans quelques oppoſitions, que les mûriers entés ſe trouvent, en certains endroits, préférés aux ſauvageons, M. C. C. dans ſon ouvrage, intitulé l'Art de multiplier la ſoie, imprimé par ordre des Etats de Provence, ſe décide avec grande connoiſſance de cauſe, pour les mûriers ſauvageons. (p. 31. & ſuiv.)

Ces deux eſpeces ou variétés d'arbres, font l'une & l'autre des éducations très-heureuſes à Brignais en Lyonnois, & chaque propriétaire, en citant ſa propre expérience, conſerve ceux que l'autre proſcrit.

Il y a environ trente ans, que M. Munet, Architecte à Lyon, & cultivateur inſtruit, fit dans la Paroiſſe de Grigny en Lyonnois, une plantation immenſe de mûriers entés qu'il tira de Provence, de Languedoc. Ses ſuccès, la beauté de ſes arbres, la facilité de la cueillette, le volume des feuilles,

leur abondance ont déterminé ſes voiſins à l'imiter, ſoit en greffant leurs anciens mûriers, ſoit en plantant comme lui des arbres tout greffés. M. Thomé, Auteur de différents ouvrages économiques eſtimés, guidé par d'autres lumieres, a fait à Brignais, quelques années après, avec le même ſuccès, des ſemis nombreux, & enſuite des plantations d'arbres entés qui lui ont procuré la plus belle ſoie. M. Flachon, ancien Echevin de Lyon, a tous les ans dans le même lieu de la ſoie ſemblable, en n'employant que de la feuille de mûrier ſauvageon. A Grigny, qui eſt la Paroiſſe du Lyonnois & même de la Généralité, le plus univerſellement occupée à l'éducation des vers à ſoie, on eſt perſuadé que les mûriers entés durent moins que les ſauvageons, & que depuis l'introduction des premiers les cocons rendent moins de ſoie; enſorte, que ſuivant l'opinion commune, au lieu de dix livres de cocons qui ſuffiſoient autrefois pour donner une livre de ſoie, il en faut aujourd'hui onze livres, & ſouvent onze livres & demie. Ce n'eſt

pourtant pas aſſurément qu'elle ſoit mieux tirée. Quelques perſonnes voulant concilier les avis partagés ſur le mûrier enté & ſur le mûrier ſauvageon, propoſent de planter du ſauvageon dans les terreins plus forts, & l'autre dans les terreins plus maigres. Sans diſcuter davantage ici les deux ſentiments opposés, entre leſquels peut-être l'expérience d'un demi ſiecle peut ſeule prononcer; il paroît que l'on peut voir ſans beaucoup d'inquiétude des plantations de mûriers dans quelques parties des côteaux, & même de la plaine du Beaujolois, ſi on n'y occupe que des terreins arides, légers, ſablonneux, enfin inutiles; & où ni le bled ni la vigne ne pourroient proſpérer. Entre les diverſes eſpeces de mûriers blancs que l'on peut employer, il paroît qu'on préfere aſſez univerſellement celle que M. Thomé recommande particuliérement: *le mûrier roſe.*

On ne propoſera pas du tout cette culture aux habitants des montagnes. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait des expoſitions où l'on puiſſe ſe promettre de

beaux mûriers, ſi l'on en prend le ſoin néceſſaire : Quelques particuliers en ont déja, & ces arbres biens entretenus pourront ſe naturaliſer, de maniere que leurs rejetons ſeront toujours moins ſenſibles aux rigueurs du climat. Mais les intempéries de ce même climat, les orages fréquents, les froids ſubits exigeroient, pour la conſervation des vers, une attention & des logements, tels qu'il n'en faut pas attendre chez nos pauvres montagnards. D'ailleurs, la pouſſe des feuilles étant plus tardive dans la montagne que dans la plaine, les vers ſeroient ſouvent à la *briſſe*, c'eſt-à-dire, dans ce temps où ils font une ſi grande conſommation de feuilles, qu'il faut toujours avoir un ſurcroît de journaliers pour en cueillir, lorſque les moiſſons appelleroient tout le monde à des travaux plus indiſpenſables. Année commune, on ne pourroit pas faire éclore les premiers vers avant le 10 de Mai, & la totalité des éducations ne finiroit que vers le 15 de Juillet.

On a vu dans les Cantons de cette Généralité les plus propices aux vers, que

que les pluies ayant, pendant la fin d'Avril & le mois de Mai, empêché de travailler aux vignes, plusieurs d'entr'elles ont manqué de seconde façon, parce qu'au moment de la donner, les vers à soie sortant de leur quatrieme maladie, occuperent les hommes ainsi que les femmes; des sécheresses survenues ne permirent pas de réparer le temps prodigué ailleurs. En 1769, à Grigny on faisoit quitter aux serruriers leurs forges, aux maçons leurs atteliers, pour aller cueillir des feuilles. On eut beaucoup de cocons, mais d'une médiocre qualité, & les vignes étoient comme des prés.

Il semble que l'on peut très-bien comparer la vigueur & l'utilité de ces productions animales, qu'on ne sauroit se procurer qu'en consultant sans cesse les thermometres, avec la saveur & le profit de ces productions végétales que l'on doit aux serres chaudes.

On prescrit plus ou moins rigoureusement une égalité de température dans la *magnanerie* ou attelier des vers; mais pour tout ce qui respire, n'est-ce

pas un très-grand inconvénient que d'être soumis à un régime si différent de celui de la nature ? Dans tous les climats connus il y a des alternatives de sécheresse & d'humidité, de froidure & de chaleur. Cette alternative semble animer davantage toute circulation, & nous sommes obligés de la refuser à des animaux !

Le peuple peut être aisément entraîné par l'appas du bénéfice considérable qu'il espérera de faire en deux mois dans l'éducation des vers ; mais l'agriculture en souffrira toujours beaucoup.

M. de Sully dit, dans ses Mémoires, (*p. 74. du tom. V. édit. in-12.*) » qu'il » s'opposa autant qu'il le put, à l'éta- » blissement des mûriers en France : Il en apporte des raisons que des écrivains économiques ont approuvées, & que d'autres ont combattues. Ce n'est pas ici le lieu de les rappeller ; mais on peut citer, comme un fait certain, que parmi les paysans de la Généralité de Lyon, qui entreprennent d'élever des vers à soie, plusieurs n'ont souvent aucun profit, & que les vignes de tous en souffrent

notablement. Je me propoſe d'en donner plus de détails avec un état de la dépenſe & de la recette dans mes *Mémoires ſur le Lyonnois.*

Voici en général, ſi je ne me trompe, comme on peut enviſager cet objet dans nos Cantons. La femme & les filles d'un homme aiſé, ſouvent occupées à des ouvrages d'un foible produit, trouveront un amuſement utile à ſoigner une moyenne quantité de vers à ſoie, telle que depuis quatre juſqu'à huit ou dix onces de graine au plus. Une famille indigente s'expoſe à perdre ſes premieres avances & ſes ſoins, parce qu'elle ne peut ſuffire à toutes les précautions diſpendieuſes, mais néceſſaires, pour garantir ces vers des effets de toutes les influences contrariantes & mortelles du climat; elle les verra deux & même trois fois en cinq ans, ou dépérir journellement, ou mourir au pied des bruyeres ſur leſquelles ils n'auront pas la force de monter. Ces pauvres gens auroient mieux fait de paître leurs beſtiaux, de bêcher leurs champs, de biner leurs vignes, ou enfin de cultiver la terre.

La terre eſt très-propre en pluſieurs endroits de notre plaine à la culture de tous les grains. On lit dans quelques Dictionnaires que le Beaujolois eſt fertile: cela n'eſt pas vrai. Des voyageurs ont pu être trompés par les terres excellentes des environs de Villefranche, & par les agréments du payſage de cette route. Un beau ciel, une prairie riante terminée par une riviere large & tranquille, des guérets chargés d'épis nombreux, des collines couronnées de pampres, dont le vin eſt renommé; tous ces objets ſéduiſent l'homme qui paſſe rapidement ſur le grand chemin. Mais pour peu qu'il ſe fût détourné, il auroit vu & il verroit encore des landes conſidérables, entre Villefranche & Lacenas, Chervinge & Liergue, S. Jean d'Ardiere & le Château de Pizai. Si nos voyageurs euſſent paſſé juſqu'aux montagnes, & les euſſent traverſées, ils auroient encore mieux reconnu combien la Province eſt peu fertile.

S'ils étoient arrivés de Paris par la route de Roanne, l'aſpect du Beaujolois par cette entrée auroit encore pu

les tromper. Un beau chemin ſolide de ſoixante pieds d'ouverture, & à perte de vue, à travers un terrein aſſez uni, ſur lequel il domine un peu, quelques vignes, des terres cultivées, des pâturages, la riviere de Rheins accrue de tous nos ruiſſeaux, la perſpective des Châteaux d'Ailly (1) & de S. Vincent (2), oppoſés en regard, forment des points de vue agréables pendant près d'une lieue & demie; mais lorſqu'on avance davantage, on ne voit bientôt plus qu'un pays maigre, froid, où le raiſin ne peut pas mûrir.

A la faveur des encouragements accordés par le Roi, on a fait dans les bruyeres de Lacenas, à commencer un peu au-deſſus du Château de Vaurenard (3), des défrichements aſſez con-

(1) Il appartient à M. Bourlier, Tréſorier de France à Lyon. Son fils N. Bourlier de S. Hilaire, jeune Officier d'eſpérance au Régiment de Normandie, fut tué, combattant vaillamment pour ſa patrie victorieuſe, à l'affaire de Rhimberg, en 1760.

(2) A M. Courtin de S. Vincent, Chev. de S. Louis.

(3) A M. Cortelle de Vaurenard, ci devant Capitaine de Dragons & l'un des plus anciens Chevaliers de S. Louis du Royaume. Il vient de mourir, laiſſant poſtérité.

ſidérables. Dans la montagne les progrès de l'agriculture doivent être plus lents, parce que les entrepriſes en ce genre y ſont plus difficiles, & ne pourroient devenir avantageuſes qu'en faiſant d'abord de grands frais.

Dans la plaine, une forte charrue bien armée, ouvre de larges & profonds ſillons, ſur leſquels il eſt facile de conduire du fumier que l'on trouve dans les auberges de la grande route. Ce ſont, à la vérité, des avances aſſez fortes; mais on a des eſpérances preſque certaines de les retirer.

Dans la montagne au contraire, chaque Cultivateur eſt réduit aux ſeuls engrais que ſa baſſe-cour peut lui fournir : leur tranſport au haut d'un terrein eſcarpé, l'âpreté de ce même terrein qui n'a point de profondeur, les pointes de rochers perçant la terre par tout, & exigeant une charrue légere qui puiſſe être ſoulevée à chaque inſtant, ou facilement détournée pour éviter de caſſer la pointe du ſoc, ce ſont autant d'inconvénients ſi frappants qu'il ſuffit de les expoſer, pour faire ſentir les

difficultés des défrichements. Il y en a d'autres encore qu'une triste expérience a trop fait connoître.

Souvent on a vu des nuées crever sur le haut des montagnes, tomber rapidement en torrents de pluie, & déchirer par vingt ravines profondes le sein d'une terre cultivée. Les épis jaunissants, le sol qui les porte, & une immense quantité de gravier sont pêle-mêle entraînés jusques dans la prairie qui est au-dessous de ce champ, & ensevelissent le foin que l'on alloit faucher.

Dans la plaine, au-dessus de la grande prairie, il se trouve des terres fertiles, grasses, encore remplies sans doute des sucs nourriciers dont elles ont dû s'imprégner, pendant tous les siecles qu'elles furent couvertes de bois, & particuliérement de châtaigners.

Quelques-unes peuvent être mises chaque année en rapport. Au-dessus, vers les montagnes, le terrein devient plus léger; & les récoltes ne sont qu'alternatives, une en deux années. On appelle ces champs des *Terres à Soleil*. Ceux de moindre qualité, s'appellent *Varennes*.

Dans la montagne, ſi l'on excepte des *Vercheres*, c'eſt-à-dire des terreins favorablement ſitués, voiſins des métairies, ſouvent travaillés à la bêche & toujours favoriſés d'engrais, la plupart des terres ne produiſent que de trois ans en trois ans. Les Domaines y ſont diviſés en trois *priſes*, que l'on appelle ailleurs *ſoles*. Une année en labours, une année en grains, & une année en jachere ou repos. Les Domaines ou Métairies des montagnes ſont d'un ſi mince produit, au moins dans près de cinquante Communautés de cette partie de la Province, que l'on peut être aſſuré qu'il n'y a preſque point de ces Métairies dont on trouve 400 liv. de ferme.

Parmi les terres labourables, nous en avons peu que l'on ſeme tous les deux ans; mais une très-grande quantité eſt laiſſée en friche juſqu'à ce que les Genets y aient pouſſé en certaine abondance, & il faut pour cela ſix, huit, dix ans. Alors on y fait des brulis aux mois d'Août, de Septembre & d'Octobre. On donne un labour ſans coutre &

ſans verſoir, enſuite on leve avec la pioche ces genets, & toute la nappe du champ. On laiſſe quelque temps ſécher ces plantes, & on en conſtruit une quantité de petits fourneaux où elles brûlent.

C'eſt, à ce que l'on penſe, une aſſez bonne méthode, que de recharger ces fourneaux, tant qu'on le peut, pendant la durée de l'incendie. Plus le feu eſt grand, plus on y peut faire brûler de bois, de plantes, d'herbes, & plus il ſe forme de ſels alcalis. Les cendres qui les contiennent ſont diſperſées dans le champ, ſoit par la pioche qui renverſe les fourneaux, ſoit par la charrue qu'on y fait paſſer. L'effet de cette opération eſt ſouvent heureux.

Mr. de Sutieres la condamne dans ſon eſtimable Ouvrage, intitulé *l'Agriculture expérimentale*, (*pag. 6, édit. de 1765.*) Mais il paroît dans tout cet endroit de ſon livre, qu'il veut parler d'un terrein différent des nôtres; il conſeille de ſemer d'abord de l'avoine, de peur que le bled ne vienne à verſer, & cet inconvénient eſt tout-à-fait

inconnu dans nos *dérompés*. L'opposition de cet habile Agriculteur aux défrichements par les brulis, peut être combattue, par la raison que nos terres dont il s'agit, ne recevroient pas assez d'engrais par la seule pourriture des minces végétaux qui les couvrent. Elle peut se défendre, par la raison que le feu divise de plus en plus ces mêmes terres déjà trop légeres, & que lorsque les sels alcalis sont épuisés, il ne reste plus de cendres qu'un *caput mortuum*, bien plus propre à diminuer encore l'adhérence de leurs parties qu'à l'augmenter. Au surplus j'expose ce qui se pratique, & le trait suivant en donne la justification, au moins pour certains lieux.

Un particulier avoit un terrein assez incliné, très-humide, & qui de temps immémorial étoit en pré. Il y creusa de profondes tranchées dirigées avec intelligence, selon la pente du terrein. En quelques endroits, il falloit soutenir les parois de ces tranchées avec de larges pierres, tant le sol étoit fangeux. L'écoulement de ces eaux ayant des-

séché le champ, on enleva toute la surface à deux pouces environ d'épaisseur. Ce n'étoit qu'un tissu inextricable de racines pour la plupart assez menues, & qui furent brûlées dans les fourneaux qu'on établit, après que l'air & le Soleil en eurent pompé l'humidité. A mesure que le feu augmentoit, on chargeoit encore les fourneaux en creusant tout autour, afin de brûler la terre qui abondoit en filaments & en chevelus des racines. Il arriva que les parties du sol, servant de foyer à chaque fourneau, furent vitrifiées au point qu'au temps de la récolte on distinguoit ces places par des vuides, tandis que tout le champ étoit admirable. Cette circonstance est une preuve de l'importance de la distinction à faire entre l'effet de la cuite des terres, & de l'ustion des végétaux : Il seroit peut-être bien à propos de ne brûler ceux-ci, que sur un foyer formé avec des pierres assemblées. L'année suivante, le Cultivateur dont je viens de parler eut l'attention de faire piquer la charrue davantage à ces endroits stériles, & l'on

ramena une terre non altérée. L'ancien & médiocre pré, étoit loué 500 liv. Les réparations coûterent mille écus, malgré beaucoup d'économie & de ſoins de la part du Propriétaire qui ne quittoit pas ſes ouvriers. Il retira dix récoltes conſécutives de douze à treize cents livres chacune, & il rétablit ſon pré.

Les champs que l'on cultive ainſi en Beaujolois, par le ſecours des brulis ou *dérompés*, ſuivant le terme du pays, ſe donnent ordinairement à travailler, ou ſous la retenue ſeulement de la paille, ou ſous la réſerve d'un quart de la récolte. Les trois autres quarts demeurent au Cultivateur de cette année. L'année ſuivante les profits ſe partagent par moitié : on y fait rarement plus de deux récoltes conſécutives, la premiere en bled, & les autres en avoine. Enſuite il faut laiſſer ces malheureux champs ſe couvrir de genets. On y fait paître quelques beſtiaux dans cet intervalle ; mais quelle nourriture peut-on attendre d'un ſi maigre terrein ? Ne vaudroit-il pas mieux y faire des plantations en pins,

qui croiſſent volontiers ſous ce climat ; & dans un ſol peu profond ?

Dans la plaine, & dans les collines, c'eſt une excellente amélioration que de lever la terre du pied des haies, & des bordures, pour la rejetter au milieu du champ.

Dans les montagnes, c'eſt une réparation indiſpenſable, que de porter ſur les plus hauts ſillons les terres que la pente, les pluies & même la culture amenent ſans ceſſe dans le bas. Cette ſeule opération forme un point aſſez juſte de comparaiſon entre l'Agriculture de la plaine, & celle de la montagne. La différence des frais ſuffiroit pour rendre raiſon de la différence des récoltes ; à ſurface & à valeur égales de deux terreins, celui qui exige trop eſt négligé.

Le plus léger examen de la qualité des terres donneroit encore le même réſultat. Il y a telle Paroiſſe de nos montagnes, où, hors des prés & de quelques potagers, on ne trouveroit pas une enceinte de cinquante pas en quarré, qui eût par tout un demi pied

de terre en profondeur. La plaine qui préſente des Cantons admirables pour leur fertilité eſt peu étendue, & les montagnes, où il y a tant de parties exceſſivement maigres, occupent un grand eſpace.

Si l'on veut ſe former une idée générale du ſol de nos montagnes, il faut le regarder comme étant primitivement un vaſte aſſemblage de rochers. Le ſoleil, les pluies, tous les météores en ont ſucceſſivement attaqué la ſurface. Les parties conſtituantes ſe ſont ſéparées. Les argilles que les eaux n'ont point entraînées dans les fleuves forment les prairies de nos vallons, & nos terres labourables. Leur fertilité varie ſelon l'eſpece originaire des rochers, plus ou moins compoſés de terre, de gravier, de ſable, &c. ſelon le laps de temps écoulé depuis que ces effets naturels ont commencé, ſelon la poſition de ces dépôts, plus ou moins expoſés à être diminués & épuiſés, ou augmentés & engraiſſés par les paſſages des eaux, lentes ou rapides, momentanées ou continues.

Je ſupplie de ſe rappeller que cette

eſpece de Théorie eſt fondée ſur ce que nous avons des rochers aiſément deſtructibles par le feu, & d'autres par l'eau, que pluſieurs ſe chargent de plantes, lichens, mouſſes, &c. par les racines deſquels leur ſurface eſt néceſſairement altérée; que les granits, malgré leur dureté, tombent en eſpece d'effloreſcence, d'où il ſe forme une croûte argilleuſe, & que la plupart des prés & bas fonds ſont aſſis ſur une couche épaiſſe d'argille forte, tenace & froide. Des obſervateurs plus habiles, pourront donner plus d'étendue, de jour & d'authenticité à ces notions phyſiques, s'ils veulent les approfondir.

Dans les bonnes terres les grains rendent, tous frais faits, quatre à cinq pour un. Dans les terres moyennes deux à trois. Dans les terres maigres, un ſeul grain reſte après les dépenſes & les ſemences levées. La dîme varie aſſez en Beaujolois. La plus forte eſt à la 11e. gerbe, & la plus foible à la 23e. Outre cette dîme, chaque domaine eſt dans l'uſage de donner au Curé de la Paroiſſe une meſure de ſeigle, & autant

aux ſonneurs. La meſure peſe environ 35 livres. Pluſieurs de ces Paſteurs font cette quête avec peine ; mais la modicité de leurs bénéfices les y oblige. Ces bénéfices ſont en général très-pénibles à deſſervir, parce que toutes les habitations ſont diſperſées.

Prenant le moyen terme des récoltes de toute la Province, ce ſeroit porter trop haut le produit revenant net au propriétaire, que de le fixer à un grain & demi pour grain, ſur quoi il a encore les charges publiques & féodales à payer.

Les terres de la plaine & des côteaux, ou excellentes, ou bonnes, ou au moins paſſables naturellement, ou fertiliſées par l'art, ſont propres à tout. Celles de la montagne ne produiſent en général que du ſeigle. On y a très-peu de champs ſemés en bled méteil. L'aiſance de quelques particuliers les a mis en état de cultiver certaines portions avec plus de ſoin & plus d'engrais. Ils y ſément du chanvre & du froment qui ſe vendent toujours rapidement & avec profit ; mais la récolte du ſeigle eſt infiniment plus conſidérable dans le général,

général, & ce ſeroit peut-être dans le particulier même, la ſeule à laquelle on dût s'attacher.

Le ſeigle s'accommode mieux de la maigreur de notre terrein. Il réuſſit même dans une grande quantité de terres argilleuſes, froides, humides; mais il faut qu'on les deſſerre par des cendres & de fréquents labours. Celles de la Paroiſſe de Pradine, peuvent être citées particuliérement pour exemple. Les cendres ſont le genre d'engrais qui leur conviendroit le mieux. On a eſſayé avec ſuccès d'y employer de la chaux; mais il faut obſerver qu'après les avoir réchauffées, elle ne doit pas tarder à en augmenter la ténacité. Une marne bien friable y ſeroit ſans doute bien plus avantageuſe, & divers particuliers d'un même canton devroient ſe réunir pour ſe procurer une ſonde, qui pût leur indiquer s'ils ne trouveroient pas quelque lit de cet heureux foſſile ſous leurs pieds.

Les terres froides & fortes ou glutineuſes, comme celles dont nous parlons, ont un ſi grand beſoin d'un

agriculteur opiniâtre & patient, que, dans le Journal économique du mois de Janvier 1756, on a publié que la nouvelle culture des terres, ſuivant M. Duhamel, n'y a pas eu de ſuccès à la premiere année, quoiqu'elle eût réuſſi ailleurs.

Nous avons beaucoup de terres légeres, noires, qui ſemblent devoir leur exiſtence en partie à la deſtruction totale des plantes qui ſe ſont ſuccédées ſur les rochers, & en partie à la diſſolution imparfaite de ces mêmes rochers, qui ne ſont pour ainſi dire encore que briſés en petits fragments. La couche de ces terres n'a gueres plus de trois à quatre pouces d'épaiſſeur. Elles gonflent à la gelée, & s'affaiſſent au dégel, enſorte que le grain reſte déchauſſé. On voit la même choſe dans beaucoup d'autres champs; mais elle n'eſt nulle part plus fréquente que dans les parties un peu humides dont je vais parler. Il n'y a point de remede contre ce funeſte effet des gelées, & le plus court, diſent les Auteurs économiques, c'eſt de ne ſemer que des Mars dans ces terreins.

Une quantité de nos meilleures terres est *glandeuse*; c'est-à-dire, aqueuse en certaines parties. Les nombreux filets d'eau qui circulent de toutes parts dans l'intérieur des montagnes, trouvant à percer dans leur chemin des couches de glaise, sont arrêtés ; ils s'étendent, s'élevent & forment des places fangeuses. Si les gelées y surprennent les grains à nud ; c'est-à-dire, sans qu'ils soient recouverts de neige, & que, par la chaleur du soleil pendant le jour, il y ait des alternatives de gelées & de dégels, il n'y reste rien à recueillir. Il auroit fallu faire des écoulements ; mais les frais ne permettent pas toujours d'entreprendre ces améliorations.

Pendant long-temps le bas prix des grains dans les Provinces voisines, réglant celui de l'intérieur du Beaujolois où les récoltes sont si médiocres, il avoit été calculé par des personnes intelligentes, qu'il y auroit eu à gagner pour elles de laisser toutes leurs terres en friches, plutôt que de faire valoir la totalité de leurs métairies. Depuis l'augmentation du commerce & du prix des

grains, les choſes commencent à changer un peu en faveur de la culture.

Elle ſe fait dans la preſqu'univerſelle partie de la Province avec des bœufs & à moitié, ordinairement par des baux tacites d'une année. C'eſt ce qu'on appelle ailleurs la petite culture, & elle en a tous les miſérables effets.

Notre charrue ordinaire eſt différente en quelque choſe de celles qui ſont gravées dans les livres d'agriculture les plus connus. Elle eſt fort ſimple. Le manche & le ſep ſont d'une même piece, terminée par une pointe ou ſoc de fer cilindrique, longue d'un pied ſur 4 à 5 lignes de diametre. Parallélement au ſep, eſt un âge jouant d'un bout dans une mortaiſe du manche, & d'autre bout, joint par deux ou trois chaînons de fer à un timon ou fleche, où l'on attache les bœufs. Cet âge eſt traverſé près du manche, perpendiculairement, par une tringle de bois, (*tendille* en termes du pays : *attelier* ailleurs), qui eſt immobile dans le ſep. Elle ſert à fixer la hauteur à laquelle on veut que l'âge demeure, parce qu'au moyen de

quelques coins on arrête l'âge un peu plus haut, ou un peu plus bas, le long de la *tendille* qui passe dans sa mortaise. Cette *tendille* ou tringle, est le seul régulateur méchanique de nos charrues, dont on place l'âge *plus* ou *moins* haut, selon que l'on veut *plus* ou *moins* piquer (1). La main du laboureur doit faire le reste. L'âge est encore traversé par un coutre, tenu & dirigé par un ployon, comme M. Duhamel l'explique avec sa netteté ordinaire dans le 2e. vol. des éléments d'agriculture, p. 25. Enfin, il y a à nos charrues une oreille mobile, comme le même Auteur en décrit une, *loc. cit.* L'assemblage du manche de l'âge & de la fléche ou timon, a quinze pieds environ de longueur. Telle est la charrue pour la premiere façon, que nous appellons *proscindre.* Si on s'en sert pour dérompre, on n'y met ni coutre ni oreille ou versoir. Le dessous de ces charrues est construit tout plat; mais bientôt le côté qui touche la terre

(1) Etant plus haut, il éleve le talon du sep, & la pointe s'enfonce.

à ouvrir s'uſe, & comme il change à chaque raie, les deux côtés s'uſent également ; alors il ſe forme inférieurement une arrête arrondie qui devient incommode, & que l'on tâche de prévenir en faiſant ferrer le deſſous de la charrue.

Pour les autres façons des terres à labourer, on a d'autres charrues qui ont deux verſoirs ou oreilles fixes, & tombant plus bas que le talon du ſep. Ces dernieres charrues ſe nomment *araires* & les autres *cultrieres*.

La pente & la légéreté de nos terres proſcrivent en général l'uſage des charrues à roues ; auſſi, l'on n'en a qu'en certains domaines, où les circonſtances permettent de s'en ſervir un peu.

On a tenté dans la plaine d'introduire l'uſage des nouveaux ſemoirs ; mais ils ont été abandonnés. Ils n'ont été connus dans la montagne, que par quelques-uns des livres qui en ont traité. De pareils inſtruments avoient eu un ſort à-peu-près ſemblable il y a cent ans, lorſque Dom Joſeph Leucatello, en préſenta aux Cours d'Allemagne & d'Eſ-

pagne; *voy.* le 60e. art. des transact. Philosoph. de 1670, ou la p. 266. du 2e. vol. de la partie étrangere de la collect. Académ. de Dijon.

A l'occasion de ces machines, je crois devoir observer que l'on séme fort épais dans les moindres terreins de nos montagnes, & on recouvre quelquefois à la charrue, croyant toujours faire pour le mieux. Selon la maniere de semer de nos montagnards, il se trouve 15, 18, 20 & même 25 grains, quelquefois plus encore, dans l'espace qu'ils peuvent recouvrir avec la main étendue & les doigts écartés. D'excellents agriculteurs, nommément M. de Sutieres, désapprouvent ces semailles épaisses dans de mauvaises terres; & en effet, on doit être étonné de voir charger d'autant plus un champ qu'il peut moins nourrir. Nos laboureurs répondent, qu'ils ont éprouvé que la plupart des grains jetés sont perdus sur les pierres où ils tombent, sont mangés par les oiseaux faute d'être recouverts, & périssent enfin si fréquemment qu'ils ne comptent gueres que sur la germination d'un tiers des

grains qu'ils ont ſemés ; de plus, que le défaut de qualité du ſol, & la diſette d'engrais empêchent que le grain ſe nourriſſe aſſez pour pouvoir beaucoup taller ; que la neige, la gelée, les rigueurs de l'hyver enfin, ſe faiſant ſentir ſouvent juſqu'au milieu d'Avril, le bled n'a pas le temps de pouſſer ſes talles ou filleuls. Il s'éleve aux premiers beaux jours ; une tige part, ſe noue & il ne s'en forme plus d'autres. Nos cultivateurs ſe prétendent plus aſſurés d'avoir au moins de la paille, en ſemant plus épais.

Quant à recouvrir à la charrue, ou comme ils le diſent, à la pointe, ce qui eſt encore déſapprouvé par des autorités graves, il paroît qu'ils s'y déterminent uniquement à cauſe de la légéreté de notre terroir. Ce que la herſe peut en rejeter ſur le grain ne le recouvre pas aſſez, & il demeure trop expoſé à être facilement déchauſſé. Ceux qui ſe piquent de bien cultiver y emploient la charrue, quoique bien moins expéditive. Une paire de bœufs ne recouvre à la charrue que trois meſures de ſemailles par jour, & à la herſe on recouvre

facilement jusqu'à trente mesures aussi par jour. Une si grande différence ne permet pas de douter que l'usage de la charrue ne soit en ceci préférable dans nos montagnes, puisque les plus intelligents s'en servent au lieu de la herse, quand le temps le leur permet.

Notre agriculture ne souffre pas seulement de toutes les circonstances physiques, elle souffre encore de quelques mauvais usages. En plusieurs Paroisses on paie les moissonneurs comme les batteurs, en nature, & ils sont nourris. Les premiers prennent la onzieme gerbe avant la dîme, & les seconds prennent la onzieme mesure. Dans les lieux où l'on a la bonne coutume de ne payer qu'en argent, la journée est de dix sols & nourri. En quelques domaines, le granger préleve une certaine quantité de grains pour son *appanage*; c'est le dédommagement des frais de nourriture des ouvriers; mais cet usage est tout-à-fait particulier. Par-tout on ne bat qu'à l'air; ensorte que dans un pays où les beaux jours sont plus rares qu'ailleurs, ils sont employés à un tra-

vail qui devroit être réservé pour le temps où on ne peut pas sortir. Cela vient de la médiocrité de notre culture. Dans une métairie de trente pistoles de revenu, on ne veut pas se charger de bâtiments, dont l'entretien absorberoit la valeur de ce qu'on recueille.

Presqu'à l'égal de la récolte des grains, celle des foins est précieuse dans les montagnes; ils s'y consomment, soit par les bestiaux nécessaires à l'exploitation de chaque domaine, soit par les éleves qu'on y fait. On y en feroit davantage, si pour les voyages continuels qu'exigent les détails du commerce, & de la fabrique des toiles, on n'avoit pas une assez grande quantité de chevaux & de mulets.

La qualité de nos herbes passe pour être bonne, & on doit l'attendre de la situation des prés, souvent sur des plateaux, ou en pente, ce qui les garantit des eaux stagnantes. Cependant ces herbes ne sont point en général séches ni *graissives*; c'est-à-dire, propres à engraisser, peut-être parce qu'elles

ſont trop abreuvées ; & lorſqu'on veut engraiſſer les vieilles bêtes à corne pour la boucherie, on leur donne des truffes ou pommes de terre.

L'uſage qu'on fait de ce végétal eſt immenſe. Les gens bien pauvres en conſomment plus que de pain, tant qu'il leur eſt poſſible d'en conſerver ; c'eſt-à-dire, depuis la récolte au mois de Novembre juſqu'après Pâques, que la plupart de ces truffes ont germé. En les enfouiſſant, on les conſerveroit plus ſaines & plus long-temps. On en donne à tous les animaux, ſans exception.

La truffe, comme on ſait, ſe forme, groſſit & murit dans la terre ; il n'y a que la fanne qui ſoit dehors ; ainſi, cette récolte ſouffre moins des grêles qu'aucune autre. Cette fanne eſt très-bonne pour la nourriture des beſtiaux qui la mangent fraîche. On la coupe au mois de Septembre, lorſque ſa couleur affoiblie annonce qu'elle va devenir inutile à l'accroiſſement de la racine, d'où ſortent les tubercules dont nous parlons. A ces avantages de la pomme de terre, ſe joint encore celui de pouvoir être

employée avec ſuccès, étant mêlée à parties égales de farine, à faire du pain très-mangeable & même beau. Des citoyens zélés de diverſes provinces ont applaudi à cette heureuſe reſſource pour le ſoulagement des miſérables. On a même imprimé des méthodes de faire ce pain, & j'en ai eu de très-beau. Enfin, la farine de pommes de terre ſert très-bien, au lieu de celle de ſeigle ou de froment, à faire la colle des tiſſerands, qui ne mépriſent pas cette petite économie. Elle a cet avantage eſſentiel, de ne point entrer auſſi aiſément que la colle de farine dans une fermentation dont les progrès font pourrir les toiles, même ſur le métier.

Malgré tant de circonſtances militantes en faveur de la culture des pommes de terre, & qui font que l'on s'y adonne beaucoup, quelques perſonnes voudroient qu'on la rejetât, ou du moins qu'on n'en fît pas comme à préſent un objet principal d'économie. En effet, cette culture exige des façons, des engrais, des terres de choix dont le ſeigle profiteroit, & dont il eſt privé.

La récolte des pommes de terre eſt coûteuſe, leur tranſport embarraſſant, & leur conſervation difficile. On ne ſauroit eſpérer de vendre cette denrée au loin, parce que les frais de voiture ſeroient trop chers. Elle ne rend aucun fumier, ce qui eſt de toute importance à obſerver pour les réproductions; car ſi l'on ſuppute ce qu'une pareille culture a fait perdre d'engrais en vingt ans; on ne peut qu'être en quelque ſorte effrayé de ce qu'elle coûte. Peut-être ne ſera-t-il pas inutile de donner ſur cela une ſorte de démonſtration. Soit une exploitation de terre compoſée de vingt arpents ou bicherées à *la ſole* ou *priſe*, dont la récolte ſuffiſe à donner les engrais néceſſaires à la réproduction annuelle. Si en 1770, on ſeme l'arpent I, en pommes de terre, il eſt évident que n'y recueillant point de pailles, il faudra l'année prochaine fumer l'arpent de truffes, avec la paille provenue de l'arpent II. En 1772, on y mettra la paille de l'arpent III. Ainſi, ſucceſſivement il faudra y paſſer les pailles de toute la métairie, ou plutôt les fumiers

qu'elles auroient faits; ainſi encore, pour cultiver ſucceſſivement un arpent dans chaque ſole de l'hypotheſe, en pommes de terre, on ſeroit obligé dans vingt ans d'abandonner les dix-neuf autres, ou de diminuer toujours davantage leurs engrais. Cette ruine à laquelle on court, peut long-temps être inſenſible; mais elle eſt trop réelle pour ne pas frapper tous les yeux qui voudront obſerver. De ce que la culture de la pomme de terre ne peut ſe ſoutenir par elle-même dans une exploitation rurale, telle que celle des montagnes du Beaujolois; il s'en ſuit qu'elle y a un effet deſtructif des autres cultures, & ſi on ne veut pas s'en appercevoir dans le particulier, on doit le remarquer dans le général. L'exiguité de nos revenus en ce genre annonceroit ſeule qu'il eſt chez nous un ver rongeur de nos capitaux.

Il peut ſe trouver des climats & des terreins plus analogues que le nôtre à ce végétal, & où il n'ait pas beſoin d'autant de ſecours; mais je parle des montagnes du Beaujolois. Quant aux uſages ſi variés des truffes, l'examen dé-

taillé ne leur eſt pas fort avantageux.

Les beſtiaux engraiſſés avec les pommes de terre, doivent être bientôt vendus au Boucher, ou ils dépériſſent, ſi on ne continue pas de les nourrir comme on a commencé, ce qui devient fort cher.

Le pain qu'on propoſe d'en faire eſt aſſez inutile, car elles ſe mangent cuites ſous la cendre, tout auſſi bien & pour le moins avec autant de profit qu'étant pétries & fermentées. Nos payſans le ſavent bien; cependant, on voit quelquefois dans les plus pauvres ménages de nos montagnes, mettre des truffes dans le pain. Cela eſt arrivé quand la cherté du bled & le défaut de moyens de s'en procurer, ont forcé le peuple à faire du pain de tous grains. Il a mêlé des truffes avec les fêves, l'orge ou l'avoine qu'il faiſoit moudre. Cela arrive encore quand on a recueilli parmi le ſeigle beaucoup de *moucherie*.

La moucherie eſt une plante, tantôt à épis & tantôt à panicules, qui, dans les mauvaiſes années, ſort en certaines terres maigres & élevées, avec tant

d'abondance parmi le ſeigle, que les laboureurs ne doutent point que ce ne ſoit le ſeigle même qui s'eſt changé en moucherie. Les Paroiſſes de Thel, de Ranchal & des environs y ſont fort ſujettes. Il eſt certain que c'eſt une plante dont la génération eſt ſuivie & réguliere; mais elle eſt aſſez difficile à claſſer. Des Botaniſtes la croient une *yvraie*, d'autres un *triticum tenellum*. (*Voy. Species Plant. Lyn. p. 127.*)

Le pauvre ne ſépare point de ſon grain la moucherie qui s'y eſt mêlée, parce qu'il perdroit trop ſur la quantité de ſa nourriture; mais pour adoucir l'amertume que le pain en contracte, il y mêle des truffes. Si ces Mémoires tombent entre les mains d'un homme riche & dur, qu'il apprenne, (eh! puiſſe-t-il s'attendrir en l'apprenant!) qu'il eſt des infortunés à qui l'achat, la voiture & la cuiſſon du bled rendent le pain auſſi cher, que s'ils le prenoient chez le boulanger, qui le leur vendroit meilleur; mais ils ſe privent de ce meilleur pain, de peur d'être excités à en manger davantage; enſorte que par
ſyſtême

ſyſtême, ils le font chez eux auſſi mauvais qu'on puiſſe le ſupporter.

La moucherie, à ſon amertume près, ne paroît pas être à craindre; elle eſt bonne à la volaille. Enfin, elle paſſe dans le pain à la faveur des pommes de terre qui lui ſervent de correctif, après en avoir indirectement favoriſé la production, puiſqu'elles ont exigé pour elles-mêmes des engrais, dont un bon grain auroit tiré des forces qui l'euſſent mis en état d'étouffer tout autre végétal, ſon ennemi.

Sans rejeter abſolument une culture de truffes que tant de perſonnes approuvent, ne pourroit-on pas deſirer qu'elle fût, en tant qu'objet principal, réduite aux mains de ces pauvres locataires ou journaliers, qui n'ont qu'un petit champ à côté de leur chaumiere ? Ils le bêchent eux-mêmes; leurs femmes & leurs enfants y portent le peu de fumiers, d'engrais & d'amendements qui ſe font dans la maiſon. Ils n'ont beſoin de perſonne pour ſemer, ſarcler & recueillir. La famille ſe ſuffit enfin, pour mettre à couvert au mois de Novembre une manne

précieuſe qui, ſans apprêt, ſans autre aſſaiſonnement qu'un peu de ſel, tout au plus, pourroit dans la grande néceſſité lui ſervir de nourriture unique pendant quatre à cinq mois.

Les adverſaires des truffes les rejetent, même dans cette derniere hypotheſe : elles ne trouvent point grace devant eux; ils diſent que cette pauvre famille gagneroit davantage à ſemer du froment. J'ai peine à le croire; mais il me ſemble que cette culture ne convient point à ceux de ces journaliers ou locataires, qui voudroient l'entreprendre un peu loin de chez eux; & pour le prouver, il ne faut que le calcul ſuivant.

Une meſure de truffes pour ſemailles		10 ſols
Fumier porté en place . .		15
Une journée à bêcher	1 liv.	
Une journée & demie pour les ſemailles & les ſarclages.	1	10
Récolte & tranſport. . . .		15
Total	4	10.

La récolte, année commune, sera de dix combles à 10 sols, c'est 5 liv. Il valloit mieux gagner de quoi acheter des truffes. On m'accuseroit d'omettre à dessein une circonstance que l'on présume avantageuse à la culture des truffes, si je la passois sous silence. Après leur récolte on séme du froment sans autre engrais, & sans donner qu'un labour. Cela est vrai, mais on ne sait que trop combien cette récolte de froment est ordinairement médiocre. Les truffes épuisent tellement la terre, qu'on n'oseroit pas sur un seul engrais tenter d'en prendre deux récoltes, ni même commencer par semer du froment sur cet engrais. Ce grain ne viendroit-il pas mieux, si dans la premiere année la terre en eût été chargée, au lieu de l'être en truffes? Elles n'ont été levées qu'à la fin d'Octobre, même dans le mois de Novembre, si on veut leur laisser prendre tout leur accroissement; pour peu qu'on soit contrarié par les pluies, la gelée, les neiges, & c'est fréquent, on est au mois de Décembre avant d'avoir pu semer. Ainsi, l'on est

jeté plus ou moins dans l'inconvénient des ſemailles tardives qui ſont généralement condamnées. Je ſuis long ſur cette matiere, parce que je vois de puiſſantes raiſons contre de grandes autorités & de nombreux exemples. De tous ces détails, on croit pouvoir conclure que l'on n'a gueres à ſe féliciter d'avoir connu la pomme de terre en Beaujolois; & pour terminer ce qui la concerne, il reſte à dire que des perſonnes fort inſtruites ne la regardent pas comme un bien bon aliment. Elles diſent qu'il paſſe ſans ſe digérer parfaitement, & que depuis qu'il eſt tant uſité on voit des maladies plus opiniâtres, plus fréquentes, plus multipliées qu'autrefois. Ces maladies les plus communes dans le peuple, ſont des fluxions de poitrine, des pleuréſies & des fievres de l'eſpece qu'on appelle putride. Je ne craindrai point d'ajouter que ces maux ſont peut-être auſſi l'effet du genre de vie que la fabrication des toiles preſcrit.

En Beaujolois, on cultive peu d'avoine. Elle vient aſſez belle en quelques

Paroiſſes, comme à Pradine & à Montagny (1). On en recueille d'une plus petite eſpece, faute de pouvoir recueillir rien de meilleur dans les montagnes de Violay, S. Cyre de Valorge (2), &c. qui ſont des terreins les plus maigres de la Province. Il eſt d'axiome rural, de ſemer ce grain dès le mois de Février; mais il arrive très-fréquemment qu'on ne peut le ſemer qu'à la fin de Mars ou en Avril, à cauſe des neiges & des gelées tardives. En 1770, au 15 d'Avril, il n'y en avoit pas encore un grain de ſemé. Les gelées précoces du mois d'Octobre ne permettent gueres de voir réuſſir les récoltes des bleds noirs ou ſarraſins, & on en cultive peu.

---

(1) Ces deux terres appartiennent à la maiſon de l'Etouf de Pradine, originaire d'Italie, où ſon nom étoit Dell'Tuffa. Elle étoit déja depuis long-temps établie en France, lorſque Jean de l'Etouf fit le 2 Décembre 1505, ſes preuves pour être Chevalier de S. Jean de Jéruſalem (alors de Rhodes), dans la langue de Champagne. Le Baron de Sirot, qui commandoit une partie de l'armée à Rocroy, & qui s'y couvrit de gloire, étoit de cette maiſon.

(2) A. M. Thomé, Exempt des Cent-Suiſſes.

Le chanvre a un débit aſſuré en Beaujolois, où nous verrons ci-après qu'il s'en conſomme beaucoup ; mais tout ce que l'on a déja dit de la qualité du terroir, annonce aſſez que généralement parlant, le chanvre y doit être un petit objet de culture dans les montagnes ; il exige tant d'engrais, & ſa culture eſt ſi contrariée qu'elle eſt peut-être réellement plus préjudiciable qu'utile, & j'obſerverai en paſſant qu'à peu de choſe près, on en pourroit dire autant du froment. On ne ſauroit trop ſe conformer dans les éducations & les traitements des plantes, au précepte ſi recommandé pour les traitements des animaux, *quò natura vergit*, *&c.* La plaine offre quelques champs où il vient de très-beau chanvre, quoiqu'un peu groſſier. Le peu d'étendue de cette belle plaine, que d'autres ſemences ſe partagent encore, fait aſſez connoître que, dans cette partie même, notre Province ne peut pas être regardée comme abondante en chanvre.

On a eſſayé d'y cultiver le lin & on a ſouvent réuſſi. Cette graine eſt peut-

être moins délicate sur le choix du sol ; mais elle paroît redouter plus que celle du chanvre, les inconstances du climat. On s'est borné absolument à des essais, & il n'y a pas d'apparence qu'on fasse rien de plus.

Les grosses raves n'aiment point nos terres ; elles s'y cordent. Le peuple en séme peu pour sa nourriture. Ce ne sont pas celles que les écrivains sur l'Angleterre nous ont citées sous le nom de *turnips*. Le nom botanique des nôtres, est *Brassica rapa*. Nous avons quelques Paroisses où l'on recueille des petits navets assez bons. Ceux de Chiroubles sont les plus renommés.

Depuis une douzaine d'années, on a semé du Colzat en différents cantons ; *Brassica campestris*, *Lyn.* espece de chou bien connue en Flandre. La graine rend de l'huile comparable à celle d'olives pour plusieurs usages de la cuisine ; elle est du moins bien supérieure à celle de noix.

Dans tous nos domaines du Beaujolois on recueille une certaine quantité de noix, dont on fait de l'huile, au moyen des moulins à roue verticale connus de

tout le monde. Les noyers ſont aſſez ſujets à être gelés pendant qu'ils ſont en fleur. On prétend que s'ils étoient entés on éviteroit cet accident, parce qu'alors la floraiſon eſt retardée ; mais il paroît que ces greffes ne réuſſiroient pas aiſément, (*Voy. M. Duhamel, Trait. des arbres & arbuſtes.*) La néceſſité d'avoir de l'huile fait cultiver les noyers, quoique leur produit ſoit bien coûteux. Les noyers donnent beaucoup d'ombrage aux plantes utiles des champs, & la récolte de ces arbres eſt d'autant plus petite, que la crainte d'être volé empêche d'attendre la grande maturité des noix. Pour les avoir avant qu'elles puiſſent tomber d'elles-mêmes, on frappe, ſans aſſez de précaution, à grands coups ſur les extrêmités des branches, & on détruit ainſi une partie des fruits à venir dans l'année ſuivante.

Soit parmi les végétaux que l'on cultive, ſoit parmi ceux que l'on ne doit qu'à la nature, il n'y en a pas de bien eſſentiels, que ceux qui ont été nommés ci-deſſus. Je ne crois pas

devoir citer entre les uns ni les autres les Orangers en pleine terre du château de la Chaize. Les ſoins diſpendieux qu'ils exigent, (car tous les hyvers on les enferme dans une eſpece de ſerre portative), annoncent aſſez que la culture de cet arbre eſt réſervée à peu de perſonnes dans notre pays. Mais comme ce recueil d'obſervations n'eſt pas ſi ſtrictement conſacré aux choſes d'une utilité actuelle, que celles d'une louable curioſité n'y doive trouver place, il a paru convenable d'ajouter ici les noms de quelques plantes ſpontanées de notre Province, qui puſſent ſervir à faire connoître tout ſon état phyſique. Peut-être même cette petite indication ſera-t-elle utile.

Une très-grande partie de ces plantes, les moins connues & les plus difficiles à claſſer, m'ont été indiquées par Mr. de Thizy, Gentilhomme retiré du Service & habitant ſes terres en Beaujolois, qui a fait ſur ce regne de la nature, des recherches & des recueils eſtimables.

LISTE de Plantes indigenes du Beaujolois & des environs, avec l'indication de leurs classes dans le systême de Lynnæus, & quelques observations.

DANS LES BOIS.

VERONICA OFFICINALIS, Diand. Monog. 20.

VERONIQUE. On l'a surnommée le Thé d'Europe, à cause de ses propriétés. Elle est fréquente au pied des chênes du bois à côté du château de la Verpilliere. (1) C'est une des plantes décrites dans les Démonstrations élémentaires de Botanique, imprimées à Lyon en 1766. Cet utile ouvrage est de Mrs. de la Tourrette & Rozier, tous deux Membres de diverses Sociétés savantes, nationales ou étrangeres, & le premier Secretaire perpétuel de l'Académie de Lyon. Comme j'aurai sou-

(1) A Mr. Le Clerc de la Verpilliere, Chevalier de St. Louis & Prévôt des Marchands de Lyon : il est le premier qui ait réuni ces honneurs.

vent occaſion de citer ce Livre inſtructif, je me ſervirai ſeulement ci-après pour l'indiquer des lettres. D. V.

ILEX vel AQUIFOLIUM. Tetrand. Tetrag. 45.

Le HOUX. Il s'en trouve quelques variétés avec un peu de culture, on en pourroit tirer de l'agrément, ainſi que font les Anglois. Il eſt fréquent dans nos bois & dans nos champs les plus élevés. J'ai vu tranſplanter des houx de trois pouces de diametre, & qui ont très-bien repris. D. V.

LONICERA XILOSTEUM. Pent. Monog. 174.

Eſpece de CHEVREFEUILLE. On le trouve entre Tarare & Pontcharras.

RHAMNUS CATHARTICUS, Pent. Monog. 184.

Le NERPRUN. Près de la chauſſée de l'Etang de Pierre-fite, Paroiſſe de Ronno. Ce n'eſt pas celui qui donne ces baies que l'on appelle graine d'Avignon; mais celui dont les fruits ſervent à faire le verd de veſſie. En Beaujolois, on ne l'emploie à rien. Il n'y eſt pas commun. D. V.

ULMUS CAMPESTRIS, Pent. Digyn. 239.

L'ORME. Le climat de nos montagnes paroîtroit lui convenir mieux qu'au Tilleul, cependant il n'eſt pas naturellement beaucoup plus abondant. D. V.

SANICULA EUROPŒA. Pent. Digyn. 244.

La SANICLE, vers S. Appollinard. D. V.

VIBURNUM, OPULUS. Pent. Trigyn. 293.

L'OBIER. Entre Amplepuys & Ronno. D. V.

ESCULUS, Heptand. Monogyn. 367.

MARRONNIER d'Inde. Il eſt rare s'il n'eſt cultivé. D. V.

ACER CAMPESTRE & PSEUDO-PLATANUS, Octand. Monog. 370.

L'ÉRABLE, & le SYCOMORE. L'Erable eſt la petite eſpece 7. de Mr. Duhamel, il eſt plus commun dans les haies que dans les bois. Le ſycomore devient aſſez beau, ſur-tout avec quelque ſoin. Dans ſa force il réſiſte parfaitement au froid, à la ſéchereſſe & aux vents. D. V.

VACCINIUM MIRTHYLLUS. Octand. Monog. 384.

L'AIRELLE ou MIRTILLE. Les petits Payſans cherchent & mangent ſon fruit bleuâtre. D. V.

MONOTROPA HYPOPITHYS. Dec. Monog. 414. C'eſt une plante paraſite des racines de nos Pins; *Voy.* le *Species Plantarum Lynnæi.* p. 555.

TILIA EUROPÆA, Polyand. Monog. 508.

Le TILLEUL. Il eſt rare, s'il n'eſt cultivé. On a remarqué dans pluſieurs plantations de Tilleuls que l'expoſition au couchant leur eſt aſſez contraire en Beaujolois; l'humidité du vent d'Oueſt, ou, ſuivant le mot du pays, *de la Traverſe*, noircit l'écorce, la pourrit & y forme des chancres. On voit dans la Theſe Latine, ſoutenue à Upſal, que j'ai citée ci-deſſus, *p. 75.* que c'eſt *præſertim in Tilia*, ſur tout ſur le Tilleul, que ſe fait avec ſuccès l'expérience de replanter un arbre en ſens renverſé, de ſorte que ſes branches ſe changent en racines, & ſes racines deviennent ſes branches. D. V.

EUPHORBIA. Polyand. Monog. 517.

TITHYMALES. Il y en a beaucoup d'eſ-

peces, dans les bois, dans les champs, même quelquefois dans les prés. Tout le monde connoît ces plantes remplies d'une liqueur âcre & blanche. D. V.

PRUNUS SPINOSA, Icosand. Monog. 474.

PRUNIER. Il porte ces petites baies noires que le peuple appelle des *Pelosses*, & avec lesquelles il fait une sorte de vin. C'est une chose remarquable qu'en certaines années, l'on ait porté de ces fruits à Lyon, & qu'on les y ait vendus assez cher, quoique cette ville soit entourée de vignes. D. V.

MESPILUS. Icosand. Pent. 480.

NEFLIER, AMELANCHIER. Dans le vignoble. D. V.

LACTUCA VIROSA. Syng. Polyg. Æqualis. 739.

LAITUE épineuse, sauvage; malsaine: dans le Canton des Molieres.

FAGUS CASTANEUS, & FAGUS SILVATICUS. Monæc. Polyand, 874.

LE CHATAIGNER & le HÊTRE. M. Lynnæus, le célebre Naturaliste Suédois, n'en a fait qu'un seul genre.

Le Châtaignier ſe voit dans la plaine & ſur les côteaux. Il eſt plus rare dans la montagne. On a tenté en pluſieurs endroits de notre Province d'avoir des châtaigners entés, dont le fruit eſt ſi connu ſous le nom de marrons, & cela paroîtroit d'autant plus aiſé, que quelques montagnes du Lyonnois en ont de très-renommés. Cependant ils n'ont pas réuſſi dans beaucoup de lieux. D. V.

Le Hêtre (que l'on appelle ici Fayard) devient aſſez beau dans la montagne. Il étoit ſi nombreux en certains cantons, tels que le haut des Paroiſſes de St. Juſt-d'Avrai & de Ronno, qu'on y avoit établi des atteliers de Sabottiers; mais ces arbres ſont peu à peu tellement diminués de quantité, qu'on a ceſſé ce genre d'exploitation depuis dix ans à peu près. Les pauvres gens recueillent le fruit du hêtre & en font de l'huile, il en rend bien peu; & tant mieux, car cette huile eſt mal ſaine, ſi elle n'a pas été long-temps gardée dans des cruches de grais bien bouchées, & miſes en terre, *hiſt. de l'Acad. des Sciences, pour 1726, p. 35.* D. V.

CARPINUS. Monæc. Poly. 876.

Le CHARME. Il eſt aſſez commun dans les montagnes, mais il ne s'éleve pas beaucoup.

PINUS SILVESTRIS, & PINUS ABIES. Monæc. Monadelph. 879.

Le PIN & le SAPIN. Ces deux arbres croiſſent facilement ſur nos montagnes, & il en a été déja parlé ci-deſſus. Les racines des Pins ne pivotent gueres qu'à un pied de profondeur au plus en quelques endroits, & il eſt difficile de voyager dans les montagnes du Beaujolois, après un vent un peu fort, ſans en voir la preuve. On rencontre des Pins renverſés, & dont les racines rampantes ont entraîné avec elles la portion de la terre qui recouvroit tout leur épattement, enſorte qu'on voit facilement les parties les plus inférieures de l'arbre. Dans les bois de Pins ou de Sapins, le terrein donne peu de bonne herbe, & les beſtiaux ſe ſoucient d'autant moins d'y paître, que cette herbe eſt mêlée des feuilles de ces arbres, peu agréables à mâcher. D. V.

BUXUS ARBORESCENS, & BUXUS SUFFRUTICOSA. Monæc. Tetr. 854.

Le

Le BUIS ordinaire, & le BUIS nain. Ils croissent assez communément en plusieurs endroits. Les tiges du premier, parvenues à une certaine grosseur moyenne, sont employées en manches de couteaux, hors de la Province. On vend ces tiges au quintal depuis 30 sols jusqu'à 50 s. D. V.

POPULUS, nigra & Populus tremula. Diœc. Oct. 909.

Le PEUPLIER noir, & le TREMBLE. Le premier devient assez beau, le long de nos rivieres & sur-tout de celles d'Azergue, d'Ardiere & de Morgon. D. V.

Le TREMBLE est moins commun. Il paroît se plaire dans les bois qui sont entre le château de Pradine & le grand chemin.

JUNIPERUS COMMUNIS. Diœc. Monod. 917.

Le GENEVRIER commun. Il n'est pas rare en Beaujolois; ses baies mises à froid, & à demeure dans l'eau-de-vie, donnent une liqueur estimée fort saine. D. V.

Dans les Champs, les Haies & les Prés élevés.

JASMINUM FRUCTICANS. Diand. Monog. 13.

Le JASMIN jaune, eſpece 3. de M. Duhamel. Dans les haies du vignoble, vers Leſtra.

VALERIANA officinalis. Triand. Monog.

La grande VALÉRIANE ou MACHE. Très-commune près du très-beau château de la Roche appartenant à M. le Préſident Charrier. *Voyez la p. 102.*

TRITICUM tenellum. Triand. Digyn. 78.

C'eſt, à ce qu'on croit, la MOUCHERIE dont il a été parlé. Monſieur l'Abbé Boiſſeaud, Curé de Thel, Eccléſiaſtique digne de toute confiance, m'a aſſuré que cette plante ne ſe trouvoit pas dans le grain, lorſque la ſemence en avoit été bien nettoyée ; d'où il paroît réſulter que c'eſt une plante annuelle.

SCABIOSA ARVENSIS. Tetr. Monog. 90.

La SCABIEUSE. Sur les berges des chemins. D. V.

GALIUM verum & GALIUM Molugo. Tetr. Monog. 97.

Le CAILLELAIT jaune, & le CAILLELAIT blanc.

La ſeconde eſpece eſt très-fréquente, ſur-tout dans les haies à l'abri du Nord. Ses racines donnent une teinture rouge légere, & elles ne pourroient ſuppléer que bien imparfaitement à celles de la garance. D. V.

ANCHUSA Officinalis, & ANCHUSA anguſti. Folia Pent. Monog. 133.

La BUGLOSE. Dans des pâturages ſecs & à l'abri du Nord. D. V.

Les fleurs de la ſeconde eſpece ſont très-jolies. Si leurs tiges n'étoient pas d'une longueur & d'une ténuité exceſſives, rien ne ſeroit plus agréable en bordure de parterre.

CYNOGLOSSUM officinale. Pent. Monog. 134.

LANGUE DE CHIEN. D. V.

PULMONORIA. Pent. Monog. 136.

PULMONAIRE. Elle eſt commune dans les haies des montagnes, ainſi que

dans les Taillis & les bois de chêne. D. V.

DATURA STRAMONIUM. Pent. Monog. 177.

La POMME épineuſe. Elle ne ſe trouve que dans la plaine, entre Villefranche & la Saône, ou dans quelques cours des maiſons de la montagne. Par exemple dans celle du château de la Verpilliere. D. V.

HYOSCIAMUS NIGER. Pent. Monog. 178.

La JUSQUIAME. Près de Roanne, à Ville, Jarnioſt, &c. D. V.

CONIUM maculatum, vel CICUTA major. Pent. Digyn. 253.

La grande CIGUE, fréquente aux environs de Villefranche, & dans les vercheres de la montagne. D. V.

Ces trois dernieres plantes célebres par leurs qualités malfaiſantes, & même mortelles, ſont devenues de nos jours des remedes contre des grands maux, entre les mains de quelques habiles gens.

VINCA MINOR. Pent. Monog. 217.

La petite PERVENCHE. Fréquente

dans quelques haies aſſez abritées, & près de Villefranche. D. V.

GENTIANA CENTAURIUM. Pent. Digyn. 285.

La petite CENTAURE'E. Dans les Bruyeres qui conduiſent de Vaurenard au château du Colombier ou le Pertuis (1).

SAMBUCUS racemoſa, & SAMBUCUS ebulus. Pent. Trigyn. 294.

Le premier eſt le SUREAU à grappes. Il eſt commun dans les bois des Molieres. On ſait que le Sureau commun eſt en ombelles. D. V.

Le ſecond eſt l'HYEBLE. Il eſt aſſez fréquent ſur les berges du chemin de Villefranche à Anſe, & aux environs, vers la Saône. D. V.

HYACINTHUS comoſus. Hex. Monog. 342.

---

(1) A des Gentilshommes du nom de Garnier, des Garets du Pertuis, trois freres Chevaliers de Saint Louis, & ci-devant Capitaines au Régiment de Bourbonnois ; l'un a perdu un bras dans les dernieres Campagnes. L'ainé s'eſt retiré étant Lieutenant Colonel de ce Régiment, Brigadier des Armées du Roi & nommé au commandement de la Citadelle de Straſbourg.

Le VACIET. C'eſt une mauvaiſe plante qui croît dans les bleds, & qui y eſt d'autant plus dangereuſe qu'elle eſt preſque toujours charbonnée. Si la maladie du charbon ſe communique entre divers genres de plantes, comme on aſſure qu'il arrive entre diverſes tiges des mêmes genre & eſpece, (*Voyez l'ouvrage immenſe de M. Adanſon ſur la Botanique, fam. des Pl. 2, p. 44*) le Vaciet doit être ſoigneuſement extirpé. Eſt-ce la plante de ce nom que Pline dit, (*hiſt. Natur. liv. 21, chap. 26*) qui croît fort bien en France, & qu'on y emploie au lieu de graine d'écarlatte? *Hyacinthus eximiè in Galliâ provenit. Hoc ibi pro cocco hyſginum tingitur.*

BERBERIS vulgaris. Hex. Monog. 351.

ÉPINE-VINETTE. La même dont on fait à Dijon des confitures eſtimées. D.V.

RUMEX CRISPUS, & RUMEX ACUTUS. Hex. Trigy. 357.

PATIENCE. En Beaujolois on donne à la ſeconde eſpece le nom de Roindre, & elle y a beaucoup de force.

SAPONARIA officinalis. Decand. Digyn. 431.

La SAPONAIRE, ou Savonaire ou Savoniere. Elle eſt aſſez fréquente dans le chemin de Leſtra à Ternand, au-deſſous de ce dernier endroit. Elle l'eſt encore plus, le long des ruiſſeaux & des foſſés des environs de Villefranche. Les anciens, & même quelques modernes l'ont jugée bonne à différentes choſes. En Beaujolois, ni même en France, on n'en fait aucun uſage connu. D. V.

AGROSTEMA GETHAGO. Dec. Pent. 449.

NIELLE DES BLEDS. Elle produit ce petit grain rond, noir, rempli d'une farine blanche & qui ſe trouve fréquemment dans le bled. D. V.

OXIS, vel OXALIS ACETOSELLA. Decand. Pent. 453.

OXIS ou ALLELUIA. Elle eſt aſſez commune vers Ronno. Le ſel eſſentiel de cette plante eſt un puiſſant acide végétal. Il y a tout ſujet de croire que c'eſt celui qu'on vend ſous le nom de ſel d'Oſeille. M. Baumé, *dans les Éléments de Pharmacie, pag. 201 & 202*, dit n'avoir pu retirer de ſel eſſentiel de l'Oſeille qu'en petite quantité. M. Mac-

quer, de l'Académie des Sciences, à qui j'ai eu occasion de faire part de mes doutes, m'a répondu qu'en effet depuis l'impression du *Dictionnaire de Chymie*, il avoit oui dire que l'alleluia fournissoit le sel vendu sous le nom de sel d'Oseille. *Voyez cet excellent ouvrage au mot*, SELS ESSENTIELS. Je trouve dans le *Recueil d'Observ. Périod. Octob. 1755, p. 320*, que les feuilles d'Oxis ou Alleluia sont le remede contre l'enflure, que produisent les feuilles du Thymælæa ou Garou.

SEDUM ALBUM. Decand. Pentag. 455.

La petite JOUBARBE. D. V.

RESEDA, vel LUTEOLA herba, salicis folio. Dodec. Trigy. & Polyand. Trigyn. 354.

La GAUDE. M. Lynnæus se plaint dans le *Genera Plantarum de 1736.* (*pag. 290.*) de la difficulté de déterminer le caractere de ce genre qu'il classoit alors dans sa 13e division, *Polyand. Tryg.* & dans l'édit. *du Species Plant. de 1764*, il a placé ce végétal dans la onzieme division. *Dodec. Trigyn. p. 644.*

L'usage le plus connu de la Gaude est dans la teinture en jaune. On ne cultive pas cette plante en Beaujolois. Elle y croît dans quelques mazures. On la trouve assez abondamment dans de vieux murs du château de Thizy, derriere l'Eglise de St. George. D. V.

TORMENTILLA ERECTA. Icos. Polyg. 488.

La TORMENTILLE. Aux champs des terres incultes de la montagne dans l'isle de St. Kilda, près de l'Ecosse, on tanne avec la racine de Tormentille, suivant un Auteur Anglois cité dans *l'Etat de la Corse, tome 2, p. 49.* Elle est fréquente dans les bois secs, nos Tanneurs ne l'ont jamais encore employée. D. V.

CHELIDONIUM MAJUS. Polyand. Monog. 496.

La CHELIDOINE ou L'ÉCLAIRE. Aux bords des chemins, sur les murs. On connoît son suc âcre & jaune, vanté pour les maladies des yeux. D. V.

CLEMATIS vel CLEMATITIS VITALBA. Polyand. Polyg. 551.

La CLEMATITE ou herbe aux Gueux,

dans les haies du vignoble près de Coigny, & de Roanne. On lui donne ce dernier nom, parce que les Mendiants s'en servent à se faire sur le corps des especes d'ulceres qu'ils guérissent ensuite aisément avec de l'eau simple, ou des feuilles de poirée. *Voy.* le Dict. Nat. de Valmont. D. V.

HELLEBORUS FŒTIDUS. Polyand. Poligy. 556.

HELLEBORE noir, ou PIED DE GRIFFON. Il vient sur-tout dans les haies un peu abritées, très-rarement dans les montagnes les plus froides.

Ce n'est pas l'Hellébore fameux chez les anciens; celui-ci néanmoins a quelque célébrité à cause de ses propriétés médecinales & de leurs effets dangereux. D. V.

THYMUS SERPYLLUM. Didyn. Gymnosp. 560.

Le THYM. Cette plante est assez commune. On sait combien il seroit à souhaiter, pour nos bêtes à laine, qu'elle pût être encore plus multipliée. D. V.

GALEOPSIS GALEOBDOLON. Didyn. Gymnosp. 578.

L'ORTIE MORTE, à fleurs jaunes. Commune dans les haies. D. V.

RHINANTHUS, sive CRISTA GALLI. Didyn. Angiosp. 591.

La CRÊTE DE COCQ.

PEDICULARIS. Didyn. Angiosp. 592.

La PE'DICULAIRE.

Ces deux plantes s'appellent en Beaujolois Tartaris ou Tarturis; & on ne les y diſtingue que par la couleur. La premiere a la fleur jaune, & celle de l'autre eſt rouge. Elles ſe trouvent dans les bleds & dans les prés. On les accuſe l'une & l'autre d'être pernicieuſes aux plantes voiſines; & il eſt vrai que là où croiſſent les Tarturis on voit ordinairement peu d'herbes, ou d'épis vigoureux (1). Cependant ſi l'on obſerve que les Tarturis ont des racines fort menues & très-peu de fanne, il paroîtra difficile que ces plantes puiſſent priver les autres ou de nourriture, ou d'air.

---

(1) Pline ſemble penſer auſſi que cette herbe eſt pernicieuſe aux prés, du moins ſi c'eſt celle qu'il appelle *mimmulus*. Voyez le 26. chap. du 3^e^. liv. de la 4^e^. Pemptade de Dodonée.

Ne ſeroit-il pas à préſumer, malgré l'opinion générale, que les Tarturis ne cauſent en aucune maniere l'eſpece de mortalité qui regne autour d'eux, & qu'elle eſt ſeulement l'effet naturel de l'aridité du terroir ou de ſon épuiſement? Ces végétaux redoutés annoncent le beſoin d'engrais, & l'expérience vérifie toujours que de nouveaux amendements font pouſſer une bonne herbe qui ſurmonte & étouffe les Tarturis.

DIGITALIS PURPUREA. Didyn Angioſp. 614.

La DIGITALE. On la trouve le long du grand chemin de Roanne à Tarare. Elle eſt très-belle dans les bons vignobles du Beaujolois. D. V.

SPARTIUM SCOPARIUM Diadelph. Decand. 690.

Le GENET commun, ou à faire des balais. On le brûle ſur les terres même, comme on l'a dit ci-deſſus. En quelques Paroiſſes, comme à Ranchal, Thel, &c. on fait peut-être encore mieux. On le hache, & on le fait pourrir dans les Cours, où il ſe charge de ſels que l'on

transporte ensuite dans les champs. Je crois que c'est avec les rameaux de ces genets que l'on fait *à Bagno à aqua* en Toscane, les Toiles dont il s'agit aux pages 106, 7 & 8, du tom. premier des *Delic. erudit.* à Francf. 1761, ou dans le 4e. tom. des Instit. de Boulogne.

ONONIS, ou ANONIS SPINOSA. Diadelph. Decand. 696.

L'ARRÊTE-BŒUF. Il est ainsi nommé, à cause de ses longues & fortes racines traînantes entre deux terres, & qui fatiguent les bœufs au labour. L'arrête-bœuf est commun dans les Paroisses de St. Symphorien, Amplepuys, la Grèle, (1) &c.

ULEX EUROPÆUS. Diadeph. Decand. 701.

L'AJONC. Il est assez rare en Beaujolois ; cependant il y est en divers lieux, & principalement à l'entrée des bois d'Ailly vers Villefranche. D. V.

---

(1) A une branche de l'ancienne & nombreuse maison de Foudras, l'une des premieres de nos Provinces.

ARTEMISIA CAMPESTRIS. Syngen. Polyg. ſup. 779.

L'ARMOISE. Commune aux environs de Villefranche, près du château de Belleroche (1). D. V.

MATRICARIA PARTHENIUM. Syng. Polyg. ſup. 789.

LA MATRICAIRE. Dans les haies épaiſſes & expoſées au midi dans nos montagnes. D. V.

INULA HELENIUM. Syng. Polyg. Voy. p. 431. du Genera Plantarum de 1736, & p. 1236, du Species Plantarum de 1764.

L'AUNÉE. Plus connue encore ſous le nom Italien, *d'Ænula campana.* Elle abonde dans les foſſés de Pierre ſite, château de M. de Thizy près Ronno. D. V.

ANTHEMIS ARVENSIS. Syng. Polyg. ſup. 793.

LA CAMOMILLE SAUVAGE. Ce n'eſt pas celle que l'on recommande en infuſions. L'eſpece *Arvenſis* ſe trouve au

(1) A M. Noyel, Bailli du Beaujolois, Académicien de Villefranche & de Lyon, Secretaire de la Société d'Agriculture de la Généralité de Lyon.

canton du Pravieux, à l'oueſt de Saint Apollinard.

IMPATIENS NOLI TANGERE. Syng. Polyg. Monog. 822.

BALSAMINE. Le long des ruiſſeaux des Molieres. Dès que l'on touche aux capſules qui renferment ſa graine, ces loges s'ouvrent & elle s'élance avec rapidité, comme on l'éprouve tous les jours dans la Balſamine des jardins. D. V.

ARUM MACULATUM. Gynand. Polyand. 840.

PIED DE VEAU. Il eſt fort commun dans les haies un peu épaiſſes des montagnes.

ALNUS ſive BETULA GLUTINOSA. Monœc. Tetr. 855.

L'AULNE. En Beaujolois, on l'appelle Verne. Il y eſt très-commun. C'eſt un aſſez bel arbre, qui ſe plaît beaucoup ſur les bords de nos rivieres de Rheins, de Trambouze & de Gand. Le fruit en eſt, dit-on, agréable aux poiſſons. L'écorce de l'arbre s'emploie dans les teintures en noir, comme un aſtringent qui ſert à la précipitation du fer. D. V.

BRYONIA ALBA. Monæc. Syngen. 889.

COULEUVRÉE. C'eſt avec le collet, & les racines ordinairement bifurquées de cette plante, que l'on figuroit ce qu'on appelle des mandragores mâles & femelles, & avec ces mandragores on faiſoit des dupes. Il y en a encore. D. V.

SALIX ALBA & SALIX. CAPREA. Diæc. Diand. 892.

Le SAULE BLANC ordinaire & le MARSEAU. Ce dernier eſt l'eſpece 29. de M. Duhamel dans ſon traité des arbres arbuſtes, tom. 2e. p. 246. Le premier entre dans la Méd. vétérinaire. D. V.

HUMULUS LUPULUS, Dyæc. Hex. 902.

Le HOUBLON. Fréquent dans les haies, on le néglige abſolument. D. V.

PTERIS AQUILINA. Cryptog. filic. 940.

La FOUGERE COMMUNE. Elle eſt aſſez abondante dans les moins mauvais terreins de ceux ſur leſquels on eſt obligé de faire des brulis. Elle n'y devient

vient jamais bien grande. D. V.

LICHEN SAXATILIS. Cryptog. Alg. 954.

On en compose l'orseille en Auvergne. Dans nos montagnes on ne le recueille pas. Peut-être qu'en Auvergne il est plus abondant. Cependant il l'est assez chez nous, & même très-varié.

Il y a beaucoup de variétés d'Orchys ou Satyrion. La forme singuliere de la racine, a donné à ces plantes en Grece le nom qu'elles ont conservé.

Dans les Prés bas & dans les Eaux.

TRAPA NATANS. Tetr. Monog. 115.

MACRE, CHATAIGNE D'EAU, & en termes du pays ALLIET. Le fruit est renfermé dans une loge dure & armée de pointes en forme de chaussetrapes : on le mange ; mais c'est le moindre & le plus désagréable des aliments. Quelques étangs des Paroisses de S. Symphorien de Lay, vers Jourcé, & d'Amplepuys, vers le Château des Forges, en ont beaucoup. D. V.

MENYANTHES TRIFOLIATA. Pent. Monog. 147.

Le MENYANTHE ou TREFLE-D'EAU. Sa fleur blanche, rougeâtre & houppée, eſt très-jolie. Cette plante eſt aſſez difficile à cultiver, & n'exiſte pas dans tous les étangs. Elle ſe trouve dans celui, dit, *de farge*, au-deſſous du Château de Ronno. D. V.

SOLANUM DULCAMARA. Pent. Monog. 196.

VIGNE de Judée. Dans quelques endroits fraix près des étangs. D. V.

DROSERA ROTUNDI FOLIA. Pentand. Pentagny. 307.

ROSSOLIS. Dans des prairies fort élevées, mais fort humides, à l'oueſt de S. Apollinard D. V.

COLCHICUM AUTUMNALE. Hex. Trigyn.

COLCHIQUE. Dans les prés aux environs de Villefranche. Son oignon ou bulbe eſt dangereux, en ce qu'il ſe gonfle dans l'eſtomach comme une éponge; mais on a éprouvé qu'il fourniſſoit un bon remede contre l'hydropiſie.

LYTHRUM SALICARIA. Dodec. Monog. 439.

SALICAIRE. Très-commune aux bords des ruiſſeaux de Jullienas, Chenas, &c. On aſſure qu'elle eſt admirable contre les lienteries & les diſſenteries.

NYMPHÆA ALBA. Polyand. Monog. 493.

NENUPHAR BLANC. Les étangs, ſurtout vers Roanne. Cette plante eſt fort connue en Médecine; cependant ſes qualités ſont révoquées en doute par le ſavant Lynnæus. Voy. les Démonſt. Botan. tom. 2e. p. 410.

AQUILEGIA VULGARIS. Polyand. Pentag. 541.

ANCHOLIE. Dans tous nos prés humides. En quelques pays on penſe que cette plante eſt la cauſe des vers dont le foie des moutons eſt ſouvent rempli. C'eſt ſans doute une erreur. Les feuilles des herbes peuvent-elles ſe changer en vers? D. V.

RANUNCULUS FLAMULA. Polyand. Polyg. 554.

DOUVE. Aux mêmes lieux que l'ancholie. En Beaujolois, c'eſt à cette

plante que l'on attribue les vers qu'ailleurs on croit produits dans les moutons, par l'*Aquilegia*. D'autres les ont attribuées à une *Nummularia*, parce que ses feuilles avoient la même forme que ces vers ; d'autres à une *Sideritis*, &c. *Voy. les Eph. des curieux de la nat. pour les années 1675 & 1676. observ. 88. ou la Collect. Académiq. de Dijon*, p. 291. du 3e. vol. part. étrang. & tom. 1. p. 371. Quand les voies de la nature sont perdues, on ne fait que s'égarer. Je proposerai ci-après quelques conjectures sur l'origine de ces vers. D. V.

EUPATORIUM CANNABINUM. Syng. Palyg. æqualis. 772.

EUPATOIRE. Le long des ruisseaux & dans les cours. Les paysans se purgent avec le fruit. D. V.

TYPHA LATIFOLIA. Monæc. Triand. 850.

LA MASSE. C'est le roseau que porte un cylindre d'un rouge brun, au haut d'une tige de 6 à 8 pieds. Ses tiges, ses feuilles & ses racines mortes, réunies en faisceaux dans une certaine quantité, forment quelquefois un corps de

telle consistance qu'il surnage en quelques étangs, comme une isle flottante.

LEMNA MINOR. Monœc. Spec. Plant. p. 1376.

LENTILLE D'EAU. C'est cette plante dont les feuilles extrêmement petites, couvrent, en forme de mousse, les eaux dormantes.

EQUISETUM FLUVIATILE. Cryptog. filicum. 937.

PRELE. Certains étangs bien ombragés en sont remplis.

On croit devoir terminer ici le catalogue que l'on s'est proposé de donner, dans la seule vue d'aider les Botanistes éloignés à prendre une juste idée de notre terroir, de son climat & de ses productions les plus connues, même de celles qui pourroient y être inconnues. En général, on peut présumer que nous avons toutes les plantes qui, sans exiger la température des Alpes ou de ces montagnes, que les Naturalistes appellent Subalpines, veulent un air pur & des eaux vives.

Nous n'avons point d'eaux minéra-

les connues. Celles de nos rivieres, de nos fontaines & de nos puits sont très-bonnes à boire. Il y a des ruisseaux tels que celui de Marnanton, près Thizy, où il seroit dangereux d'abreuver des chevaux trop échauffés. C'est peut-être de ce même ruisseau dont a voulu parler le célebre Instituteur des Ecoles vétérinaires, dans un des art. de l'Encyclop. voy. le mot *Eaux*, *Man.*

Au surplus, la salubrité dont je viens de parler, doit s'entendre des eaux de la montagne, & peu de celles de la plaine. Les puits, en plusieurs endroits & particuliérement à Villefranche, n'y fournissent pas de bonne eau. En faisant des essais avec des réactifs, j'ai trouvé quelques eaux qui se teignoient légérement en noir, & beaucoup qui se troubloient & laissoient échapper une assez grande quantité de terre calcaire, extraite sans doute de ces fossiles marins, dont il a été question plus haut. M. Gontard, Académicien de Villefranche & Docteur en Médecine, a commencé sur ce sujet important des recherches très-intéressan-

tes (1). De la différence des eaux de la plaine & de celles de la montagne, on peut juger aisément de la différence du tempérament des habitants & de leurs maladies. Dans la montagne, il y a plus de fluxions de poitrine & de pleurésies causées par un long séjour sur le métier à toiles dans une cave fraîche, en venant de travailler rudement à la terre. Dans la plaine, il y a plus de fievres intermittentes, souvent continues & vermineuses, & des dyssenteries, toutes produites par beaucoup de corruption, que des eaux lourdes & peu actives n'ont point entraînée. J'ai examiné avec le savon à chaud & à froid, avec l'huile de tartre & par évaporation, les eaux des rivieres & de la plupart des ruisseaux du Beaujolois. Elles sont toutes à-peu-près de la même nature, dissolvant bien le savon, demeurant assez limpides avec les alkalis, & laissant à l'évaporation une très-petite

(1) Il est l'Editeur d'un Cours de Chymie de M. Fizes, & Auteur d'un ouvrage estimé *sur la Variole* ou petite Vérole, *imprimé à Lyon, chez Regnault*, 1768.

quantité de matiere séléniteuse impalpable. L'eau du ruisseau de la Viderie près d'Amplepuys, paroît moins douce que celle de Ransonnet, qui la reçoit à cent pas de ce Bourg ; celle de Rheins est excellente, mais un peu froide, à la prendre au-dessus de S. Jean la Bussiere vers Cublize. On estime autant celle de Trambouze. Je ne crois pas qu'il y en ait de meilleure que celle de Melas ; mais son cours qui commence & finit dans la Paroisse de Ronno, est trop borné. Nos fontaines n'ont rien de particulier, si ce n'est peut-être leur multitude. A toutes les hauteurs des montagnes, & quelquefois dès leurs cimes ou à-peu près, on voit suinter & couler des eaux que des lits de glaise, ont sans doute empêché de pénétrer plus profondément, ou qui se sont filtrées entre les fentes des rochers. Ces filets d'eau plus ou moins abondants, forment dans l'hyver, à travers les chemins en pente des napes de glace, sur lesquelles on ne peut passer qu'avec frayeur.

Cette quantité d'eaux pourroit sans

doute être dirigée avec intelligence, & employée plus utilement pour faire un plus grand nombre de pâturage; mais l'art de l'irrigation a été jusqu'à présent peu connu en Beaujolois. Souvent ces sources se réunissant, forment & entretiennent les petits étangs, qui fournissent à la montagne presque tout le poisson d'eau douce que l'on y consomme. Ce sont des carpes, des brochets & des tanches. La vivacité des eaux permet d'avoir dans quelques-uns de ces étangs ou même dans des réservoirs, des anguilles & même des truites excellentes, sur-tout vers le haut de la riviere de Rheins.

Il est assez remarquable que celles de nos rivieres, qui se jettent dans la Saône, ne sont pas poissonneuses. La riviere de Rheins, au contraire, qui porte son nom jusqu'à son embouchure dans la Loire, après avoir reçu Melas, Trambouze, Ransonnet, Ecouron & Gand, donne assez de poissons. On pêche des truites dans la plupart des ruisseaux qui y affluent. Les aloses, abondantes au printemps dans la Loire,

ne remontent pas notre riviere de Rheins ; mais en certaines années on y trouve ſouvent des ſaumons. Ils y ſont preſque toujours ſouffrants, blancs, mols, & ne valent guere la peine d'être pêchés. Elle donne des brochets petits, mais eſtimés, des anguilles bonnes, des poiſſons blancs peu recherchés & quelques lamproies. Un homme aſſez inſtruit dans le commerce des fauſſes perles, m'a dit qu'il trouvoit que nos poiſſons blancs pourroient fournir une bonne quantité d'*eſſence d'Orient*. C'eſt le nom ſuperbe que l'on donne à une matiere qui ſe trouve ſous les écailles des *ables* ou *ablettes*, poiſſons blancs de la Seine. Mém. de l'Académie des Sciences, pour 1716. p. 230. *L'eſſence d'Orient*, ſert à faire les fauſſes perles. Il y a quelqu'apparence que nos poiſſons blancs ſont *des ables*. Les animaux de riviere ou d'étang ne font pas un objet de commerce en Beaujolois. Ceux des champs ou des bois ne ſont pas bien nombreux, puiſque le terroir n'eſt pas fertile ; mais ils ſont pour la plupart bien plus intéreſſants.

S'il falloit de vaſtes herbages pour élever des chevaux, le Beaujolois ne peut gueres attendre, quant à préſent, de grands avantages des étalons que l'on y ameneroit. On auroit pour but de réparer & perfectionner les races; mais 1°. il y a peu de juments dans la Province; 2°. le défaut de pâturages ne permet pas d'élever les poulains avec ſuccès, car ils ne trouveroient preſque jamais une nourriture ſuffiſante hors de l'écurie. M. Dherbigny dit, dans ſon Mémoire. » Les montagnes du Beau-» jolois ſont ſi incultes & ſi arides, » qu'elles ne ſervent pas même à pâtu-» rer les beſtiaux. 3°. La plupart des propriétaires, ou ne recueillent pas aſſez de foins pour nourrir pluſieurs chevaux, ou bien trop preſſés par le beſoin de jouir, ils ne peuvent attendre l'âge de la force de ces animaux. Ils les montent ſouvent à deux ans & demi.

Le même défaut de pâturages eſt nuiſible aux autres beſtiaux. On a de médiocres éleves, & peu de particuliers ſont en état de faire des engrais pour

la boucherie. Quand ils en entreprennent, c'eſt avec le ſecours des pommes de terre, comme on l'a dit ci-deſſus, p. 139. Les bœufs ſont par toute la Province employés à la culture. On peut en eſtimer la quantité à-peu-près, à trois mille cinq cents paires, diſtribuées dans les deux mille cinq cents métairies environ, des communautés qui n'ont point ou preſque point de vignes. Cette diſtribution annonce que l'on compte beaucoup plus de domaines, à l'exploitation deſquels une paire de bœufs ſuffit, que de ceux où il en faut deux paires. Dans la montagne on a ſoin de faire ferrer ces animaux, pour qu'ils puiſſent labourer les champs pierreux; cette précaution eſt indiſpenſable pour les bœufs qui voiturent ſur le grand chemin. Soit à voiturer, ſoit à labourer on emploie ſouvent des vaches. Ils y en a à-peu-près le double des bœufs dans chaque domaine, & ſi l'on y ajoute ce que les vignerons, ainſi que d'autres petits particuliers en ont, le compte l'emportera beaucoup ſur celui des bœufs.

Le lait que l'on tire des vaches ne produit aucun fromage eſtimé.

Les brebis ſont en général, de la plus chetive eſpece que l'on puiſſe connoître. On ſuit le vieil abus de les tenir dans des écuries chaudes, & nulle part on ne les fait parquer. Dans la plaine principalement, ces animaux ſont fort ſujets à l'hydropiſie, que l'on nomme ici *pourriture*. Leur foie eſt gâté, par des vers que le peuple nomme *des orves*, & dont il attribue la production, tantôt à une plante, tantôt à une autre, (*voyez ci-deſſus, p. 179.*) rempliſſent ce viſcere, & y font mille clapiers. Le mouton, altéré par la chaleur de cette corruption intérieure, boit beaucoup & tombe dans un œdême qui lui donne la mort, ſi le Boucher n'en prévient le temps. Le mouton malade a la chair aqueuſe, molle, blanche, & cependant non pas mal ſaine abſolument, à en juger par le fait que m'a mandé feu M Jore, de la Société d'agriculture de Rouen. Une chambrée de ſoldats ſe nourrit pendant quelque temps de moutons qu'ils avoient achetés à très-bas

prix, parce qu'ils étoient mourants de cette maladie; perſonne n'en fut incommodé.

Les Bouchers jugent de l'état de l'animal vivant en le maniant, & en examinant les veines que les paupieres recouvrent, Elles doivent être remplies d'un ſang vivement coloré ſi le mouton eſt ſain. S'il ne l'eſt pas, le bouton qui eſt au grand angle de l'œil paroît blanc. Ces eſpeces de vers ſi dangereux pour les bêtes à laine, ſont des douves ou *ſang-ſues limaces. Syſt. naturæ Lynn. Regnum animale, Vermes, Reptilia, Faſciola* 225. *Hirudo Limax.* Ces ſortes de vers prennent dans les animaux un accroiſſement prodigieux. Les douves, dont il s'agit ici, n'ont gueres que 15 à 18 lignes de longueur, & on peut prendre une idée fort juſte de leur forme dans l'Hiſtoire naturelle de Mrs. de Buffon & d'Aubenton. (*Chapitres de la brebis & de l'âne*). On conſerve dans l'Acdémie d'Upſal, un ver de cet ordre, qui, du volume d'une graine de melon, eſt parvenu à près d'une aune de longueur. (*Voyez le*

Diction. des Animaux au mot Fascio-la.)

Les brebis avalent les douves en paissant dans des bas fonds, dans des lieux humides où ces vers se trouvent attachés aux feuilles des plantes. Le sel seroit le remede spécifique contre leur multiplication, & contre leurs ravages. Pour s'en convaincre, on peut prendre des douves vivantes dans le foie des moutons tués à l'instant. Si l'on jette sur ces vers un peu de sel en poudre, on voit des crispations, des froncements dans les bords de la circonférence elliptique de cet animal. Ils annoncent sa souffrance, & sa mort suit bientôt.

J'ai quelquefois donné aux moutons de la soude en poudre, telle qu'on en vend dans les boutiques, & pour la plupart ils la mangeoient. Quelques-uns même me suivoient pour m'en demander. On sait que cette plante contient beaucoup de sel marin, & que ses cendres different en cela, de celles de la plupart des autres végétaux. Ne pourroit-on pas essayer de la cultiver? M.

de Thizy, qui en a ſemé, il y a quelques années, m'a aſſuré qu'elle croît facilement, & que depuis qu'il avoit négligé la premiere plante qu'il a eue, il en a vu ſortir d'autres au même canton. Cela permet de préſumer qu'on en auroit ſans beaucoup de ſoin. Si cette plante s'abâtardiſſoit trop, on pourroit en renouveller la graine.

Lorca, d'où, ſuivant *Uſtariz*, *Théor. & Pratiq. du Commerce*, *p.* * *61.* on apporte à Alicante la meilleure ſoude qui nous ſoit envoyée, eſt à en juger ſur les cartes, aſſez éloignée de la mer. Dans les Mém. de l'Acad. des Sciences, pour 1717. p. 74. & ſuiv. il y a un Mémoire de M. de Juſſieu, où on voit que le meilleur kali qui donne la ſoude ſe ſéme dans des terres à bled. M. Duhamel incline à penſer que les mêmes ſels ſe trouvent toujours dans les plantes qui ont coutume de les contenir, & que tous les kalis fourniſſent plus ou moins de ſel marin. *Prem. part. de l'exploit. des bois*, *p. 24.*

Il y a donc une ſorte d'apparence de poſſibilité de ſe procurer une plante qui

qui peut ſervir de quelqu'antidote aux moutons. Dans la montagne, où il y a moins d'eaux ſtagnantes que dans la plaine, les douves ſont moins abondantes; mais les moutons y en ont encore beaucoup. Cependant le défaut de nourriture, eſt ce qui s'oppoſe le plus à leur accroiſſement. Le ſerpolet, les herbes nouvelles & fines du printemps juſqu'au mois d'Octobre, les entretiennent tant qu'ils peuvent reſter aux champs, ſans néanmoins les fortifier beaucoup. Ces plantes & toutes celles que les moutons pourroient paître avec autant de profit, ne ſont ni aſſez hautes ni aſſez nombreuſes, pour que leur quantité puiſſe ſuppléer à la ſupériorité de qualité qu'elles n'ont pas, ainſi qu'on le juge facilement à cauſe de l'abondance d'eaux courantes dont j'ai parlé.

Quand les gelées ou les neiges ont détruit ou couvert toute pâture, les bêtes à laine, ſévérement tenues dans leurs étuves, n'ont plus à manger qu'un peu de ſecond foin & des feuilles ſeches, encore pendantes aux fagots que l'on a

coupés à cet effet au mois de Septembre précédent.

Il en eſt de même des chevres. Cependant celles-ci, à cauſe de l'abondance de leur lait, ſont traitées avec plus de ſoin. Il n'y a gueres que les plus pauvres gens qui en aient conſervé, & ils les choient comme étant la ſource de leur plus agréable nourriture. De leur lait pur, ou plus ſouvent mêlé avec celui des brebis, on fait de petits fromages, quelquefois aſſez bons, qui ſe conſomment ſur les lieux.

Perſonne n'ignore les maux que font les chevres mal gardées; mais il faut reconnoître auſſi qu'elles ſont d'une utilité infinie aux hommes les plus dignes de commiſération. Si le préjudice qu'elles cauſent aux bois doit engager à les proſcrire, le tendre ſpectacle du ſoulagement actuel d'une miſere preſſante, ſuſpend les coups dont on voudroit les frapper! Il eſt aſſez ſingulier que cet animal, qui paroît toujours chercher à gravir les rochers, qui ſe plaît tant ſur les lieux élevés; puiſſe ſupporter une chaîne perpétuelle. Dans

les villages du Mont-d'or près de Lyon, il n'y a pas un vigneron qui n'ait des chevres attachées dans son étable, d'où exactement elles ne sortent jamais; cependant elles vivent ainsi liées, longtemps & sans maladie.

Le poil de toutes ces chevres est grossier & négligé. La tonte des brebis est médiocre, quant à la quantité & à la qualité. Le peu de laine grossiere qu'on en recueille se consomme dans le pays.

Les Basses-Cours ne fournissent aucun autre profit digne d'être cité.

On a quelques ruches, & je ne sais si on pourroit les multiplier beaucoup; car on cultive peu de bled noir, dont la fleur est si bonne aux mouches à miel.

La plupart de nos ruches sont en paille, quelques-unes sont en bois; mais formant une caisse simple, de quatre côtés avec un dessus, traversée ordinairement de deux bâtons en croix. La forme en est quarrée plus haute que large, & au bas on fait quelques petites encoches triangulaires pour le passage

des mouches. Quoique cet article des ménages de campagne ſoit un des moins embarraſſants à ſuivre, ceux qui poſſédent des eſſaims les mettent quelquefois en louage. Ils retiennent la moitié du profit.

Année commune, chaque ruche donne une livre de cire & quatre ou cinq de miel; la livre de cire vaut 25 ſ. & celle de miel 6 à 7 ſols. Le produit total eſt de 45 à 50 ſols. On a eſtimé ce rapport beaucoup plus haut en certains ouvrages imprimés, & il peut augmenter en effet, dans des mains habiles, dans des ſaiſons heureuſes & dans des climats favorables; mais ici il s'agit de ce que notre peuple gagne en général, & par année moyenne. Encore s'abonneroit-il volontiers à faire certainement le profit que je viens d'indiquer. Les viciſſitudes ſubites de notre température ſont ſans doute très-nuiſibles à ces inſectes, tant à l'eſpece en général, qu'aux individus. Quand de beaux jours ont tiré les mouches de l'engourdiſſement où l'hyver les retenoit, & qu'elles ont été ainſi ſollicitées

à ſortir d'une ruche trop échauffée, il ſurvient des frimats paſſagers qui ſaiſiſſent les abeilles écartées ; elles perdent leurs forces & elles meurent avant d'avoir pu rentrer. Souvent à ces anonces du printemps ſuccédent des petites gelées, des brouillards, des froids d'aſſez longue durée, qui reſſerrent de nouveau les abeilles dans leurs ruches. Le mouvement qu'elles ont repris exigent qu'elles ſe nourriſſent, & ſi le temps ne laiſſe bientôt éclore les fleurs, elles ſouffrent de la faim juſqu'à en mourir. Ne pourroit-on pas tenter de tenir les ruches, pendant les mois de Février & Mars, à l'expoſition la plus froide, afin qu'elles tardaſſent plus long-temps à ſe dégourdir ?

En certaines années, comme en 1769, les ruches ayant jeté de bonne heure, & formé beaucoup de nouveaux eſſaims, il eſt arrivé des pluies trop continues, qui n'ont pas permis aux jeunes mouches d'aller chercher le miel dont l'habitation commune n'étoit pas encore aſſez pourvue, & elles ſont mortes.

Quand il y a dans l'automne des froids prématurés, les fleurs sont flétries dès le commencement d'Octobre ; le mois de Novembre au contraire étant assez beau, les mouches sortent & ne trouvent plus rien.

Je ne sais si tous ces contre-temps ne pourroient pas être, au moins en partie, prévus & réparés par les soins, les attentions & les lumieres d'un propriétaire actif ; mais la négligence est ordinairement si douce, même à l'homme à qui elle est le plus nuisible ; même encore à celui qui affiche la plus sévere exactitude, qu'il ne faut pas s'étonner des pertes qu'elle occasionne tous les jours. La mauvaise méthode que l'on suit pour recueillir la cire & le miel, s'oppose aussi à la multiplication des mouches. Pour avoir les gâteaux, on ne sait que faire mourir les abeilles ou par la vapeur du souffre, ou en les noyant. J'ai vu considérer avec admiration un homme qui, parfaitement enveloppé renversoit une ruche, &, non sans écraser beaucoup de mouches, coupoit tout à travers les gâteaux,

malgré les piquûres de ces insectes, dont les aiguillons ne pouvoient percer ses couvertures. En Corse, on écarte les mouches avec la fumée de genievre, & on coupe ce qu'on veut avoir des rayons, sans en tuer une seule. *Voy. l'État de la Corse, imprimé en 1769. tom. 2. p. 185.* Quelques particuliers ont essayé de se servir des ruches indiquées dans différents écrits modernes, & ont paru regretter leurs dépenses.

Ne sera-t-on pas toujours exposé aux mêmes inconvénients, chaque fois que l'on ne consultera pas assez les circonstances physiques? Il est impossible qu'aucune branche de l'économie champêtre puisse subsister en grand, si on ne la cultive pas en société avec la nature; mais comme on est bien éloigné de connoître les ressources, les secrets & les moyens de cette mere commune, elle doit être consultée avec une sage persévérance, également éloignée de cette légéreté que tout rebute, & de cette obstination aveugle que rien ne peut éclairer.

Après les animaux domestiques, nous

en avons peu qui ſoient fort intéreſſants, quant à l'utilité, ou quant aux dangers, dans nos bois ni dans nos champs.

Les viperes ſont rares, les couleuvres le ſont moins, mais ne ſont pas venimeuſes. On les appelle ici des ſerpents.

En été, on voit le long des murailles les plus expoſées au midi, de petits léſards gris, que l'on peut manier ſans crainte. Dans les haies, on trouve quelques léſards verds qui ne ſont peut-être gueres plus dangereux.

Les écureuils ſont aſſez communs en différents lieux, & très-pernicieux quelquefois. Ils mangent l'extrêmité de la tige des ſapins de quatre à cinq ans. En certains cantons & en cartaines années, ils mordent l'écorce de ceux qui ſont un peu plus forts, pénétrent juſqu'à l'aubier & le rongent. On n'a pas remarqué qu'ils fiſſent le même mal aux pins.

Nous avons des fouines, des blaireaux, quelques chats ſauvages, des putois qui prennent du poiſſon ſur le bord des étangs, & des loutres, que

l'on aſſure qui vont ſouvent dévorer leur chaſſe de même eſpece au haut des montagnes. Il eſt certain du moins qu'on y trouve des carpes à demi mangées.

On a tué des martres vers Pramenou, vers Montou & près du château de Magny. Près de celui de Ronno, on voit quelquefois des hermines. Peut-être ne ſont-ce que des belettes, cependant c'eſt en été qu'on les y a vues, & on aſſure qu'elles avoient le bout de la queue fort noir.

Il y avoit autrefois dans ces mêmes cantons des ſangliers & des chevreuils ; mais des chaſſes continuelles & de grandes coupes dans les futayes les ont détruits. On n'en voit plus que rarement. Il eſt reſté des loups (1) & des renards, dont l'extinction des premiers, & la

---

(1) Deux Genevois, dont l'un porte un nom immortel, ont ſucceſſivement penſé que l'Angleterre doit ſa puiſſance à la deſtruction des loups. Cette eſpece de paradoxe bien développé, s'eſt fait des partiſans eſtimables ; Cambden & Hume n'ont pas remoné ſi loin. Ils diſent que l'agriculture prit une nouvelle vigueur, lorſque les permiſſions pour l'exportation commencerent : C'étoit à la cinquieme année du regne d'Elizabeth. (*Hiſt. de la maiſon de Stuard par M. Hume*, 1. vol. p. 182. in-4.)

diminution des ſeconds ſeroient utiles inconteſtablement.

Le liévre, eſt le ſeul gibier quadrupede mangeable dans nos montagnes, où il eſt très-bon. Les garennes y ſont rares, & par conſéquent auſſi les lapins. On y voit peu de perdrix rouges, mais beaucoup de perdrix griſes. Les becaſſes & les cailles y paſſent aſſez abondamment dans leurs terres, & même les becfigues qui vont aſſez avant dans les montagnes, quoiqu'aſſurément ils n'y trouvent ni figues ni raiſins. Ils paroiſſent aimer tout autant la graine de chanvre & la mercuriale. Les hirondelles arrivent dans les montagnes preſqu'auſſi-tôt que dans la plaine. Il y vient très-peu de martinets. Comme nous n'avons pas de grandes pieces d'eau, nous voyons très-rarement des oiſeaux de riviere.

Il n'y a gueres d'oiſeaux de proie qu'on ne puiſſe voir en mille autres endroits. Des milans, des éperviers, des buſes, des oiſeaux de nuit, même des ducs de la grande eſpece; mais point d'aigles ni aucun animal de ce genre

qui soit redoutables à d'autres qu'à la volaille & au petit gibier.

Telle est, ou peu s'en faut, l'énumération entiere de tout ce que l'on sait vulgairement, que le Beaujolois contient d'intéressant dans les trois regnes de la nature. On a déja parlé des travaux indispensables à certaines productions, pour qu'elles soient mises en état d'être vendues ou consommées; il reste à connoître ce que l'industrie & le commerce peuvent ajouter de valeur à ces mêmes productions & à toutes celles de notre sol, ou à celles que nous tirons de dehors pour les façonner & les débiter.

§. II. *De l'Industrie.*

Des Philosophes modernes, ont avancé que l'Industrie ne donne point de richesses réelles, parce qu'elle n'augmente en aucune maniere la masse des productions physiques. *Mettez*, disent-ils, *en réserve au temps de la récolte, tout ce que l'agriculture a procuré, & distribuez-le dans la consommation journaliere, jusqu'à la récolte*

ſuivante ; vous verrez que la maſſe en diminuera chaque jour dans la proportion que la maſſe des travaux de l'induſtrie augmentera. Les formes nouvelles que les matieres premieres auront reçues ne ſont que des richeſſes rélatives, arbitraires, précaires, demeurées en repréſentation des richeſſes abſolues, qui ſont les ſubſiſtances conſommées. Les productions de l'art ne coexiſtent donc point avec les productions de la nature, & ſi à la fin de l'année, l'induſtrie vient préſenter ſes ouvrages, l'agriculture à droit de les réclamer tous, en rembourſement, ou en échange de ceux qu'elle a livrés, puiſqu'une partie fait le fonds de ces mêmes ouvrages, & qu'une autre partie a nourri les ouvriers. Ainſi les productions de l'agriculture doivent être comptées ſeules, puiſqu'elles ſont la meſure & la ſource de toutes les autres. Il faut donc bien ſe garder de faire un double emploi en calculant ſéparément, ici la ſomme des moiſſons, & là, celle des fabriques, pour les additionner enſuite, & en faire un total. Ce ſeroit compter la même choſe deux fois ſous

différentes expreſſions ; la toile ayant été eſtimée en chanvres, le drap en laines, le damas en cocons, toutes les journées en grains & en vins, les ſavons en olives, &c.

Ainſi penſent les écrivains célebres & reſpectables connus ſous le nom d'Economiſtes. Ils veulent que tous les yeux, tous les bras, tous les eſprits, toutes les forces civiles, phyſiques & morales ſe tournent vers l'agriculture, préférablement à tout.

Ils veulent qu'elle ſoit honorée, embraſſée, favoriſée préférablement à tout. Ils veulent que, loin d'elle ſoit laiſſée *la ſtérile* induſtrie, qu'on l'abandonne à ſa marche incertaine, à ſon activité fortuite. Ils ne s'inquietent point de ſon ſort ; ils en ſont aſſurés, ſi l'agriculture eſt en proſpérité. Cette derniere eſt comme un chef de famille dont la fortune décide celle de tous ſes enfants.

On dit que Colbert, dont le nom ſera toujours un éloge, conſultant un Négociant ſur ces réglements des manufactures, celui ci répondit : *Monſeigneur, vous avez trouvé la charrette renverſée d'un*

côté, & en la relevant vous l'avez renversée de l'autre. En ſuppoſant que cette réponſe expreſſive puiſſe s'appliquer au ſyſtême qu'on vient de tenter d'expoſer ; il ne doit être combattu qu'avec de grands ménagements, tant pour les zélés & vertueux citoyens qui le défendent, que pour les malheureux Agricoles, dont ils ſe ſont déclarés les protecteurs. Ce n'eſt pas aux hommes mal pourvus de talents, & qui doivent toujours craindre de n'avoir pas vu ſuffiſamment les grands objets, qu'il conviendroit d'entrer en lice contre ces écrivains énergiques & ſavants, & d'oſer tenter de réduire leur ſyſtême à de juſtes limites, s'il les poſoit. Ce ſeroit encore moins à ceux de ces mêmes hommes, qui connoiſſent la miſere des agriculteurs, qui ont vu leurs beſoins dans tous les temps, leur diſette entiere dans leurs maladies, & le calme avec lequel ces infortunés enviſagent une mort prochaine, ſans être ſoutenu d'aucune autre force morale que du ſentiment profond des ſouffrances de toute leur vie paſſée. Ce ne ſeroit pas

enfin dans un ouvrage tel que celui-ci, où tout doit être renfermé dans le petit cercle de terrein & d'intérêts que l'on s'eſt propoſé de faire connoître. Les longues diſcuſſions générales y ſeroient déplacées ; mais on peut y raſſembler des faits, des obſervations & des vues dont la vérité, l'exactitude & l'importance puiſſent leur mériter l'honneur d'être expliqués, approfondis & examinés par ces hommes de génie, auxquels la Patrie a déja de ſi grandes obligations.

La deſcription tracée ci-deſſus, de la qualité du ſol du Beaujolois, & des différentes récoltes que l'on peut y faire, annonce aſſez combien les travaux de l'agriculture dans les montagnes ſont ingrats. Nous avons même fait remarquer que la culture des terres légeres & ſituées en pente au-deſſus des prés, y eſt dangereuſe, parce que ſouvent elle fait engraver ceux-ci. Le Métayer qui fait valoir un domaine à deux bœufs, ne recueille pas tous les ans 80 meſures de grains de 35 livres chacune, c'eſt-à-dire, pas plus de 12 ſeptiers meſure de

Paris, la part de ſon maître levée, ainſi que tous les droits & quêtes Eccléſiaſtiques, & les ſemences pour l'année ſuivante. Tel eſt le fonds de ſa ſubſiſtance & de celle de ſa famille pendant une année entiere. Ajoutez-y des truffes pour quatre ou cinq mois, 80 livres ou environ, qu'il peut retirer de ſa baſſe cour, & enfin, un peu de chanvre ou de froment.

Quand un cultivateur laborieux, intelligent & aiſé pouſſeroit ſes récoltes à cent meſures, ou 15 ſeptiers de Paris, il ne doit pas eſpérer de ſe repoſer dans ſa vieilleſſe; & même avant de pouvoir ſupporter quelques mauvaiſes années, il eſt ſouvent expoſé à être précipité dans l'indigence, s'il n'a fait valoir quelque branche d'induſtrie.

L'indigence que l'agriculture eût laiſſée eſt bannie par l'induſtrie. Celle-ci fournit un ſecours actuel à des beſoins actuels, & la navette ou le rouet donnent à la fin de la ſemaine, même à la fin du jour, un pain que la beche ou le ſoc ne donneroient qu'à la fin de l'année. Cette bienfaiſante induſtrie, refuge

refuge toujours aſſuré de ceux que le défaut d'aiſance ou de force, fait rebuter par l'agriculture ; ne doit-elle donc pas être placée au premier rang des moyens protecteurs, avec les ſources de toutes richeſſes? Il eſt d'expérience, du moins dans nos montagnes, que l'agriculture n'eſt pas une reſſource plus certaine que l'induſtrie, & qu'elle eſt moins abondante. J'ai vu périr nombre d'enfants dans les bras de l'agriculture, c'eſt-à-dire, dans des maiſons de cultivateurs, dénués de tout ſoulagement néceſſaire aux premiers maux de cette jeuneſſe infortunée. J'ai vu dans la Paroiſſe de Ranchal, un pere, une mere & ſept enfants ſans pain, ſans lit & ſans habits ; ce n'étoit pas l'induſtrie qui les avoit ainſi abandonnés. Ils n'avoient pas oſé travailler, par le même motif qui a empêché quelque-temps de cultiver des mûriers en Provence : (*Voy. la p. 24. de l'ouvrage de M. C. C. cité ci-deſſus, imprimé par ordre des Etats de Provence*). Ils craignoient un impôt ſur la miſérable induſtrie à laquelle ils euſſent pu s'adon-

ner. Je l'écrivis à feu M. Trudaine, comme je l'aurois écrit à feu M. Colbert, & il me répondit comme ce dernier auroit fait. Les pauvres furent pleinement rassurés, puis aidés par le don de quelques outils. Ils travaillerent bientôt & gagnerent de quoi manger. L'agriculture impuissante les laissoit mourir (1).

Je ne sais s'il est sous nos climats des lieux que le Créateur de tout destinoit pour retraite aux seuls animaux des forêts & des rochers; mais il en est certainement où les productions actuelles du territoire sont insuffisantes à nourrir tous les hommes qui y sont nés; & telles sont les montagnes du Beaujolois.

---

(1) M. Thormann d'Oron, Secretaire de la Société économique de Berne, en 1769, m'écrivant sur les avantages de l'agriculture dans le Val d'Eme, canton de Berne, me mandoit: ,,Nous avons dans nos montagnes des paysans millionnaires. Ceux de cent mille ,, écus ne sont pas rares,,. Et entrant dans le détail de quelques causes morales, il ajoute: ,, Ces chefs de ,, famille conduisent le travail de leurs ouvriers, sont ,, vêtus comme eux & mangent avec eux. Des Citadins ,, ruinés, mais dont le nom & les dignités n'avoient ,, qu'une même origine avec la République, ont osé ,, aspirer à de pareilles héritieres; mais tant d'honnê- ,, teté n'étoit pas fait pour s'avilir avec tant d'éclat: ,, on n'en connoît pas d'exemples, &c.

Il étoit donc de toute néceſſité d'y favoriſer les Arts. Celui de faire de la toile y convenoit beaucoup par ſa facilité, & par ſon utilité. Il n'exige pas des mains adroites, & ſes produits ne ſont pas ſujets aux caprices de la mode. Nos hyvers ſont ſouvent très-longs & très-rigoureux. Tout récemment dans les mois de Décembre 1769, Janvier, Février & Mars 1770, il n'y a preſque pas eu un jour où nos cultivateurs montagnards aient pu former un ſillon. N'eſt-il pas heureux qu'on ait alors, à faire de ſon temps un emploi utile & toujours tout prêt? Dans d'autres ſaiſons, l'homme qui a labouré vingt raies avant de dîner, & qu'une pluie ſoudaine force à rentrer, monte ſur ſon métier & fabrique encore dans ſa journée quelques aunes de toile, avec les matieres que ſes enfants ont préparées. J'obſerverai en paſſant qu'on avoit fourni au reſpectable auteur de la dîme Royale, des Mémoires peu exacts, lorſqu'il croyoit que les tiſſerands ne pouvoient pas travailler les jours de gelée. (*Voyez la dîme Royale, art. du ſecond fonds, p. 92. Edit. de 1708.*

Le malheureux qui eſt preſſé de payer une dette quelconque, ou d'avoir du ſel, finit bientôt une piece de treillis ou de bazin de 12 à 15 livres qu'il vend au marché voiſin, & il ſatisfait à tout. Le débit des toiles de bas prix, a ſans doute quelques alternatives de lenteur & de vivacité; mais il marche toujours. Nos marchandiſes ſimples & communes, trouveroient à tout inſtant un acheteur. Les hommes qui ont vu de près les alarmes des familles néceſſiteuſes, ſavent tout l'avantage précieux qu'elles trouvent dans ces ſecours intérieurs tirés de leur ſeule activité. On ne peut donc s'empêcher de deſirer qu'ils ſoient multipliés, facilités, mis enfin à la portée du plus grand nombre, dont l'aiſance, la joie, la conſervation & l'exiſtence peuvent y être attachées.

De ce que l'Induſtrie eſt ſi néceſſaire à une portion conſidérable du Beaujolois, il eſt néceſſaire d'en conclure qu'elle doit être protégée, éclairée, encouragée, & qu'elle ne mérite point cette indifférence à laquelle ou voudroit la condamner.

Nous n'avons point de branches d'induſtrie plus conſidérable que celle de la fabrique des toiles. Elle eſt ancienne dans cette Province. On voit par des Mémoires & Procès-verbaux du regne d'Henri IV, fait à l'occaſion d'un droit demandé par le Seigneur de Thizy, ſur chaque piece de toile, que depuis long-temps ce marché étoit important.

Cette faveur fut accordée par ce Monarque à ce Seigneur, le même que nous avons vu qui avoit ſoutenu un Siege contre des troupes de la Ligue. Le droit conſiſte en 6 deniers ſur chaque piece de toile, & il a pour motif la conſtruction, ainſi que l'entretien de la Halle immenſe, qui exiſte toujours à Thizy.

Ce droit eſt le ſeul que paient les toiles dans cette Généralité, encore eſt-il purement local; & il y a douze autres lieux à choiſir où on peut avoir une marque gratuite.

Ces toiles n'étoient primitivement que des tiſſus de chanvres unis, ou façonnés pour ſerviettes. En 1580, ſuivant Savary, (*Dict. du Com. art. du*

Com. de la Genér. de Lyon), l'on apporta de Milan à Lyon la fabrique des futaines & des bazins. Trente ou quarante ans après, des ſpéculations d'économie en firent introduire le travail dans nos montagnes.

Pluſieurs fois les Marchands de Lyon, demanderent que les toiles & futaines du Beaujolois fuſſent apportées à Lyon pour y recevoir une marque de viſite, avant de pouvoir être vendues. Le Parlement rejeta cette demande par Arrêts du 1er. Juin 1631, & du 25 Mai 1678. Elle fut admiſe au Conſeil en 1681; mais dès le 7 Avril de l'année ſuivante, il homologua des ſtatuts que l'on avoit arrêtés en 1679, pour les fabriques & les fabricants de la Province. Dès-lors, il y eut des marques de viſite établies en Beaujolois, & la demande des Lyonnois n'eut plus de fondement.

Ces ſtatuts renfermoient pluſieurs diſpoſitions, dont le but étoit de ranger les fabricants de la Province en Communautés. C'étoit impraticable dans nos montagnes, où chaque chef de famille étant à la fois laboureur & fabri-

cant, & même marchand, il ne sauroit avoir pour apprentifs, ou pour compagnons, que ses enfants ou ses valets; qui, si le temps le permet, sont comme lui, deux mois de suite dans l'été à travailler aux champs, sans revoir leurs métiers.

L'établissement d'une Communauté n'a pas même pu se soutenir à Villefranche, & en général, on ne voit gueres subsister ces Confrairies, antérieures dans les Gaules à notre Monarchie (1), que là où il y a quelque maniment de deniers qui excite & entretient la vigilance des chefs.

Peu après l'homologation des statuts de 1679, la Cour envoya un Inspecteur chargé d'une instruction particuliere qu'on peut voir dans le recueil des Réglements des manufactures. Elle est toute semblable à l'instruction générale & circulaire donnée aux Inspecteurs des manufactures du Royaume, & dont quelques articles principaux sont rappellés

(1) Hist. critiq. de l'étab. de la Monarchie Franç. dans les Gaules, tom. 1. p. 34. in-12.

dans la Préface de ces Mémoires.

Cependant les manufactures ne prospérerent pas beaucoup. M. d'Herbigny, Intendant de Lyon en 1698. (*Voyez son Mémoire dans l'Etat de la France, par le Comte de Boulainvilliers*), parlant des Inspecteurs & des Réglements établis, dit : » Tout cela se fait à bonne » fin, & toutefois tout se ruine ; la li- » berté jointe à une médiocre facilité » de débit étant l'ame du commerce. Il est vrai pourtant, que M. d'Herbigny avoit dit plus haut : » Les toiles ont » beaucoup de réputation & de débit. Au reste, on voit dans le même temps plusieurs autres exemples de pareille décadence, & que l'on ne sauroit néanmoins attribuer à ces mêmes causes ; mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans la grande discussion de l'effet des Réglements. Les malheureuses années de la fin du regne de Louis XIV, augmenterent le désastre de nos manufactures, qui furent presqu'anéanties. Peu à peu elles se sont rétablies, & elles sont parvenues à un point d'accroissement où elles n'étoient jamais montées. La mar-

que eſt demeurée gratuite, & il y a lieu d'eſpérer qu'il en ſera de même tant qu'elle exiſtera. Les bureaux ont été multipliés ſelon les deſirs des Fabricants & des Marchands de divers cantons; mais afin de réunir la liberté à la facilité, on n'a fixé aucun arrondiſſement. C'eſt un problême d'économie politique bien intéreſſant à réſoudre, que celui de l'avantage, ou du déſavantage de réunir dans un centre principal le commerce des fabriques d'une Province. Si quelqu'homme de génie vouloit en donner une ſolution lumineuſe, il anéantiroit pour jamais cette multiplicité de ſollicitations & d'affaires de toute eſpece, produites, tantôt par des vues trop courtes, tantôt par des préjugés d'Etat, tantôt, &c.

Le principal Réglement fait depuis ceux de 1679, eſt celui du 8 Mai 1736, dont des déciſions poſtérieures ont changé quelques diſpoſitions.

J'ai déja dit ci-deſſus, que la connoiſſance des affaires rélatives à l'exécution des Réglements des manufactures du Beaujolois a été réſervée à la

Juriſdiction municipale de Villefranche. Les Jugements ſouverains & en dernier reſſort des délits de fauſſes marques, & de vols de toiles dans les blanchiſſeries & dans les halles, ſont attribués à M. l'Intendant de Lyon, par Arrêts des 13 Janvier 1763, 29 Septembre 1766, & 18 Mars 1767.

On peut réduire nos ouvrages actuels en chanvre & en coton, ſous deux genres principaux; les toiles & les toileries. Ce n'eſt pas une choſe indifférente que cette dénomination, comme on peut déja le préſumer en liſant l'Encyclopédie au mot *toilerie.* En 1748, il y eut au Conſeil un procès aſſez diſpendieux entre quelques Marchands & les Auneurs de toiles à Paris; le fond de la difficulté étoit l'interprétation des mots *toiles* & *toileries.* J'ajouterai qu'en 1753, on demanda dans quelques bureaux des fermes générales un droit plus fort que par le paſſé ſur les velours de gueux; on ſe fondoit ſur ce qu'ils avoient été nommés étoffes dans quelques Arrêts du Conſeil; mais le Conſeil décida en 1754, qu'ils devoient demeurer

aſſimilés à nos autres eſpeces de tiſſus.

Les matieres premieres que nous employons ſont preſque toutes tirées du dehors de la Province. Elle fournit très-peu de chanvre; on en va chercher dans le Charollois, le Mâconnois, la Breſſe, le Dauphiné, le Lyonnois, le Forez & le Bourbonnois. La valeur de la façon du filage, jointe au prix du chanvre, verſe dans ces Provinces circonvoiſines beaucoup d'argent chaque année; indépendamment des fils que nous y achetons, elles en emploient beaucoup dans leurs propres fabriques. En Lyonnois, en Forez & en Mâconnois, il y a des manufactures ſemblables, & unies d'intérêt, comme de diſcipline à celles du Beaujolois; tellement que dans les bureaux de marque, dans les marchés & dans l'exportation, elles ſont en général abſolument confondues.

On a eſſayé d'engager le peuple à traiter le chanvre, ſelon la méthode publiée par M. Marcandier, qui conſiſte eſſentiellement à donner à cette matiere un nouveau rouiſſage, lorſ-

qu'elle eſt en filaſſe bien ſéparée de la chenevote. Les Etats de Bourgogne ont fait diſtribuer dans le Mâconnois des imprimés de cette manipulation, & quoique bonne en elle-même à tous égards, elle n'a point été adoptée dans ces cantons : En voici, je crois, la raiſon.

Le ſecond rouiſſage enleve au chanvre une portion conſidérable de l'huile, ou gomme naturelle, qui réunit ſes fibres, & dès-lors, la quantité de matiere à filer demeure la même, mais ſous un moindre poids. Elle a déja perdu une bonne partie de ce que les fils auroient eu à perdre dans les leſſives qu'ils doivent ſouffrir. C'eſt environ le 5e. ou 6e. du poids total. La fileuſe aura donc cent vingt aunes de fil à faire pour équivaloir au poids que cent aunes lui auroient donné. Il faut donc que, non compris la façon du ſecond rouiſſage, elle vende ſon fil un cinquieme de plus, & c'eſt ce qui arrivera bien difficilement. Elle ne l'eſpérera même point. Il eſt à obſerver que cette difficulté qu'elle éprou-

veroit elle l'auroit fait, si elle eût acheté la filasse déja deux fois rouie chez le cultivateur. Ce dernier enfin, balancera toujours à multiplier les premieres façons des chanvres qu'il aura recueillis, parce qu'il craindra toujours de n'en pas être dédommagé. Ainsi, dans cette occasion encore plusieurs intérêts particuliers s'opposent victorieusement à ce que l'intérêt général feroit desirer.

On ne connoît ni en Beaujolois, ni dans les Provinces circonvoisines la façon de broyer le chanvre. Le peu qu'on en recueille y est teillé par les femmes, les enfants & les vieillards, même quelquefois par les hommes pendant les longues nuits de l'hyver. Il est peigné par des ouvriers passants. Ce sont ordinairement des gens des montagnes du Forez, du Dauphiné.

Le coton que nous employons est entiérement travaillé par nos propres mains. Cette matiere vient en laine des différentes échelles du Levant, à Marseille, & delà à Lyon. On va le choisir & l'acheter dans cette derniere

Ville, d'où on le voiture chez nous, par balles du poids de deux ou trois quintaux. On le vend en détail aux pauvres gens qui le filent, & l'apportent ensuite dans les divers marchés, dont le plus considérable est celui de Thizy.

J'ai eu occasion d'observer ci-devant, que l'emploi du coton en Beaujolois date de 1610, ou environ, puisque c'est vers ce temps que les premieres futaines y furent fabriquées ; & j'observerai ici que ce n'est qu'en 1734 à 35, que l'on commença à en filer dans cette Province. Ce n'est même qu'en 1764, que la filature a été bien établie à Villefranche, & que l'on y a vu exposer en vente du coton filé sur les lieux. Il est assez curieux de remarquer à ce sujet la marche, de l'industrie & de l'intérêt.

La Cour, voulant sur la fin du siecle dernier, exciter la filature du coton dans le Royaume, augmenta les droits sur cette matiere venant du Levant toute filée, tandis que ceux sur la matiere en laine demeurerent à un

taux médiocre. Les filatures de France n'étant pas encore aſſez multipliées pour ſuffire à la conſommation des fabricants, ils continuerent d'employer des cotons filés au Levant. Ces matieres devenues trop cheres à cauſe des nouveaux droits, firent rencherir les marchandiſes. On ſollicita l'exemption de ces droits. Pour l'obtenir, on expoſa que le coton du Levant étoit le ſeul propre aux manufactures de France, & que dans le Royaume on ne pouvoit pas le filer.

Sur ces allégations, plus étendues dans le préambule de l'Arrêt du 21 Septembre 1700, les nouveaux droits furent ſupprimés. Ils étoient onéreux ſans doute, à cauſe des circonſtances; mais il eſt démontré que le coton du Levant, ſe file très-bien dans le Royaume, & qu'il n'eſt pas le ſeul excluſivement convenable à nos manufactures, puiſque ceux de nos Colonies y ſont très-propres. Leur défaut eſt d'être trop chers.

Malgré la facilité du filage, malgré l'emploi journalier qui ſe faiſoit de

cette matiere, malgré encore le besoin d'occuper, au moins les enfants, on a vu s'écouler plus de cent vingt années avant que la filature du coton en Beaujolois ait été tentée. Il est dans les esprits sans doute une force d'inertie, que la misere entretient autant & plus encore que ne fait l'opulence.

Vers 1734, feu M. Grobert, Inspecteur des manufactures de la Province, fit venir de Normandie les premieres fileuses de coton qui parurent en Beaujolois. Il eut plusieurs fois besoin d'ordres supérieurs pour contenir, & même pour punir le peuple qui les insultoit. Cependant elles enseignerent, & leurs éleves se multiplierent d'abord à Regny. Les habitants de ce lieu, (le même dont il a été fait mention ci-dessus, p. 90.) en ont en grande partie l'obligation à feu M. Desvernay, Juge du territoire, Fabricant & Négociant, qui fit longtemps pour cet objet des sacrifices dignes de louange, que son héritier a continués dans des temps difficiles. Peu de Paroisses voisines s'empresserent d'imiter

d'imiter Regny, & dix-huit ans après, il y en avoit à peine encore quatre ou cinq où ce travail fût devenu un peu important.

En 1750, feu M. Trudaine desira qu'il s'accrût, & offrit de faire faire par le Roi les frais néceſſaires pour répandre plus d'inſtruction & d'émulation. Quelques objections qu'on lui fit l'arrêterent. En 1754 & 1755, il revint à ſon projet; ſes deſirs & ſes ordres furent remplis en beaucoup de lieux différents. Les anciens obſtacles ſe renouvellerent par la répugnance du peuple. Il voulut battre à Cours le nommé Bournichon, envoyé avec ſa fille pour y enſeigner. C'étoit en 1756. On diſoit que les fileuſes feroient enlevées pour les Iſles, que le coton étoit mal ſain, que ce filage feroit abandonner celui du chanvre, que les impoſitions générales & particulieres alloient être augmentées, & tel qui vouloit avoir un rouet avoit ſoin de cacher ſon nom. D'autres perſonnes diſoient que les gages des domeſtiques hauſſeroient, que l'on n'en trouveroit

plus, & que le coton pouvant cesser de nous être envoyé, il nous resteroit une foule de bras sans travail.

Il est arrivé que le filage du coton s'est établi & perfectionné au point que l'on n'en emploie plus de celui qui est filé chez les étrangers; que personne n'a été arraché de ses foyers, que la culture & l'emploi du chanvre se sont multipliés, que nombre d'enfants & de jeunes filles ont pu demeurer dans la maison paternelle sans être réduits à aller servir, que ceux ou celles qui ont été obligés de servir ont trouvé de meilleurs gages dans la campagne, & ont été moins tentés d'aller se perdre dans les Villes; que cette industrie, en conservant & en augmentant la population des montagnes, n'a pu qu'y multiplier les maisons, les jardins, les champs à chanvre & à froment, par la bonification des fonds, &c. c'est-à-dire, en quatre mots, que l'industrie y entretient l'agriculture. Ce n'est pas que, le nombre actuel des hommes étant donné en Beaujolois, l'agriculture n'y profitât beau-

coup, ſi tous l'embraſſoient pour s'y attacher uniquement. Mais tout prouve qu'elle n'auroit pu ſe les attirer, & tout annonce qu'elle ne pourroit les conſerver. Il ſemble que les perſonnes les plus ſenſibles, & qui approchent le plus des pauvres, en ſont le mieux convaincues.

Pluſieurs d'entr'elles deſireroient que la filature de coton, déja connue dans la plaine & dans le vignoble, s'y propageât davantage. On doit s'attendre ici à de nouvelles contradictions, d'autant plus importantes, qu'elles ſont fondées ſur les droits d'une culture rémunératrice, & non plus ingrate, comme celle de nos rochers.

Il eſt certain que les bonnes terres & les vignes doivent être regardées comme des atteliers de manufactures précieuſes & préférables à toutes celles que l'on voudroit établir à leur préjudice. Il eſt certain encore, que loin d'en détourner le cultivateur en lui préſentant des travaux plus doux, il faudroit chercher les moyens de lui faire aimer davantage ces travaux

producteurs, ces travaux dont les fruits considérés en général, sont les matieres de toutes les manufactures.

Mais autant faut-il éviter de diminuer ces sources de biens réels, absolus & indépendants; autant faut-il éviter qu'un sordide intérêt personnel ne rende dur, barbare & ennemi de toute autre félicité. Il faut notamment éviter de céder à la crainte de voir augmenter le salaire des Journaliers, & pour cela il suffiroit de se persuader que l'amélioration de leur sort augmentera le débit de toute denrée.

Ceux qui aiment véritablement le bien public ne sauroient jamais redouter ce qui doit répandre de l'aisance dans les dernieres classes du peuple. Ceux qui craignent que l'occupation précaire de nos manufactures venant à manquer, il ne reste une quantité de bras inutiles à la charge des agriculteurs, n'ont peut-être pas pris une connoissance entiere de nos toiles & toileries. Elles ne sont pas de ces objets de luxe, du prix desquels le Consommateur est toujours arbitre. Leur

convenance aux uſages les plus communs en aſſure le débit. Si quelques articles demeuroient invendus, ils ſeroient ſans doute remplacés dans la conſommation courante par d'autres à-peu-près ſemblables, & au travail deſquels nos ouvriers vacants auroient certainement autant d'aptitude que d'autres.

Ceux qui craignent que le coton puiſſe ceſſer de nous être apporté peuvent ſe raſſurer, & par l'obſervation précédente, & par l'exemple des Suiſſes qui empruntent le paſſage du Royaume pour s'en pourvoir, & qui en façonnent des quantités immenſes avec une entiere ſécurité. La perſpective d'un mal incertain, éloigné, même preſqu'impoſſible, peut-elle déterminer à ſe priver d'un bien préſent, d'un bien néceſſaire, plus utile encore que le mal ne peut être fâcheux ?

Ceux enfin qui craignent que le peuple n'abandonne tout, pour ſe livrer uniquement au filage & à l'ouvraiſon du coton, n'ont point aſſez obſervé les effets de la concurrence au travail. Elle réduit à une juſte meſure les prix exceſſifs

que dans toute condition, & dans toute profeſſion, chacun eſt tenté de mettre à ce qu'il a, ou à ce qu'il fait. Tout ſe balance entre les beſoins, les deſirs & les pouvoirs. Si un travail quelconque étoit abandonné pendant une ſemaine du temps où il doit être fait, il renchériroit, & tout le monde y afflueroit la ſemaine ſuivante.

Qu'il me ſoit permis, en finiſſant cette longue diſcuſſion, de faire une comparaiſon qui me paroît juſte.

Préſentez aux oiſeaux toutes ſortes de grains & de matériaux; ils ſauront bien choiſir ce qui peut les nourrir & ce qui peut ſervir à la conſtruction de leurs nids. Préſentez également au peuple tout ce qui peut lui être un moyen innocent de ſe procurer des vivres & des habits, puis laiſſez-le choiſir. Si dans l'un ou l'autre cas il étoit néceſſaire d'employer une certaine circonſpection, ce ne ſeroit qu'à cauſe d'un extrême beſoin; ce ſeroit parce que le ſecours ne pouvant plus être retardé, il y auroit lieu de craindre que l'indigent ne ſe jetât rapidement, & ſans choix, ſur

les premiers objets présentés, comme seroit l'équipage d'un vaisseau où les vivres auroient manqué pendant quelques jours. Si on ne veut pas laisser à l'indigent la liberté de choix entre les moyens possibles d'assouvir ses besoins urgents, il faut, ou qu'il vole, ou qu'il fuie, ou qu'il meure, ou que le moyen présenté seul soit un moyen suffisant. Or l'agriculture ne l'est pas, même dans nos meilleurs vignobles pour les enfants, les infirmes, les vieillards & les veuves ou filles d'un certain âge demeurées sans biens. J'en atteste les Pasteurs éclairés, les Gentilshommes, les propriétaires & tous les particuliers qui connoissent la fortune des vignerons.

Je me suis fort étendu sur cet objet, parce qu'il touche directement les plus pauvres gens & les plus dignes de compassion. Si la filature est un mal, il falloit exposer tout ce qui peut être allégué en sa faveur, afin qu'on puisse en combattre les progrès. Si elle est un bien, il falloit essayer d'en convaincre ceux qui persisteroient à s'y opposer. Il me reste à ajouter pour les personnes

qui croient que la liberté, la protection, l'instruction, la proximité du débit & le besoin réunis, doivent suffire pour engager au travail, que j'ai manqué deux fois le parfait établissement de la filature dans Villefranche, quoique j'eusse toutes ces choses pour moi. Une troisieme fois m'a mieux réussi. Les mêmes échecs me sont encore arrivés ailleurs, malgré les grands principes généraux.

La filature du chanvre se fait toute au fuseau, & celle du coton toute au rouet. Il y auroit un grand avantage à substituer le rouet au fuseau pour le chanvre, parce que l'opération de ce dernier est moins prompte; mais cette réforme intéresse plus les Provinces voisines que le Beaujolois, où la filature de coton est aujourd'hui la principale occupation, & même peut-être la seule, qui puisse faire subsister avec quelqu'aisance les personnes de tout âge & de tout sexe, qui seroient incapables de travaux un peu rudes.

Afin de diminuer le prix de cette main d'œuvre, sans diminuer les profits

des fileuſes, on pourroit, au lieu de carder le coton, tenter de le faire arçonner à la maniere des Levantins. Cette façon eſt plus expéditive, & on peut en prendre une idée dans un ouvrage de M. Flachat, Académicien de Lyon (1). Quelques eſſais qu'on en a faits n'ont pas été ſuivis, mais des circonſtances favorables peuvent en ramener l'occaſion.

L'arçonnage ne paroît pas propre à donner du coton bien fin, & nous n'en avons pas beſoin. Il ſuffiroit à procurer celui qui eſt néceſſaire à nos belles toiles de fil & coton, & même à la plupart des bazins façon de Suiſſe.

Il y a un art de peigner le coton & de le filer au fuſeau, mais nous n'avons encore aucun uſage à en faire, & on ne peut traiter ainſi que le coton des Indes. Celui du Levant eſt, juſqu'à préſent, le ſeul dont nous faſſions le plus ordinairement emploi.

---

(1) Il eſt intitulé : Obſervations ſur le Commerce & ſur les Arts de l'Europe, de l'Aſie, de l'Afrique, &c. à Lyon, 1766.

Presque tous nos ouvrages sont grossiers, ainsi qu'il convient à des ouvriers montagnards, que la seule impossibilité de rien faire dans les champs retient dans leurs maisons, comme les mouches à miel dans leurs ruches, & qui n'en peuvent sortir qu'aux mêmes périls.

Si nos ouvriers entreprenoient une fabrique difficile par la complication de l'armure des métiers, ou par la délicatesse des fils, il faudroit qu'ils s'y préparassent par beaucoup d'assiduité, afin d'acquerir & l'habileté pour l'ordonnance de la lissure, & la légéreté pour l'exécution de l'ouvrage. C'est alors que nous perdrions des agriculteurs. La main qui vient de guider une charrue, d'empoigner une pioche, ou de briser un roc, est encore trop agitée pour brocher adroitement une fleur, ou pour lancer une mince navette à travers une forêt de fils déliés, & sensibles au point de casser sous le moindre effort.

Le bon marché de nos toiles étant une des causes les plus fécondes de leur débit, il est important de l'entretenir, & on y parviendroit en abrégeant la

main d'œuvre. Cette conſidération feroit deſirer qu'on puiſſe éviter d'être obligé de *parer* (1) la chaîne ſur le métier par petites parties. On y conſume un cinquieme environ de la totalité du temps de la tiſſure. Cela m'a déterminé autrefois à propoſer dans le Journal économique du mois de Janvier 1758, un problême, dont je répéterai ici ſimplement l'énoncé.

» Trouver une ſubſtance quelconque » qui, d'elle-même ou par une prépa» ration aiſée, put avec très-peu de » frais & le moins de temps qu'il feroit » poſſible, ſaiſir & réunir toutes les par» ties du fil auquel elle ſeroit appliquée, » ſans néanmoins en altérer la ſoupleſſe, » qui ſe détachât facilement lorſqu'on » le voudroit, & dont la préſence dans » la toile ne put jamais devenir nuiſi» ble, que dans le cas d'une négligence » exceſſive.

Pour donner une idée de la qualité & de la variété de nos toiles de fil,

(1) *Parer*, c'eſt enduire la chaîne d'une colle faite avec quelque ſubſtance farineuſe.

il ſuffira d'en marquer les prix.

Nous en avons depuis 10 ſols l'aune, en trois quarts de largeur, juſqu'à 22 ſols, en montant inſenſiblement de denier en denier; les autres largeurs à proportion. Il ſe fait quelques toiles fortes un peu plus cheres, & auſſi quelques ſerviettes.

Les toiles de fil & coton, auſſi en trois quarts de largeur, ſont du prix de 23 ſols juſqu'à 40. On en voit dans nos marchés de 50 ſols, & même d'un écu l'aune, mais elles viennent de quelques Paroiſſes du Lyonnois.

Nous fabriquons des baſins aſſez groſſiers, unis & rayés, & quelques autres plus jolis en façonné, que nous avons imité des Suiſſes depuis environ douze ans. Cette innovation a détruit l'importation des leurs dans notre pays où ils étoient néceſſaires pour les aſſortiments.

Il ſe fait auſſi des eſpeces de toileries aſſez fortes pour les habits d'été du peuple. Elles ſont connues ſous les noms de velours de gueux, coutils, grenades, brillants, fort en diable, &c. On réuſſit

mieux à Villefranche qu'ailleurs à varier les desseins, à en assortir les couleurs & à piquer le goût du consommateur, en donnant une forme agréable à ces différents tissus.

Enfin, excepté les voiles de vaisseaux, il n'y a pas d'usage grossier auquel nos toiles ne puissent être employées, & il paroît que l'intérêt général de la Province, bien entendu, n'exige pas que l'on cherche à exciter de nouveaux degrés de perfection. La seule concurrence en amenera suffisamment, sur-tout si, par la multiplication des moyens nécessaires, les parties où l'industrie languit encore viennent à être vivifiées.

La convenance de nos Toiles aux emplois les plus fréquents & les plus universels, est un sûr garant de l'invariabilité de leur consommation; tant que leur prix ne passera pas, comme il est arrivé en certaines crises, sa proportion naturelle avec les prix intrinseques de tous les travaux.

Notre prix est encore fort bas & même assez pour que nous eussions dû

avoir anéanti toute importation des Toiles de Suiſſe ſemblables aux nôtres ; mais les Suiſſes ont, d'une part, le Lin qui donne aux ouvrages un coup d'œil que la nature a refuſé au Chanvre : d'autre part, ils ont l'argent dans le commerce à plus bas prix que nous, & d'une autre part enfin ils ont une ſupériorité d'apprêts qui décide preſque toujours la préférence.

Le luxe augmentant plus que les moyens de le ſatisfaire, nombre de conſommateurs ont recherché ce qui pourroit plaire ſans être fort coûteux. On a ſacrifié à la jouiſſance agréable d'une étoffe apparente le ſervice ſolide d'une étoffe durable, & le ſuccès des Manufactures eſt devenu dépendant du ſuccès des apprêts.

La néceſſité de perfectionner les apprêts fit propoſer à la Cour en 1756, d'agréer que l'on tirât de Suiſſe aux frais du Roi de bons Blanchiſſeurs. On en fit venir deux familles qui ſont demeurées, & qui ont formé divers établiſſements. Elles ont donné de bons exemples d'adreſſe, de propreté ;

de manipulations particulieres, enfin elles satisfont généralement les personnes qui les emploient. Leur façon de travailler, quoique simple, publique & confirmée par une expérience de treize ans, n'est gueres imitée par les Blanchisseurs pauvres, ignorants ou présomptueux. C'est le plus grand nombre.

On devoit espérer, au moins, que les Propriétaires des Blanchisseries feroient imiter dans la construction des Fourneaux, des Foulons & des Calandres, ce qu'ils peuvent voir dans les lieux qui ont été occupés ou qui le sont encore par les Suisses : cependant il y a très-peu de ces Propriétaires qui l'aient fait, quoique quelques-uns soient Marchands, & ainsi personnellement intéressés à cette perfection.

Depuis vingt ans, on a construit en Beaujolois plusieurs nouvelles Blanchisseries, & les enceintes de quelques-unes des anciennes ont été augmentées. Il peut s'en établir d'autres, & on ne croit pas qu'il soit hors de propos de présenter ici quelques idées sur la meilleure construction possible d'une

Blanchisserie, selon nos usages actuels.

Elle doit être dans une exposition chaude.

La petite Blanchisserie de St. Vincent de Boisset, avoit particuliérement cet avantage; il n'y a eu qu'une Blanchisserie détruite depuis vingt ans, & malheureusement c'est celle-là. Le froid est l'ennemi des Blanchisseurs. Qu'attendre d'un terrein comme nous en avons, où, dans chaque mois de l'année, l'on pourroit s'appercevoir de l'effet de la gelée sur les Toiles?

Il y faut une eau favorable; un ruisseau plus égal que fort, avec un grand réservoir & une bonne chûte.

Heureusement, nous n'avons que de bonnes eaux; mais pour s'en assurer davantage, il n'y a qu'à les essayer avec le savon. Si elles moussent bien elles sont propres aux Blanchisseurs. Quant aux autres conditions de ce second article, on les peut voir singuliérement réunies à Ronno, dans la Blanchisserie de M. de Thizy, exploitée avec soin par le sieur Badet.

Il convient d'avoir un vaste étendage,

dage, commode & à l'abri de l'inondation.

Comme on en voit à Pradine, à St. Jean la Bussiere, à Glezé chez le sieur Choppin, & en peu d'autres endroits.

Les terreins fangeux, remplis d'eaux croupissantes, doivent être desséchés.

Le sieur Papillon de Thizy, Propriétaire & Blanchisseur intelligent, peut être cité à cet égard.

Il est bon d'avoir une partie élevée, bien seche, où les Toiles mises en bleu & amidon puissent facilement secher.

Comme dans la Blanchisserie de Mr. Tricand de la Goutte, à Amplepuys.

Il est bien utile de pouvoir brocher (1) dans la plus grande partie de l'enceinte de la Blanchisserie.

Comme à Rebé, à Pradine, à Glezé.

Les Masses des Foulons doivent être légeres.

En général, il s'agit moins de fouler

(1) Brocher c'est entortiller la Toile par ses lisieres sur des broches ou chevilles de bois, fichées en terre d'où elles sortent de 8 à 9 pouces environ ; il leur faut 15 à 18 pouces de longueur sur 5 à 6 lignes d'équarrissage en tête. On les fait en Sapin.

les Toiles que de les préfenter fucceffivement au courant de l'eau, que l'on fait paffer dans le vaiffeau qui les contient. Il eft vrai qu'il faut un peu les preffer pour en exprimer le bain de la leffive qu'elles ont reçue ; mais cela peut s'opérer fans écrafer les fils. Suppofant dans le vaiffeau cent livres de Toiles qui s'imbiberont de deux cents livres d'eau, il paroît que l'effort à faire par chaque maffe, battant alternativement, ne devra être que d'un quintal au plus. En effet, une partie des Toiles demeure en place jufqu'au choc de l'autre maffe ou pilon ; une partie eft foutenue par la courbure du fond du vaiffeau, & une partie nage dans l'eau. Il femble donc que chaque maillet ne doit gueres avoir à chaffer tout au plus qu'un quart de la totalité du poids évalué ; mais il faut qu'il preffe : ainfi l'on peut eftimer l'intenfité de fon effort à 120 livres. Il y a des cas où il eft néceffaire qu'il produife une efpece de foulage, c'eft pour les Toiles à cirer en gras. On peut pour celles-là donner aux Maffes ou Gaux plus de pefan-

teur, mais je préférerois d'avoir pour ces cas un moyen d'adapter aux têtes de ces machines un nouveau poids.

Les Vaiſſeaux ou Gaux doivent être étroits.

S'ils tiennent plus de dix ou douze pieces de dix livres peſant chacune, elles ſont mal *gauſſées*, mal purgées de la leſſive, mal travaillées. Il faut alors des Maſſes plus fortes, & plus d'eau pour les faire mouvoir ; on en manque plus ſouvent & on perd plus de temps. Il eſt bien préférable d'avoir deux vaiſſeaux, deux paires de maſſes comme à Ronno, à Glezé, à Chervinges, à Amplepuys, &c.

La Buanderie doit être chaude ; les Cuves ou Gelles en bois avec des couvercles.

Cela ſuit naturellement de ce que les Leſſives doivent être chaudes. Quant aux Cuves en bois, quelques-uns pourroient leur préférer des Cuves en pierre ; mais elles ſont trop difficiles à échauffer, & peu de nos Blanchiſſeurs font la leſſive tous les jours, même dans les meilleurs temps.

Les Calandres à Caiſſes doivent être bien peſantes.

Si la table inférieure peut être en pierre, l'apprêt ſera meilleur ; mais il faut faire une grande attention à la bien poſer, enſorte qu'elle porte partout. La difficulté d'avoir, & d'aſſembler des pierres aſſez grandes, ou des bois aſſez durs & aſſez larges, a fait propoſer une Calandre qui n'eſt peut-être encore exécutée nulle part. Dans un cadre ſuffiſamment fort on dreſſe aſſez de petits cubes de bois pour le remplir. Ils ſont poſés debout, ſelon la longueur de leurs fibres : quand on les a calés à force de coins, il s'agit d'en unir la ſurface au rabot. Par ce moyen on auroit une table excellente, & c'eſt la piece eſſentielle.

Il convient d'avoir une Calandre à Cilindre.

Elle eſt indiſpenſable pour tout ce qui eſt rayé ou cadrillé ; les Suiſſes en ont les premiers fait connoître l'uſage & l'utilité, en 1757, au moyen des encouragements du Conſeil.

Au ſurplus, il faut voir par ſoi-

même & indépendamment des Blanchisseries que j'ai citées, examiner celles des sieurs Corne & de Mr. Humblot, près de Chervinge. On ne peut sans doute réunir tous les avantages naturels ; mais on n'en doit négliger aucun de ceux que les Méchaniques peuvent procurer ; car, dans l'état actuel de nos Manufactures, l'amélioration du blanchissage peut apporter de grands profits.

Si les Toiles à blanchir ont besoin chez nous de beaucoup de Blanchisseurs perfectionnés, les Toiles à teindre ont peut-être encore plus besoin d'excellents Teinturiers, & il en manque en Beaujolois.

Cet Art si difficile, & si digne d'occuper les plus habiles Chymistes, est demeuré entre les mains des Praticiens sans théorie. On a tenté inutilement jusqu'ici de s'en procurer de meilleurs. Le bas prix de nos Toiles & Toileries ne permet gueres que des teintures communes, auxquelles un Artisan borné peut suffire. Si l'on veut de temps en temps des teintures plus fines, ce

n'eſt pas en aſſez grande quantité pour occuper pendant l'année entiere un attelier de certaine importance, & tel qu'un ſavant Artiſte ambitionne d'en gouverner.

Enfin, il faut obſerver que les Négociants, qui font le commerce de nos Toiles, ſont diſperſés en pluſieurs lieux aſſez écartés ; Lyon, Villefranche, St. Symphorien, Regny, Roanne. Il en réſulte que dans chaque endroit il y a moins d'ouvrage pour l'apprêteur, que ſi ces Négociants étoient plus raſſemblés. Un habile homme qui trouveroit à ſubſiſter du gain ſur le travail des différentes parties difficiles à traiter, que pourroit lui donner chacun des Négociants rapprochés, ne le trouve plus, lorſqu'une grande diſtance de demeure ne lui permet de ſervir que ſes concitoyens, trop peu nombreux.

Nous avons quelques Indienneurs ; mais encore foibles, & qui méritent plus d'être protégés que d'être cités. C'eſt vraiſemblablement de leurs ſuccès que dépendent la renaiſſance & la proſpérité des Fabriques des Garats ou

Toiles de Coton communes, essayées à plusieurs fois, reprises & abandonnées, malgré des encouragements de la Cour (1).

Entre les hommes industrieux qu'elle a attachés au Beaujolois dans la vue des services qu'ils pourroient rendre, je nommerai volontiers le sieur Fesquet, dont le chef d'œuvre en Tisseranderie fut une chemise faite sur le métier, & sans aucune couture, garnie néanmoins de collet, épaulettes & manchettes. Elle est déposée au Bureau de la Communauté des Passementiers de Rouen.

Il est, avec Mrs. Goudard & Dharistoy, l'un des Auteurs de la découverte d'une teinture en Coton rouge, façon d'Andrinople, approuvée du Conseil il y a vingt-deux ans, & récompensée d'un Privilege.

Nos Toiles & nos Toileries, ou teintes ou blanchies, enfin mises en état

---

(1) Ce seroit un ouvrage bien intéressant & presque tout nouveau à faire, qu'un Traité des moyens d'établir les Manufactures parmi le peuple. Il a été effleuré dans une Brochure intitulée : *Lettres de deux Espagnols, à Vergera, 1769.*

d'être vendues, ſont portées aux foires de Dijon, Châlons-ſur-Saône, Clermont en Auvergne, Bourdeaux, Toulouſe & le Puy en Vélai. Elles ſont expédiées dans toutes les Provinces de ces Capitales, dans la Comté, la Lorraine, l'Alſace. Une partie deſcend par la Loire juſques à Paris & en Bretagne, & ſur la route. Une partie aſſez conſidérable eſt emmenée par des Marchands Lorrains, qui vont les colporter dans toute la France, même juſques en Eſpagne. Quelques-uns de nos jeunes gens commencent à les imiter, & ils débitent auſſi de petites balles de Coton filé chez nous.

L'Eſpagne eſt le meilleur débouché que nous ayions hors du Royaume; mais ce n'eſt pas en faveur des Commerçants du Beaujolois qu'il eſt le plus ouvert. Ceux qui demeurent à Lyon peuvent avec plus d'avantages ſuivre les affaires en pays étrangers. Indépendamment de la correſpondance particuliere & perſonnelle, chacun y peut recevoir des Négociants en autres genres des ſecours qui ſeront mutuels, ſans

blesser aucun des intérêts respectifs. Le Commis ou Associé du Marchand en Chapellerie, ou en Dorure, prend pour celui en Toilerie des informations sur la solidité variable des Correspondants, dans chaque lieu où il séjourne. Il presse ou termine la décision d'un intérêt dans une faillite, ou dans une succession. Les Négociants de nos petites villes & villages manquant des facilités, que donnent ces relations auxiliaires multipliées, & ne pouvant entretenir toute l'année un voyageur en Pays étranger, renoncent presque tous à ces traites éloignées, & se réduisent prudemment à la consommation intérieure du Royaume ou de nos Colonies.

Il n'y a pas vingt ans, qu'on expédioit un bon nombre de nos Toiles étroites & des plus communes pour le Canada. C'étoit un pays favorable à la vente de tout ce qui étoit mal fabriqué, grossier & mal blanchi. Dans le siecle passé, Savary (*voyez le Dict. du Com. à l'art. du Com. de la généralité de Lyon*) nous apprend que l'on envoyoit du linge de Table en Italie,

& des Futaines dans le Levant. Les révolutions du temps qui changent toutes choſes, ont anéanti ces branches de Commerce extérieur ; mais heureuſement elles ne font pas un vuide ſenſible, graces en partie à l'effet de la protection, ſous laquelle d'autres ſe ſont multipliées & étendues. Cette protection s'eſt particuliérement fait reſſentir, à l'occaſion des Droits des cinq groſſes Fermes, ſur les matieres que nous tirons, & ſur les marchandiſes que nous en fabriquons.

Tout engage à penſer que le Commerce des Toiles du Beaujolois eſt affranchi pour jamais de ces gênes ; mais, pour peu que l'on prenne d'intérêt à ce Commerce, on lira volontiers le récit ſuccinct de l'origine de ces droits, de leurs effets & de leur ſuppreſſion.

Le Royaume de France eſt partagé, relativement aux droits des fermes, en deux eſpeces de Provinces ; l'une *de Provinces de la ferme ou des cinq groſſes fermes*, l'autre de *Provinces réputées étrangeres*. L'établiſſement des

Aides en France vers l'an 1360, paroît être l'origine & l'époque de cette division. Quelques Provinces refuserent de payer les Aides, & d'autres s'y soumirent. Pour punir ces premieres, on établit des droits qui devoient être perçus sur toutes les marchandises qu'elles tiroient des Provinces soumises aux droits d'Aides, ou qu'elles leur envoyoient. Parmi ces dernieres contribuant aux Aides, quelques-uns ne voulurent pas souffrir qu'il y eût dans leur territoire des Bureaux pour la perception des nouveaux droits, & il fallut les placer dans la Province la plus intérieure qui voulût les recevoir. Par-là les Provinces opposantes demeurerent séparées, ensorte que, pour n'être point réputées étrangeres, elles devoient non-seulement payer les Aides; mais encore n'avoir pas refusé de recevoir les Bureaux. C'est ce qu'établissent les Ordonnances rendues sur cette matiere, & pour lesquelles on peut consulter les Recueils de Charondas, du Président Brisson, de Rebuffe, &c.

D'après ce principe le Beaujolois, &

même la généralité de Lyon entiere, payant les Aides & ayant les Bureaux des Fermes de toutes les parties, devoient être regardées comme Provinces des cinq grosses Fermes. Cependant ni le Lyonnois, ni le Forez, ni le Beaujolois ne parurent pas avoir à cet égard un caractere décidé avant 1683. Le 22 Mai de cette année, l'Adjudicataire général des Fermes obtint un Arrêt du Conseil qui déclaroit le Beaujolois, Province réputée étrangere : Mademoiselle de Montpensier, alors Dame du Beaujolois, voulut bien protéger les représentations des Syndics de sa Baronnie ; & le 25 Juillet 1684, il intervint Arrêt contradictoire entre eux & le Fermier, par lequel le Beaujolois fut spécialement déclaré Province des cinq grosses Fermes. Les dispositions de cet Arrêt semblent devoir s'étendre au Forez.

Cependant nous ne fûmes point encore compris dans l'énumération des Provinces de la Ferme, que l'on lit au 3eme. article de l'Ordonnance de 1687. M. Dherbigny, Intendant de Lyon

en 1698 ne paroît, dans ſes Mémoires, faire aucun doute, que ſa généralité entiere doit être regardée comme Pays des cinq groſſes Fermes.

Au commencement de la derniere régence, il s'éleva de nouvelles difficultés ſur le même objet; mais elles furent aſſoupies par Arrêt du 10 Avril 1717, & le Beaujolois demeura maintenu dans ſon état fiſcal.

Pendant près de quarante ans, le commerce de nos toiles ſe fit ſous la garde de ces loix, ſans qu'il ait eu de conteſtation générale un peu importante. En 1754, les Employés des fermes à Roanne, prétendant que le Forez étoit une Province réputée étrangere, exigerent des droits ſur les marchandiſes qu'on y portoit du Beaujolois, & ſur celles que le Beaujolois en tiroit. Ces innovations émurent tous les Négocians & les Fabricants de nos montagnes qui y avoient le plus grand intérêt. Ce fut alors que le feu Comte de Vauban (1), qui avoit poſſédé la terre

(1) Il n'y a point d'ame Françoiſe qui ne ſoit tendrement agitée au ſouvenir du Maréchal de ce nom,

de Magny-Cublize, au milieu de ces mêmes montagnes, déploya en notre faveur ce zele patriotique & purement désintéressé, qui caractérisoit aussi le Maréchal de Vauban. Il fut un protecteur ardent, un solliciteur aussi actif qu'instruit ; il fit valoir nos titres, exposa nos besoins, peignit l'affreuse misere dont le Beaujolois étoit menacé, & convainquit facilement des Ministres bienfaisants & ses amis. Les ordres arriverent de suspendre toute cette nouvelle perception qu'un événement bizarre avoit déja interrompue. L'ouverture des passages rendit la liberté au commerce avec la joie & la tranquillité aux Commerçants. Heureuse la Province que chérissent des Gentilshommes assez éclairés pour connoître ses vrais intérêts, & assez puissants pour les défendre efficacement !

Il suffiroit à la gloire des trois jeunes Gentilshommes, seuls rejetons de leur maison, & neveu du Comte de Vauban, d'être fils d'un Militaire vertueux qu'ils n'ont pas eu le bonheur de conserver, & d'être petits-fils de ce brave Gouverneur de Béthune qui défendit sa place, pendant quarante deux jours de tranchée ouverte, contre une armée victorieuse, commandée par le Prince Eugene.

Les loix générales de 1766, 64, 60, 59, 57 & 43, ont affranchi les lins, les chanvres, les cotons, tous les fils enfin que nous pouvons employer, ainſi que les toiles & toileries que nous expédions, ou blanchies ou en roux. Il ne reſte plus dans toute cette branche d'induſtrie, rien qui ſoit ſujet aux droits des Traites, que les toiles teintes & imprimées qui ſont demeurées aſſujetties à quelques droits dans la circulation intérieure. Ce qui eſt deſtiné à ſortir du Royaume, a été exempté de tous droits, par les Arrêts & Lettres-patentes des mois d'Octobre, Nov. & Décembre 1743, communes aux produits de toutes les manufactures de toileries, bonnetteries, draperies & chapelleries.

Les toiles & toileries du Beaujolois, étant par-tout confondues, comme je l'ai dit ci-deſſus, avec celles du Lyonnois, du Forez & du Mâconnois, on ne ſauroit déſigner bien préciſément la quantité qui s'en fabrique annuellement dans notre Province.

Ce qui peut être un autre point de curioſité, non moins utile, c'eſt de con-

noître l'intérêt que l'Agriculture a directement dans cette branche d'induſtrie. On peut en général, le compter ſur le pied d'un quart à un cinquieme dans les ouvrages de fil, & d'un douzieme dans ceux de fil & coton. Enſorte, que ſur deux millions des premiers & ſur douze cents mille francs des ſeconds, il revient 4 à 500 mille francs d'une part, & cent mille francs de l'autre, aux laboureurs pour le prix du chanvre brut.

Les tanneries & les papeteries, forment dans cette Province d'aſſez petits objets. Il y a environ une vingtaine de Tanneurs diſperſés dans Villefranche, Beaujeu & S. Victor de Thizy. Leur travail n'a rien de remarquable. On y fait la corroyerie en même-temps que la tannerie.

Nous avons trois papeteries près de Beaujeu, & une ſur l'Azergue à une lieue de Chamelet; elles occupent à peine cinquante perſonnes. Le papier qu'on y fabrique ſe débite principalement à Lyon. C'eſt en général du papier ordinaire à écrire, de différentes dimenſions, ou du papier pour envelop-

per

per des marchandiſes. On a ſoin de ne pas coller celui qui eſt deſtiné à envelopper les ſoieries & les dorures.

J'ai réſervé pour la fin de l'énumération de nos travaux, celui qui eſt peut-être le plus pernicieux à l'agriculture ; je veux parler des voitures que nos Grangers ou Métayers font ſur les chemins.

Nous voiturons une quantité conſidérable de vins de notre territoire & du Mâconnois, juſqu'à la Loire. On va prendre à Tarare, pour conduire à S. Symphorien, & même juſqu'à Roanne, une quantité immenſe de vins des bords du Rhône & de Languedoc, ainſi que des marchandiſes d'épiceries de toute eſpece, qui, par le moyen de la Loire, ſe diſtribuent d'une extrêmité de la France à l'autre. Souvent nos Grangers, ou Laboureurs, vont juſqu'à Lyon & au port de Pierre-bénite, à une lieue & demie au-delà de Lyon, chercher avec leurs bœufs & leurs charrettes à vuide des voitures à faire, delà juſqu'à Roanne, ou du moins juſqu'aux dépôts de Tarare ou de S. Symphorien de Lay.

Ces divers charrois repartiſſent entre

les habitants de quelques-unes de nos Paroiſſes une ſomme d'argent conſidérable chaque année. En temps de guerre cette ſomme augmente beaucoup, parce que le tranſport par mer étant gêné, on préfere ſouvent la voie de terre, quoique la plus diſpendieuſe. Cette ſomme qui revient tous les ans, facilite le paiement des fermes & des impoſitions. Si l'on a quelque créancier redoutable on le ſatisfait, & on eſt moins preſſé de vendre ſes denrées. Tels ſont les avantages que publient ceux qui protegent ces charrois.

Mais ſi l'on ne charrioit point l'on nourriroit davantage de beſtiaux, parce qu'au lieu d'être obligé d'emporter avec ſoi du foin pour les bœufs qui voiturent, on les meneroit dans les pâturages des environs de la maiſon en revenant du labour, avant de leur donner le foin dans l'écurie. Ces animaux en ſeroient mieux nourris & moins fatigués. On auroit plus de vaches, plus de laitage & plus de veaux. On perdroit moins ſur les bœufs à la revente. On auroit plus de fumiers, par conſéquent plus d'engrais, & leur quantité croiſſant toutes

les années on mettroit en valeur plus de terres, ou du moins elles seroient plus fertilisées. La progression de cet effet seroit fort étendue & peut-être même susceptible de démonstration.

Si des gens bien expérimentés examinoient dans un certain détail l'agriculture des montagnes du Beaujolois, on est persuadé qu'ils trouveroient les terres en bien meilleur état & les récoltes plus abondantes dans les Paroisses où l'on ne charrie point, toute proportion gardée de la qualité du terroir. Ce qui se reconnoîtroit vrai dans le général, on l'a souvent reconnu dans le particulier. Le bon cultivateur ne fréquente pas les grandes routes; il donne à son champ les façons & les amendements nécessaires, puis il trouve au temps de la récolte le trésor caché que le vieillard du bon Lafontaine laissoit à ses enfants.

S'il y avoit des temps où les voitures fussent réellement profitables, ce seroit lorsque la neige couvre les champs & que les transports de terres se trouvent par-là interdits, ainsi que les labours. Mais les charrois ne se font pas tous dans

cette ſaiſon, & quand on s'eſt accoutumé à voiturer dans le mauvais temps, on s'y laiſſe aiſément entraîner dans les beaux jours. D'ailleurs, ce travail a bien plus d'attraits pour le payſan que n'en peut avoir ſa charrue. En voiturant, il trouve au terme de ſa courſe de l'argent comptant ; il a moins de peine qu'à labourer ; il n'eſt pas ſi long-temps ſeul ; s'il voiture des vins, il en boit beaucoup ; l'excès de ſa miſere ne ſauroit le juſtifier ; mais il faut avouer qu'il auroit beſoin d'une force admirable pour tenir contre la tentation de s'éloigner, au moins pour un temps, du triſte ſpectacle que l'intérieur d'une maiſon où tout manque ne ceſſe de lui préſenter. Il ſent bien qu'il feroit mieux de travailler ſes terres, mais il a beſoin d'argent avant la fin du mois, actuellement. Ce n'eſt pas le ſeul exemple du ſacrifice des plus belles eſpérances à des néceſſités urgentes. Obſervons encore que le cultivateur n'a que de trop fréquentes raiſons de ſe décourager de ſes travaux dans nos montagnes, car la grêle en ravage tous les ans pluſieurs Paroiſſes. Mais ce n'eſt

qu'un mal particulier & accidentel, au lieu qu'on est insensiblement miné par un mal général & continuel. (1)

J'insiste beaucoup sur cet objet d'industrie, parce que plus il s'étend, plus il nous est préjudiciable, en ce qu'il tourne l'esprit du paysan à la paresse, le jette dans l'yvrognerie & le dégoûte de son travail essentiel. Ces voitures qui rendent tant d'argent comptant, ne donnent pas un aussi grand profit qu'on pourroit l'imaginer. Une paire de bœufs vigoureux, faisant par mois huit voyages de Tarare à S. Symphorien, gagnera bon an, mal an 32 livres par mois, & dans les cinq mois de la Toussaint à la fin de Mars cent soixante francs. Portons ce profit à 180 livres, même à 200 livres; les bœufs coûteront à nourrir en foin ou en avoine environ cent vingt livres; savoir pour chaque semaine, cinq quintaux de foin à 18 sols . . 4 liv. 10 s.
2 mesures d'avoine à 15 s. . . 1 10

Total 6 liv.

(1) *Voyez* entr'autres Cantons celui des *Sauvages*. Terre à M. Depomey de Rochefort, Gentilhomme retiré du Service.

Ce total eſt très-bas, & néanmoins donne pour les cinq mois plus de 120 livres. Ajoutez à cette dépenſe, que dans chaque voyage il y a 12 ſols à payer pour les aides qu'on prend à la montagne de Tarare; ſi on les épargne, on eſſouffle ſes bœufs. Il faut à préſent compter la nourriture du Bouvier, les frais du Maréchal & du Charron, les cordes & la perte inévitable ſur la moindre valeur des beſtiaux. Cette perte eſt encore plus grande lorſque l'on fait des voyages plus longs, comme celui de Roanne, ou même de Pierre-bénite, & les riſques d'eſtropier des bœufs deviennent plus grands à cauſe de leurs fatigues. Il eſt vrai qu'on gagne alors un peu davantage, mais après tous ces calculs, on trouvera le profit réel des charrois bien léger. Auſſi cet argent s'écoule, & il ne reſte que la miſere. Tel eſt peut-être auſſi l'effet trop véritable, mais plus inſenſible, de la culture des pommes de terre & des mûriers en certains cantons.

Il eſt conſtant que c'eſt de la réunion, & même de l'identification poſſible des

intérêts d'une bonne agriculture, avec ceux d'une induſtrie facile, que dépendra le ſuccès réciproque de ces deux ſources de population en Beaujolois.

§. III. *De la Population.*

On compte quatre-vingt dix mille perſonnes ou environ, dans les cent trente communautés taillables que cette Province renferme.

Cependant, ſuivant les informations priſes de divers Eccléſiaſtiques en différents cantons, il y a au moins ſoixante mille Communiants, & tous s'accordent à calculer dans leurs Paroiſſes les deux tiers de ce nombre en enfants, c'eſt-à-dire, quatre enfants ſur ſix Communiants. Cela nous donneroit en tout cent mille têtes.

L'extrait de pluſieurs regiſtres mortuaires & baptiſteres de la montagne, fait pendant dix années, m'a donné pour terme moyen, ou vingt & un baptêmes ſur treize enterrements, ou vingt-huit baptêmes ſur dix-ſept enterrements. Ce n'eſt pas à dire que la

population de la Province ait augmenté ſelon ce rapport, mais il paroît certain qu'elle augmente ; & l'émigration des gens qui y ſont nés, eſt preſque entiérement remplacée par les étrangers qui s'y établiſſent.

En ne comptant que quatre-vingt cinq mille habitants dans le Beaujolois, dont la ſurface a été ci-deſſus eſtimée à quatre-vingt lieues quarrées de 3000 pas de cinq pieds chacune ou 2500 toiſes, nous aurions plus de 1060 têtes par lieue quarrée. Le Maréchal de Vauban. (*Projet d'une dîme Royale, édit. de 1708, p. 29.*) n'en comptoit que 690 environ, dans le même eſpace de terrein pris en pluſieurs Provinces.

Quand on réduiroit notre population à quatre-vingt mille perſonnes, qui eſt un terme plus bas qu'aucun calcul de détails connus ait donné, elle ſeroit encore fort au-deſſus de ce que le territoire pourroit nourrir.

Nous avons compté ci-devant trois mille cinq cents paires de bœufs en Beaujolois, à raiſon de 38 ou 39 paires à chacune des quatre-vingt dix Com-

munautés, dans le territoire desquelles on ne travaille que peu ou point du tout aux vignes. Comme plusieurs pauvres Cultivateurs emploient de temps en temps quelques vaches, & que d'autres prennent dans la belle saison un joug de plus; nous estimerons quatre mille paires de bœufs en Beaujolois. Chaque paire seme cinquante mesures de seigle, de 35 livres chacune, c'est deux cent mille mesures pour la semaille totale; ceux qui jettent 30 à 35 graines de seigle dans un quarré de 5 à 6 pouces de côté, trouveront que je ne donne pas assez pour les semences. Venons au produit : je crains de dire trop; mais eu égard aux Vercheres des montagnes & aux bonnes terres de la plaine, je dirai que la récolte pourra aller, année commune favorable, à six cent mille mesures, les semailles prochaines prélevées.

Partant de cette récolte, & donnant avec le Maréchal de Vauban (*Loc. cit.*) 510 liv. de grains, ou 13 de nos mesures environ par tête de tout âge, de tout sexe, & de toute condi-

tion, nous trouverons que notre sol ne pourroit nourrir que quarante-deux mille personnes.

La culture des vignes & l'industrie enlevent peut-être à la culture des grains un travail, dont les productions nourriroient vingt mille personnes ; en supposant toutefois que cette culture des grains n'auroit pas à craindre tous les inconvénients destructeurs, & trop fréquents que j'ai ci-devant exposés. Leur nombre & leur réalité sont en telle évidence qu'il ne peut y avoir aucun doute, que, sans les Manufactures, les habitants de nos montagnes seroient obligés de s'expatrier, au moins une partie de l'année ; ils suivroient ceux de quelques Provinces non éloignés, qui vont scier les bois, peigner le chanvre, réparer les batteries de cuisine, ramoner les cheminées, montrer la lanterne magique, faire danser les ours, &c. Ne vaut-il pas mieux que nos Paysans, cultivant nos terres à proportion de ce qu'ils peuvent espérer, cherchent dans l'emploi du chanvre, ou du coton le surplus de leurs besoins, de-

meurent dans leurs cabanes, y retiennent leurs enfants, & les y habituent à recueillir les fruits des bonnes mœurs & d'un honnête travail ? Les amis des hommes, conduits au ſpectacle de l'intérieur de ces familles induſtrieuſes, refuſeront-ils les ſoins, les encouragements, les inſtructions, les ſecours enfin dont elles auroient beſoin pour proſpérer de plus en plus ? Regretteront-ils qu'elles ne ſoient pas uniquement livrées à l'agriculture, tandis que l'agriculture ne les peut pas nourrir.

Qu'une famille aille s'établir ſur un rocher, elle n'en tirera pas ſa ſubſiſtance. Si une légere couche de terre eſt étendue ſur ce rocher, ce ſol aidera à procurer une partie de la ſubſiſtance ; mais le ſurplus doit être tiré d'ailleurs, ou bien on ſera obligé d'aller ſur les lieux de production ; c'eſt-à-dire, qu'il faudra ou manufacturer ou s'expatrier, c'eſt ſur cela que l'habitant de nos montagnes doit opter. On n'auroit peut-être encore qu'une idée incomplette de l'état intérieur d'une famille du peuple dans notre Province, ſi je

ne faiſois pas ici le tableau de la dépenſe d'un Tiſſerand. C'eſt chez nous la profeſſion la plus générale des hommes qui ne poſſedent pas de biens fonds, & c'eſt celle que le Maréchal de Vauban a priſe pour baſe de quelques-uns de ſes calculs économiques.

Un jeune garçon Tiſſerand donne de penſion, chaque mois, cinquante ſols, & deux meſures de Seigle, peſant enſemble ſoixante & dix livres;

C'eſt par an,

En argent	30 l.
(1) Grain 24 meſures à 40 ſ.	48
Son habillement, ſes plaiſirs, la milice, lui coûtent par an.	24
	102 l.

Il fait par mois trois chaînes de Bazin, qui à 3 liv. chacune, font 9 liv. & par an 108, ainſi il peut épargner 6 liv.

D'autres plus vigoureux prennent un *Suaile*; c'eſt-à-dire, qu'ils s'engagent à

(1) Cette quantité excede la conſommation perſonnelle du jeune homme; mais on exige qu'il la fourniſſe.

travailler dans un Domaine, depuis la S. Jean, jusqu'à la Toussaint, pour leur nourriture pendant ce temps, & pour leurs *affaneures*. On appelle ainsi leur part dans le onzieme de gerbes & de grains que j'ai dit ci-dessus, que l'on donnoit aux Moissonneurs & aux Batteurs. Cette part va ordinairement à huit bichets ou 16 mesures, qui servent pour la pension en grains pendant huit mois. Il reste à ces gens-là environ 16 liv. de profit à la fin de l'année, selon le calcul suivant pour un seul de cette classe.

Le grain étant gagné ne doit pas être tiré.

Pension de huit mois en argent	20 l.
Habillements, plaisirs, milices	30
	50 l.

Il ne fabriquera que vingt-deux chaînes dans les huit mois, tant à cause de la rigueur de la saison, qu'à cause de quelques journées gratuites que le Maître du Suaile se retient toujours. Ces vingt-deux chaînes à 3 liv. vaudront 66 liv. reste 16 liv. au bout de l'année.

Dans le ménage d'un homme de cette claſſe, marié, il y a un peu plus d'accidents, & les profits dépendent de la ſanté de ſa femme, & de ſes enfants, de leur adreſſe. Suppoſant une famille de quatre perſonnes, le pere, la mere & deux enfants de 5 à 7 ans.

Dépenſe.

52 meſures de Seigle à 2 l.	104 l.
60 meſures de Truffes à 10 ſ.	30
Autres aliments de toute eſpece	30
Sel, huile, tabac, &c.	18
Habits, chauſſure, meubles	30
Boiſſon,	*néant.*
Bois,	6
Impoſitions & corvées.	3
Logement avec un petit champ,	24
	245 l.

RECETTE.

Façon de 36 chaînes de Bazin,	108 l.
Filage du Coton de la femme trente ſols par ſemaine,	75
Filage des deux enfants,	72
	255 l.

Si ces gens gagnent moins, ou s'ils deviennent malades, le nécessaire le plus indispensable, la quantité de nourriture leur manque, & ils dépérissent jusqu'à ce qu'une maladie les fasse mourir tout-à-fait. Si le mari est en état de moissonner & de battre le grain, il va tenir un *suaile*, & ces gens sont plus à l'aise; s'ils ont quelqu'argent, ils travaillent pour leur compte; ils achetent les matieres, savoir, le chanvre tout filé, & le coton en laine. Le coton est préparé, au moins en partie, par les enfants. Alors il faut ajouter 30 à 40 sols environ de profit sur chaque chaîne, c'est 60 à 70 liv. de plus dans la maison. Cette famille devient au-dessus des accidents ordinaires.

En général, des Peres de famille, Grangers, Métayers ou Possesseurs de quelques petits fonds, nourrissent leurs fils de l'âge de 18 à 25 ans, pendant toute l'année, au moyen de ce que les travaux de ceux-ci, leur demeurent gratuitement acquis, depuis la S. Jean jusques à la Toussaint. Pendant les huit autres mois, ces jeunes gens travail-

lent pour leur compte propre ſur les métiers qui leur ſont donnés de la maiſon paternelle, où ils ſont logés & nourris : & à la mort du pere, le métier à Toiles forme un des premiers articles de la portion d'hérédité, que tout ainé eſt tenu de délivrer à chacun de ſes cadets.

C'eſt ainſi qu'une ſecourable induſtrie entretient la population, reçoit dans ſes atteliers toujours ouverts les Cultivateurs devenus oiſifs. A chaque moment où la terre a beſoin d'eux, ils reparoiſſent ſuivis du cortege attendriſſant de leurs nombreux enfants, qu'ils n'ont point été obligés de diſperſer. Au retour du printemps on reprend les travaux ordonnés par la nature, & dès qu'elle les défend on paſſe à ceux que l'Induſtrie vient préſenter. Chacun ſuit ſa liberté, ſon goût, ſon intérêt ; & dans cette heureuſe variété d'occupations utiles, on remarque encore cette chaîne admirable par laquelle le Créateur de tous les êtres a voulu qu'ils fuſſent unis pour leur bonheur.

F I N.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

a39003 009567057b